

Jeunesses, pratiques et territoires

Cahiers de l'action

n°49

# Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'outre-mer

Coordonné par Céline Leroux et Florence Ihaddadene



Jeunesses, pratiques et territoires  
Cahiers de l'action  
n°49

# Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'outre-mer

Coordonné par Céline Leroux et Florence Ihaddadene

# Cahiers de l'action n°49

Décembre 2017

Directeur de la publication

■ Thibaut de Saint Pol

Directeur de la collection

■ Emmanuel Porte

Coordination éditoriale

■ Marianne Autain

Secrétaire de rédaction

■ Christel Matteï

Réalisation graphique

■ Maguelonne Rosovsky (mr@kit-de-com.fr)

Contact rédaction

■ porte@injep.fr

Pour nous citer : Céline Leroux, Florence Ihaddadene (coord.), *Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'outre-mer*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 49, Paris, 2017.

Les propos énoncés dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs.

ISBN : 978-2-11-138523-8

ISSN : 1772-2101

Dépôt légal à parution

## AVANT-PROPOS

EMMANUEL PORTE .....	5
----------------------	---

## QUESTIONS • RÉFLEXIONS

### FRANCK TEMPORAL

<b>Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ?</b> .....	7
Introduction .....	7
Une croissance démographique variable selon les territoires .....	7
Les difficultés économiques et sociales des jeunes : une caractéristique commune.....	12
Des inégalités très marquées chez les jeunes ultramarins.....	14
Conclusion.....	17

### CLOTILDE TALLEU

<b>L'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel.</b> .....	19
Les politiques européennes de mobilité des jeunes : évolution et enjeux .....	19
Territorialisation et européanisation des politiques publiques en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel.....	22

### FLORENCE IHADDADENE

<b>Les volontariats internationaux contribuent-ils à l'autonomie des jeunes Réunionnais ?</b> .....	25
Introduction .....	25
La crise de l'emploi au cœur des enjeux de mobilité à La Réunion .....	26
Les conditions concrètes d'indépendance .....	26
Le volontariat à l'international comme facteur d'affiliation sociale .....	27
Conclusion : le volontariat pour s'autodéfinir.....	29

## PRATIQUES • ANALYSES

### CÉLINE LEROUX

<b>La mobilité des jeunes Mahorais en métropole : l'action des missions locales.....</b>	31
Introduction .....	31
La mission locale de Mayotte, reflet des inégalités des politiques sociales? .....	32
<i>Entretien avec Philippe Labbé. La mobilité, un point de passage obligé     des parcours d'insertion</i> .....	33
L'accompagnement de jeunes Mahorais en métropole : le cas de la mission locale du pays de Rennes .....	34
Conclusion.....	35

FLORENCE IHADDADENE

<b>Les pratiques des professionnels face aux freins à la mobilité des jeunes ultramarins : l'exemple de La Réunion.</b> .....	39
Introduction .....	39
L'enjeu de la mobilité pour les jeunes Réunionnais .....	40
Organisation de la mobilité .....	42
Des usages différenciés de la mobilité .....	44
Conclusion.....	46

CARLINE CHEVALLIER

<b>La mobilité des jeunes en Martinique. Les initiatives de l'Espace Sud, plateforme de promotion de la mobilité.</b> .....	47
Introduction .....	47
État des lieux de la mobilité internationale dans les « îles sœurs » : un cadre institutionnel national et des traductions locales différentes .....	47
Focus sur la situation de la Martinique .....	49
Conclusion.....	56

FLORENCE IHADDADENE ET CÉLINE LEROUX

<b>Enjeux, freins et mise en œuvre des programmes de mobilité en Guyane.</b> .....	57
Introduction .....	57
Bref état des lieux de la situation guyanaise.....	57
La mobilité des jeunes Guyanais .....	59
Conclusion.....	61

PISTES

DAVID LOPEZ

<b>Mobilités des jeunes et politiques publiques : mythes et réalités.</b> .....	63
Mobilité des jeunes en Europe. <i>Quid</i> des outre-mer? .....	63
Entre discours et réalité .....	64
Les évolutions sociétales explicatives .....	65
Utilitarisme de la mobilité .....	65
Conclusion.....	66

THOMAS COSSÉ

<b>La mobilité internationale, outil de coopération régionale des territoires ultramarins ?</b> .....	67
---	----

RESSOURCES

<b>Bibliographie</b> .....	71
<b>Sitographie</b> .....	72
<b>Répertoire des sigles</b> .....	73

# AVANT-PROPOS

Tournée vers l'analyse des pratiques associatives et des enjeux contemporains qui concernent les acteurs et professionnels de la jeunesse et de l'éducation populaire, la collection des « Cahiers de l'action » a déjà consacré deux numéros relatifs à la mobilité des jeunes au niveau européen (numéro 44, 2015<sup>1</sup>) et sous l'angle du volontariat (numéro 46, 2015<sup>2</sup>). Pour l'enrichir, il apparaissait nécessaire de consacrer un nouveau cahier dédié aux jeunes d'outre-mer. Céline Leroux et Florence Ihaddadene ont permis de faire aboutir ce projet en décidant d'un angle spécifique eu égard à la richesse de la matière et à la variété des situations dans ces territoires. Ce numéro 49 interroge donc la mobilité internationale des jeunes en n'enfermant pas les jeunes ultramarins dans la seule mobilité vers ou depuis la métropole, et en prêtant attention aux pratiques et postures des professionnels œuvrant à la promotion de cette mobilité dans le cadre de dispositifs pensés hors de ces territoires.

Par le fait qu'il présente la variété des contextes de mobilité en fonction des différents territoires ultramarins, ce numéro questionne les catégories avec lesquelles nous sommes habitués à en penser les enjeux. La mobilité est une réalité complexe qui s'inscrit dans la longue durée en produisant des pratiques et des imaginaires différents selon que l'on se situe à La Réunion, en Guyane, en Martinique ou à Mayotte. Catégorie chargée positivement lorsque l'on parle de trajectoire individuelle, la mobilité peut également être appréhendée comme une catégorie de l'action publique qui pose la question de son accès et des conditions de sa mise en œuvre. Ce travail permet de mieux le comprendre en précisant les mécanismes à l'œuvre, les dispositifs déployés et leurs éventuelles limites, et certains enjeux de cette mobilité pour les jeunes eux-mêmes. Ce faisant, ce numéro invite à penser la mobilité d'abord comme un processus ancré dans des territoires aux caractéristiques variées.

Nous espérons que ce numéro de la collection « Cahiers de l'action » donnera l'occasion d'élargir encore les connaissances et les échanges des professionnels de ces territoires, en particulier dans la perspective de ne pas résumer la mobilité des jeunes ultramarins aux seules questions – au demeurant importantes – d'insertion professionnelle et de montée en compétence des individus. L'expérience des professionnels et l'ancrage d'un certain nombre d'entre eux dans des pratiques nourries de postures et méthodes de l'éducation populaire y contribuent déjà, comme l'atteste cette nouvelle livraison des « Cahiers de l'action ».

EMMANUEL PORTE,  
directeur de la collection

1. LABADIE F., TALLEU C., 2015, *Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes. Actions et dynamiques d'acteurs* ([www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2015-1.htm](http://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2015-1.htm)).

2. LEROUX C. (coord.), 2015, *De l'international au local : les enjeux du volontariat de solidarité. L'expérience du Forum des acteurs et des initiatives de valorisation des engagements (FAIVE)* ([www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2015-3.htm](http://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2015-3.htm)).



## Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ?

FRANCK TEMPORAL,  
maître de conférences, UMR196 CEPED, université Paris Descartes

---

### Introduction

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et l'île de Mayotte forment, ensemble, les départements et régions d'outre-mer (DROM). Ces territoires, éloignés les uns des autres et de la France métropolitaine, ne forment pas un ensemble homogène, mais partagent un statut commun et des caractéristiques qui les distinguent des autres régions françaises. L'objet de cet article est d'analyser les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques de ces territoires en se centrant sur la population des jeunes adultes. À partir d'une synthèse des données les plus récentes, l'objectif est de fournir un bref panorama des principales tendances démographiques et migratoires dans ces régions, puis de s'intéresser aux difficultés socio-économiques que rencontrent les jeunes vivant dans les DROM. La présentation de ces éléments de contexte a pour objectif de mettre en lumière d'une part les distinctions existantes entre les DROM et d'autre part, entre les jeunes ultramarins afin de mieux comprendre leurs mobilités.

### Une croissance démographique variable selon les territoires

En 2014, les cinq départements et régions d'outre-mer comptent un peu plus de deux millions d'habitants d'après les résultats des recensements de la population de l'INSEE, soit environ 3 % de la population française. Avec près de 842 800 habitants, La Réunion est le territoire le plus peuplé devant la Guadeloupe (400 200), la Martinique (384 000), la Guyane (252 400) et Mayotte (212 700).

Les dynamiques et les taux de croissance démographiques sont très variables d'un département à l'autre. Mayotte et la Guyane (et dans une moindre mesure La Réunion) connaissent une croissance démographique très soutenue, respectivement 2,7 % et 2,4 % de croissance annuelle moyenne. Celle-ci est principalement portée par un solde naturel élevé. Le nombre de naissances, conséquence d'une fécondité forte (4,1 enfants par femme à Mayotte et 3,49 enfants par femme en Guyane en 2013 contre 1,99 en métropole), dépasse de loin un nombre de décès très réduit dans ces territoires caractérisés par leur jeunesse.

**Tableau 1. Population des DROM en 2014 (effectifs),  
variation démographique entre 2009 et 2014 (%)**

<b>Population</b>	<b>Guadeloupe</b>	<b>Guyane</b>	<b>Martinique</b>	<b>La Réunion</b>	<b>Mayotte<sup>a</sup></b>
Population en 2014	400 186	252 338	383 911	842 767	212 645
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2014	245,8	3	340,3	336,6	568,6
Superficie (en km <sup>2</sup> )	1 628,4	83 533,9	1 128,0	2 503,7	374,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	- 0,1	2,4	- 0,6	0,6	2,7
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %</i>	0,6	2,4	0,5	1,2	3,1
<i>dont variation due au solde apparent des entrées-sorties : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %</i>	- 0,7	0	- 1,1	- 0,6	- 0,4
Nombre de ménages en 2014	170 428	72 400	165 876	312 737	51 604

a. Le dernier recensement de Mayotte a eu lieu du 21 août au 17 septembre 2012. Contrairement aux autres DOM où il a lieu chaque année, il est réalisé à Mayotte à un rythme quinquennal (2002, 2007, 2012). Pour Mayotte, les chiffres de population sont ceux de 2012 et les données de variation portent sur la période 2007-2012.

Sources : INSEE, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

À l'inverse, la Martinique a connu pour la première fois une décroissance de sa population en raison d'un niveau de fécondité devenu faible (1,90 enfant par femme en 2013), inférieur à la moyenne de la France métropolitaine et d'une forte émigration de la population jeune, notamment vers la métropole. La situation est semblable en Guadeloupe, avec un taux de croissance de la population légèrement négatif (- 0,1 %) et une fécondité proche de l'ensemble de la métropole (2,17 enfants par femme). La Réunion, quant à elle, connaît une situation intermédiaire avec un taux de croissance annuel moyen de sa population de 1,2 % sur la période et un niveau de fécondité stable de 2,40 enfants par femme<sup>1</sup>.

Fait nouveau, les soldes migratoires (différence entre les entrées et les sorties du territoire) sont pour la première fois négatifs dans l'ensemble des DROM (nul en Guyane), indiquant que le nombre de sorties dépasse celui des entrées. Ces soldes migratoires résument des mouvements de sens contraires qui se compensent. Dans tous les DROM, les soldes migratoires, et notamment ceux des jeunes adultes, sont fortement négatifs. Les jeunes natifs des DROM sont nombreux à quitter chaque année leur territoire de naissance pour aller suivre un cycle d'études ou chercher un emploi principalement en France métropolitaine<sup>2</sup>. Dans le même temps, on note des arrivées et des départs de personnes nées en métropole venues occuper des postes dans les DROM, souvent en tant que fonctionnaires. Ces arrivées, comme les retours des natifs, se font à des âges plus élevés. À ces mouvements de citoyens français s'ajoute en Guyane et à Mayotte une immigration étrangère, en provenance des pays voisins en Guyane (principalement Suriname, Brésil et Haïti) ou des Comores à Mayotte. À Mayotte comme en Guyane, on estime que la part des étrangers se

1. AJIR S., 2015, « Bilan démographique 2013. La croissance de la population ralentit », *INSEE Flash Réunion*, n° 33, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1288155](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1288155)).

2. MARIE C.-V., TEMPORAL F., 2011, « Les DOM: terres de migrations », *Espace populations sociétés*, n° 3, p. 475-491 (<http://eps.revues.org/4652>); TEMPORAL F., MARIE C.-V., BERNARD S., 2011, « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins: DOM ou métropole? », *Population*, n° 3-4, vol. 66, p. 555-600.

stabilise à environ 40 % de la population du territoire<sup>3</sup>. Dans ces deux départements, on peut souligner qu'une part non négligeable de la population étrangère est constituée de jeunes mineurs nés sur le territoire français, qui pourront prétendre à la nationalité française à leur majorité.

C'est en Martinique que le solde migratoire est le plus fortement négatif, indiquant un départ massif de la jeunesse partie suivre des études ou tenter sa chance dans le domaine de l'emploi en France métropolitaine ou à l'étranger. Le solde migratoire atteint - 1,1 % en moyenne sur la période 2009-2014 en Martinique (tableau 1), il dépasse le solde naturel (0,5 %) et pour la première fois, sa population diminue. Le solde migratoire est également déficitaire en Guadeloupe (- 0,7 %), ce qui explique une croissance quasiment nulle de la population sur la période.

En Guyane, le solde migratoire entre deux recensements est nul. Les départs du territoire ont égalé en volume le nombre des arrivées de l'étranger ou de métropole venant s'installer dans le département.

À Mayotte, le solde migratoire est lui aussi négatif<sup>4</sup>, les départs sont désormais plus nombreux que les arrivées dans le département. Ce sont essentiellement des jeunes nés dans ce DROM (les deux tiers ont moins de 25 ans) qui quittent leur territoire pour un autre département français, principalement en métropole et dans une moindre mesure à La Réunion<sup>5</sup>, pour aller suivre un cycle d'études ou rechercher un emploi. À l'inverse, comme dans les autres DROM, les flux migratoires sont positifs pour les individus nés en métropole et à l'étranger. De récentes études de l'INSEE ont analysé les migrations résidentielles entre les DROM et les autres régions françaises sur la période 2012-2016<sup>6</sup>. Ces analyses menées à partir des recensements de la population ne tiennent pas compte, par définition, des échanges avec l'étranger. Elles permettent néanmoins de mieux comprendre les dynamiques de mobilités des populations des DROM selon le département et l'âge. Il en ressort que dans les DROM les taux de sortants, exprimés pour 1 000 habitants, sont supérieurs aux taux d'entrants. Ces taux de sortants sont relativement élevés en Guyane (18,8 pour 1 000) et aux Antilles (environ 16 pour 1 000), mais plus modérés à La Réunion (14 pour 1 000) qui se situe plutôt dans le bas du classement des régions françaises selon cet indicateur (tableau 2).

3. BALICCHI J., BINI J.-P., DAUDIN V., ACTIF N., RIVIÈRE J., 2014, « Mayotte, département le plus jeune de France », *INSEE Première*, n° 1488, 4 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1281384](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1281384)).

4. *Ibid.*

5. BRETON D., BEAUGENDRE C., HERMET F., 2014, « Quitter Mayotte pour aller où ? », *Informations sociales*, n° 6, vol. 186, p. 59-66 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-59.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-59.htm)).

6. MILLET C., 2017d, « Migrations résidentielles. Les migrations résidentielles favorables à la Guyane », *INSEE Flash Guyane*, n° 67, 2 p. (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2884189>); MILLET C., 2017e, « Migrations résidentielles. L'emploi public, moteur des échanges migratoires de la Martinique avec les autres régions françaises », *INSEE Flash Martinique*, n° 68, 2 p. ([www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/59034/1/IF\\_MAR\\_68.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/59034/1/IF_MAR_68.pdf)); MILLET C., 2017f, « Migrations résidentielles. Plus d'un tiers des échanges migratoires se font avec l'Île-de-France », *INSEE Flash Guadeloupe*, n° 67, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/2884245](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2884245)); AJIR S., FABRE E., 2017, « Bilan des migrations entre La Réunion et la France métropolitaine. Peu de départs et peu d'arrivées », *INSEE Analyses La Réunion*, n° 23, 4 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/2867072](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2867072)).

**Tableau 2. Taux d'entrées et de sorties de chaque région (hors Mayotte) pour mille résidents entre 2012 et 2016**

	<b>Taux d'entrants</b>	<b>Taux de sortants</b>
	pour 1000 habitants	
Grand Est	10,6	12,8
Corse	21,8	13,2
Auvergne-Rhône-Alpes	15,4	13,4
Hauts-de-France	10,5	13,4
<b>La Réunion</b>	<b>12,5</b>	<b>14,0</b>
Nouvelle-Aquitaine	19,4	14,7
Bretagne	19,7	15,2
<b>Guadeloupe</b>	<b>12,1</b>	<b>15,8</b>
Normandie	14,7	16,0
Pays de la Loire	20,2	16,2
<b>Martinique</b>	<b>12,9</b>	<b>16,3</b>
Occitanie	20,6	16,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,7	16,9
Bourgogne-Franche-Comté	17,0	17,7
<b>Guyane</b>	<b>17,6</b>	<b>18,8</b>
Île-de-France	12,6	19,1
Centre-Val de Loire	21,4	21,5

Champ : les migrations concernent les échanges de chaque région avec la métropole.

Source : INSEE, 2014, Recensement de la population.

Ces études soulignent que les motifs de départ des populations des DROM sont variés. La poursuite d'études, la recherche d'un emploi ou une mutation professionnelle sont autant de raisons qui peuvent amener au départ. Cependant, les auteurs soulignent le facteur déterminant de l'âge dans les mobilités. Les départs sont maximaux avant 30 ans, ils dépassent alors largement les entrées. Entre 15 et 24 ans, les soldes migratoires sont négatifs alors qu'ils deviennent positifs ensuite sous l'effet des retours et des arrivées. Dans ce cadre, la mobilité des étudiants joue un rôle essentiel. Les auteurs rappellent que l'absence de certains cursus d'enseignement supérieur dans les DROM peut entraîner de nombreux départs. Les taux de sorties, calculés sur les seuls étudiants résidents des DROM, indiquent ainsi que les départements antillais et dans une moindre mesure la Guyane ont des taux de sorties d'étudiants supérieurs à bien des régions françaises (tableau 3). À La Réunion, les étudiants apparaissent aussi mobiles qu'en métropole, malgré l'éloignement géographique.

Ces tendances démographiques et migratoires variables contribuent à recomposer la population et déterminent l'avenir de la taille de ces territoires. D'après les projections de l'INSEE, si les tendances les plus récentes se confirment, La Réunion devrait être peuplée d'environ un million d'habitants d'ici 2030. La population de Guyane devrait quant à elle fortement augmenter pour atteindre 316 000 habitants, elle approchera ainsi la taille de la population de la Martinique (339 000) ou de la Guadeloupe (372 000) qui verront leur

**Tableau 3. Taux d'entrées et de sorties d'étudiants par région (hors Mayotte) pour mille étudiants résidents entre 2012 et 2016**

	<b>Taux d'entrants</b>	<b>Taux de sortants</b>
	pour 1000 étudiants	
Île-de-France	53,7	38,2
Hauts-de-France	49,7	53,7
Grand Est	55,4	65,3
Auvergne-Rhône-Alpes	68,6	68,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,9	75,8
Occitanie	77,9	77,2
Corse	42,1	85,9
<b>La Réunion</b>	<b>17,1</b>	<b>88,8</b>
Nouvelle-Aquitaine	79,3	89,5
Normandie	59,3	93,6
<b>Guyane</b>	<b>19,2</b>	<b>105,4</b>
Bretagne	88,5	106,2
Bourgogne-Franche-Comté	77,1	107,5
Pays de la Loire	99,9	113,9
<b>Martinique</b>	<b>16,2</b>	<b>118,6</b>
<b>Guadeloupe</b>	<b>14,7</b>	<b>124,0</b>
Centre-Val de Loire	78,4	133,1

Champ : population étudiante (majeure et au moins titulaire d'un baccalauréat), les migrations concernent les échanges de chaque région avec la métropole.

Source : INSEE, 2014, Recensement de la population.

population diminuer sensiblement<sup>7</sup>. La population de Mayotte quant à elle devrait connaître une très forte croissance et rester marquée par sa jeunesse.

Les dynamiques démographiques de ces territoires et principalement les dynamiques migratoires entraînent une recomposition importante de la population résidant dans les DROM. Dans chacun d'entre eux, le départ des jeunes adultes et l'arrivée d'une population plus âgée (métropolitains, retours de natifs) contribuent à remodeler la structure par âge<sup>8</sup> et accentuent sensiblement le vieillissement de la population restée sur place.

Les DROM connaissent cependant des dynamiques très différentes. Dans les départements antillais, le départ des jeunes a été et reste encore très important. Ces départements sont confrontés au vieillissement de leur population et les migrations viennent accélérer cette

7. MILLET C., 2017a, « La population de la Guadeloupe devrait continuer à baisser à l'horizon 2030 », *INSEE Flash Guadeloupe*, n° 65, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/2872512](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2872512)); MILLET C., 2017 b, « Projections de population. Une croissance démographique particulièrement vigoureuse en Guyane à l'horizon 2030 », *INSEE Flash Guyane*, n° 65, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/2872439](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2872439)); MILLET C., 2017c, « Projections de population. La décroissance démographique martiniquaise s'amplifierait à l'horizon 2030 », *INSEE Flash Martinique*, n° 66, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/2872841](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2872841)).

8. MARIE C.-V., TEMPORAL F., 2011, *op. cit.*

tendance<sup>9</sup>. D'après les projections de l'INSEE<sup>10</sup>, la Martinique et la Guadeloupe seront parmi les départements les plus âgés de France dans les prochaines décennies : la part des plus de 65 ans devrait considérablement augmenter en Martinique pour représenter un tiers de la population (28 % en Guadeloupe). À l'inverse, la part des moins de 20 ans va continuer à diminuer du fait de la baisse du nombre de naissances et des départs, elle atteindrait 19 % en Martinique en 2030.

En revanche, Mayotte et la Guyane sont parmi les départements les plus jeunes de France et l'émigration des jeunes natifs n'influence qu'à la marge la structure par âge.

La part des jeunes de moins de 30 ans varie ainsi beaucoup d'un territoire à l'autre. À Mayotte, département le plus jeune de France, plus des deux tiers (67,5 %) de la population sont âgés de moins de 30 ans, c'est plus de la moitié en Guyane (57,6 %) et 46 % à La Réunion. Aux Antilles, cette part est à présent d'un niveau équivalent à la moyenne des départements métropolitains (tableau 4).

**Tableau 4. Part des moins de 30 ans dans la population totale en 2012 (en %)**

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France métropolitaine
<b>Part des moins de 30 ans (en %)</b>	38,4	36,0	57,6	46,0	67,5	36,5

Source : INSEE, 2012, Recensement de la population.

À Mayotte, la moitié de la population a moins de 17 ans et demi (contre 23 ans en Guyane et 39 ans en France métropolitaine). Les moins de 25 ans représentent 60 % de la population de l'île<sup>11</sup>. On comprend dans ce contexte que l'enjeu lié à la jeunesse et à sa prise en charge y est plus important qu'aux Antilles. À Mayotte et en Guyane (et dans une moindre mesure à La Réunion), le défi est clairement lié à la formation et à l'insertion d'un nombre de jeunes adultes en forte croissance. Aux Antilles, l'objectif est d'anticiper la prise en charge d'une population vieillissante, mais aussi de procurer aux jeunes adultes des emplois sur place afin de limiter l'effet des départs.

## **Les difficultés économiques et sociales des jeunes : une caractéristique commune**

Dans les DROM, le niveau du chômage – et plus généralement de l'inactivité – est sans commune mesure avec celui observé dans les départements de métropole (tableau 5). Le taux de chômage de l'ensemble de la population de plus de 15 ans représente plus du double de celui observé en moyenne métropolitaine (9,9 %). Ces conditions de vie difficiles peuvent être le moteur des départs vers l'extérieur, que ce soit en métropole ou à l'étranger.

Dans chacun des DROM, les jeunes sont les plus fortement touchés par le non-emploi. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint des niveaux records en outre-mer (tableau 5). Il est le plus haut en Guadeloupe où 56,3 % des jeunes de moins de 25 ans

9. BRETON D., CONDON S., MARIE C.-V., TEMPORAL F., 2009, « Les départements d'outre-mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations », *Population et Sociétés*, n° 460, INED, 4 p.

10. MILLET C., 2017, *op. cit.*

11. BALICCHI J. *et al.*, 2014, *op. cit.*

Tableau 5. Taux de chômage (BIT) dans les DROM en 2014 (en %)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France métropolitaine
<b>Taux de chômage des plus de 15 ans</b>	23,7	19,4	22,3	26,8	19,6	9,9
<b>Taux de chômage des moins de 25 ans</b>	56,3	50,6	40,0	54,4	41,4	23,7

Source : INSEE, 2014, enquête Emploi en continu.

sont au chômage selon l'enquête Emploi en continu. Il dépasse également les 50 % en Martinique et à La Réunion, mais il est légèrement inférieur en Guyane et à Mayotte (près de 40 %). Les variations du taux de chômage selon les territoires s'expliquent principalement par la part variable d'individus qui, confrontés au non-emploi, souvent découragés, ne font plus de démarche active de recherche d'emploi. Ces jeunes, bien que souhaitant travailler, sont classés comme inactifs au sens du Bureau international du travail (BIT) et échappent ainsi aux statistiques du chômage. Ces inactifs qui souhaitent travailler, mais qui ne recherchent pas ou plus d'emploi constituent ce que l'on appelle le halo autour du chômage. Dans les DROM, ce halo autour du chômage est très important. Par exemple, si l'on compte 10 500 chômeurs à Mayotte en 2014, s'y ajoutent 28 100 personnes qui souhaiteraient travailler, mais qui ne sont pas considérées comme chômeurs au sens du BIT. À La Réunion, ce halo autour du chômage concerne 57 200 inactifs en 2014 (principalement des personnes qui ne font pas ou plus de recherches actives d'emploi) qui viennent s'ajouter aux 94 200 chômeurs BIT<sup>12</sup>.

Une recherche s'est récemment interrogée sur les causes de la persistance du chômage et du sous-emploi en outre-mer<sup>13</sup>. L'auteur identifie des causes multiples liées d'une part à un excès de demande de travail (la population active augmente à un rythme soutenu en raison de la croissance démographique), d'autre part à une insuffisance de l'offre de travail (faible création d'emploi dans le secteur marchand, handicaps structurels des petites économies insulaires comme la petite taille, absence d'économie d'échelle...). L'intérêt de cette étude est de mettre en avant un troisième ensemble d'explications, lié, selon l'auteur, à des difficultés de recrutement ou d'appariement de l'offre et de la demande de travail, en raison d'une inadéquation du système de formation et/ou des infrastructures de transport. L'enjeu de la mobilité pour des études ou une formation apparaît essentiel ici. Cette étude permet d'adopter une vision globale des déterminants du chômage et invite à une lecture plurielle du non-emploi qui s'explique par des causes multiples et complexes.

D'autres études mettent en avant le rôle de la sous-qualification de la population des DROM et les difficultés scolaires de leur jeunesse pour expliquer l'importance du chômage dans

12. TREYENS P.-E., TANTIN-MACHELER M., 2015, « Renovation de l'enquête emploi en Guadeloupe: un taux de chômage de 23,7 % en moyenne en 2014 », *INSEE Flash Guadeloupe*, n° 17, juin, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1288168](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1288168)); TREYENS P.-E., TANTIN-MACHELER M., 2015, « Renovation de l'enquête emploi en Guyane: un taux de chômage de 22,3 % en moyenne en 2014 », *INSEE Flash Guyane*, n° 17, juin, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1288173](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1288173)); TREYENS P.-E., TANTIN-MACHELER M., 2015, « Renovation de l'enquête emploi en Martinique: un taux de chômage de 19,4 % en moyenne en 2014 », *INSEE Flash Martinique*, n° 17, juin, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1288181](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1288181)); LE GRAND H., RIVIÈRE J., 2015, « Un taux de chômage de 26,8 % en moyenne en 2014 », *INSEE Flash Réunion*, n° 32, 2 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1285545](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1285545)).

13. L'HORTY Y., 2014, « La persistance du chômage ultramarin: un problème aux causes multiples », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 114-135.

ces départements<sup>14</sup>. Une étude nationale du ministère de l'éducation nationale<sup>15</sup> indiquait, à partir des statistiques des journées Défense et Citoyenneté de 2013, que les pourcentages concernant les difficultés de lecture des jeunes de 17 ans ou plus étaient de 30 % en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion, 45 % en Guyane et 75 % à Mayotte contre seulement 10 % pour la métropole. Plus généralement, le niveau de diplôme de la population reste faible en outre-mer. Au recensement de 2012, la part de la population de plus de 15 ans (non scolarisée) n'ayant aucun diplôme atteint 49 % en Guyane, 44 % à La Réunion et 35 % aux Antilles. À Mayotte, à la même date, 36 % de la population n'avait jamais été scolarisée et cela concerne encore un jeune de moins de 30 ans sur cinq<sup>16</sup>. Plus préoccupant encore, le niveau de diplôme des plus jeunes reste très faible dans les DROM en général, et à Mayotte et en Guyane en particulier. À Mayotte, plus de la moitié des jeunes de moins de 30 ans (56 %) qui sont sortis du système scolaire n'ont pas obtenu de diplôme qualifiant (diplôme de niveau inférieur au CAP<sup>17</sup>) contre 19 % en métropole.

L'échec scolaire, l'abandon précoce des études ou la moindre réussite aux examens distinguent les DROM des autres départements de métropole, toutes les statistiques vont dans le même sens. Une note d'études résume ainsi les difficultés de la jeunesse d'outre-mer : « La jeunesse des DOM se trouve enfermée comme dans un piège. Les faibles qualifications alimentent un chômage de masse, mais en même temps, pourquoi se former si dans une grande partie des cas on s'attend à passer par la case chômage ?<sup>18</sup> »

## Des inégalités très marquées chez les jeunes ultramarins

L'absence de perspective d'insertion professionnelle peut expliquer en partie l'échec scolaire (d'autres éléments, comme le faible niveau de qualification des parents, un moindre accompagnement, la part élevée de familles monoparentales..., sont régulièrement avancés), et il est certain qu'un faible niveau de qualification justifie pour beaucoup le niveau élevé du chômage et plus généralement du non-emploi. En effet, le chômage touche particulièrement les moins diplômés et le diplôme reste la meilleure des protections face au chômage pour les jeunes des DROM.

Chez les jeunes actifs de moins de 30 ans, quel que soit le DROM, le taux de chômage des moins diplômés (niveau inférieur au CAP) est maximal, les deux tiers des jeunes sont concernés (tableau 6). À l'inverse, le chômage des jeunes diplômés du supérieur est lui bien inférieur à la moyenne dans chacun des départements. Il faut cependant relativiser ce constat : le chômage des jeunes diplômés a considérablement augmenté en outre-mer au cours des dernières décennies. Si le chômage de l'ensemble des actifs diplômés du supérieur reste faible (11 %), il atteint plus du double chez les moins de 30 ans (22,8 %), indiquant un durcissement des conditions d'accès à l'emploi pour les jeunes générations, y compris les plus diplômés. On constate, d'après les données du recensement, que plus du quart des jeunes actifs antillais ayant un diplôme supérieur est à la recherche d'un emploi. En Guyane, les opportunités d'emploi des jeunes les plus diplômés semblent

14. HECQUET V., PARAIN C., 2006, « Le marché du travail dans les DOM : un chômage encore élevé malgré une forte croissance économique. Réflexions sur la pauvreté dans les départements français d'outre-mer », ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, p. 31-45 ([http://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/travaux2005-2006-3-1-2-marchetravail\\_DOM-Hecquet.pdf](http://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/travaux2005-2006-3-1-2-marchetravail_DOM-Hecquet.pdf)); PARAIN C., 2012, « L'outre-mer crée des emplois, mais pas suffisamment », *Économie de La Réunion*, n° 138, 2 p. ([www.insee.fr/statistiques/1290628](http://www.insee.fr/statistiques/1290628)).

15. VOURC'H R., RIVIÈRE J.-P., DE LA HAYE F., GOMBERT J.-E., 2014, « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune Français sur dix », *Note d'information DEPP*, n° 12, 4 p.

16. BALICCHI J., 2014, *op. cit.*

17. Certificat d'aptitude professionnelle, diplôme de niveau V.

18. MAURIN L., BERNIER M., 2013, « Des départements d'outre-mer marqués par les difficultés sociales et les inégalités », *Compas études*, n° 9, p. 4.

plus nombreuses, leur taux de chômage reste relativement faible (11,5 %). Ces chiffres inquiétants pour les jeunes actifs de moins de 30 ans ne doivent pas faire oublier qu'entre 15 et 30 ans une nette majorité des jeunes des DROM est encore en cours d'études et donc considérée comme inactive.

**Tableau 6. Taux de chômage (au sens du recensement<sup>a</sup>) des jeunes actifs de moins de 30 ans dans les DROM (hors Mayotte) selon le niveau de diplôme (en %)**

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Ensemble
Pas ou peu diplômés	64,8	65,1	60,5	69,5	<b>66,4</b>
CAP/BEP	54,7	54,0	46,3	57,3	<b>55,0</b>
Bac	44,4	45,8	30,6	45,5	<b>44,0</b>
Diplômés du supérieur	28,5	24,8	11,5	22,3	<b>22,8</b>
<b>Total</b>	<b>48,7</b>	<b>48,1</b>	<b>45,4</b>	<b>52,1</b>	<b>49,9</b>

Source : INSEE, 2011, Recensement de la population.

a. Aux recensements sont considérés comme chômeurs tous les individus qui se déclarent comme tels. Cette mesure déclarative du taux de chômage n'est pas conforme à celle du Bureau international du travail qui est plus restrictive. Elle est la seule qui permet des comparaisons entre différentes régions et qui permet de mesurer des évolutions. L'intérêt de cette approche du taux de chômage au sens du recensement est de pouvoir comparer les individus selon leur niveau de diplôme, en termes relatifs, et non de donner le niveau du chômage.

Les inégalités d'accès à l'emploi sont donc très marquées chez les jeunes générations selon le niveau de diplôme. Un diplôme élevé protège du chômage, mais pas totalement. Les difficultés d'accès à l'emploi touchent à présent de nombreux jeunes, à tous les niveaux de diplômes.

Certaines études ont montré que les DROM étaient particulièrement inégalitaires<sup>19</sup>. Les inégalités de niveau de vie sont très fortes dans ces territoires, plus marquées que dans l'ensemble des régions métropolitaines. Une note de synthèse tirée du centre d'observation de la société<sup>20</sup> indiquait ainsi, d'après l'analyse des revenus fiscaux de 2011, que La Réunion était en tête des départements les plus inégalitaires de France, alors que la Martinique arrive, juste après Paris, en troisième position. Cette synthèse indique que les territoires d'outre-mer sont très inégalitaires d'une part parce que la pauvreté, au sens monétaire, y est plus marquée qu'ailleurs. Les plus pauvres des DROM sont plus pauvres que les plus pauvres de France métropolitaine. Mais aussi parce que dans ces territoires une part non négligeable de la population aisée a des revenus très élevés. Les inégalités sont également très marquées au niveau des communes. Une étude sur la pauvreté dans les cent plus grandes communes de France indiquait que la moitié des dix communes les plus touchées par la pauvreté (taux supérieur à 32 %) se situait en outre-mer<sup>21</sup>.

L'objectif n'est pas ici de dresser le panorama des inégalités dans les DROM, mais bien de mettre en évidence que ces inégalités marquées entre différentes catégories de la population touchent largement les jeunes d'outre-mer, même s'ils sont loin de former un ensemble homogène. Les facteurs de différenciation chez les jeunes, comme dans la population générale, sont nombreux : niveau d'éducation, accès à l'emploi, type de contrat de

19. MICHEL C., THEULIÈRE M., MISSÈGUE N., 2010, « Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole », *INSEE Première*, n° 1279, 4 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1287173](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1287173)).

20. MAURIN L., BERNIER M., 2013, *op. cit.*

21. *Ibid.*

travail, niveau de qualification des emplois occupés, revenus, commune voire quartier de résidence, sexe, âge, origine sociale ou encore rapport à la mobilité (non migrants, migrants de retour, émigrants en métropole).

Nous l'avons vu, les inégalités sont fortes selon le niveau de diplôme ou d'emploi, elles le sont aussi selon le niveau de vie. Plusieurs des travaux menés à partir de l'enquête « Migrations, Famille, Vieillesse (MFV) » de 2010 dans les quatre DROM historiques<sup>22</sup> ont montré que les inégalités entre jeunes qui ont un diplôme et ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, entre migrants et non-migrants sont très marquées. La principale différence avec d'autres régions de métropole, c'est qu'ici ce ne sont pas des minorités, mais bien des franges entières de la jeunesse qui sont touchées par les difficultés socio-économiques. Certains, les plus diplômés, s'en sortent. Comme l'ont montré les données de l'enquête MFV, nombreux sont les jeunes des DROM qui, dans ce contexte difficile, quittent leur département pour aller suivre des études où chercher un emploi en métropole. La mobilité est un instrument utilisé par ces jeunes pour échapper au chômage et les exemples de réussite relayés par les médias sont nombreux. Les analyses ont montré que la mobilité était particulièrement privilégiée par les jeunes les plus diplômés, les mieux armés pour trouver un emploi et plus répandue proportionnellement aux Antilles-Guyane qu'à La Réunion<sup>23</sup>. Une étude de l'INSEE indiquait qu'en 2008 on comptait 365 000 natifs des DROM résidant en France métropolitaine, ce qui représentait un Antillais sur quatre et un Réunionnais sur sept<sup>24</sup>. Après une période d'accalmie, ces migrations semblent bien à nouveau repartir à la hausse, comme l'indiquent les soldes migratoires négatifs de la période 2009-2014 présentés plus haut. Les aides publiques à la mobilité proposées par l'État et les collectivités territoriales, aujourd'hui principalement gérées par l'Agence de l'outre-mer (LADOM, voir l'encadré p. 37), permettent de soutenir les projets de ces jeunes ayant l'intention de partir<sup>25</sup>. L'enquête MFV nous révèle que plus des deux tiers des jeunes Martiniquais âgés de 18 à 34 ans se déclaraient prêts à quitter leur département si un emploi leur était proposé ailleurs. S'ils partent davantage, ce sont également ceux qui ont les diplômes les plus élevés qui s'en sortent le mieux et qui restent plus durablement sur leur lieu de migration. Certains reviennent et se trouvent en concurrence avec les non-migrants sur le marché de l'emploi dans leur DROM d'origine, et, parmi eux, ceux qui ont obtenu un diplôme en métropole s'en sortent mieux au retour. Les jeunes natifs des DROM qui résident en métropole ont un niveau de diplôme similaire à la moyenne métropolitaine, ils sont touchés par le chômage dans les mêmes proportions, leur profil est donc très éloigné de celui de leurs homologues restés dans leur territoire d'origine<sup>26</sup>. Cette sélection de la migration, avec le départ des jeunes les plus diplômés, fait que la population restée dans les DROM apparaît plus défavorisée. Les natifs n'ayant jamais quitté leur département cumulent un ensemble de difficultés économiques et sociales qui peuvent constituer un frein au départ. Ces non-migrants peuvent se retrouver en concurrence sur le marché de l'emploi avec les natifs de retour de migration. La mobilité peut donc renforcer les inégalités selon le lieu de vie et rendre plus visibles les difficultés des jeunes restés dans leur DROM.

22. L'enquête MFV est une enquête INED-INSEE menée en 2010 auprès d'un échantillon de 16 000 ménages en Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion. L'enquête MFV a également été menée entre septembre 2015 à mars 2016 à Mayotte, les premiers résultats sont en cours de publication.

23. TEMPORAL F., MARIE C.-V., BERNARD S., 2011, « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : Dom ou métropole ? », *Population*, n° 3, p. 55-600.

24. ABDOUNI S., FABRE E., 2012, « 365 000 Domiens vivent en métropole », *INSEE Première*, n° 1389, 4 p. ([www.insee.fr/fr/statistiques/1281122](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1281122)).

25. LADOM, 2013, *Rapport d'activité 2013*, 102 p.

26. TEMPORAL F. et al., 2011, *op. cit.*

Il ne s'agit pas d'occulter que de nombreux jeunes ultramarins restés ou revenus dans leur département d'origine ont des parcours scolaires et professionnels placés sous le signe de la réussite. Cependant, les chiffres montrent qu'ils sont encore trop nombreux à subir l'échec scolaire, à être confrontés au non-emploi et à ne pas disposer de revenus suffisants pour accéder à leur indépendance. Ces difficultés viennent contrarier leur accès à l'autonomie<sup>27</sup> dans leur transition vers l'âge adulte (accès à l'emploi, indépendance financière, accès au logement autonome, mise en couple, parentalité...), ce qui peut alimenter chez certains un découragement voire un ressentiment.

Dans ce contexte de non-emploi généralisé, les stratégies d'adaptation sont nombreuses et variées. Certains jeunes, on l'a vu, font le choix d'un départ durable. Pour les autres, qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas quitter leur département, les adaptations sont plus délicates, les parcours d'insertion souvent longs et laborieux. Certains alternent petits boulots, emplois aidés, périodes de chômage et revenus sociaux<sup>28</sup>. Dans ce contexte difficile, les transferts sociaux constituent un filet de protection incontournable pour beaucoup d'entre eux. D'autres études, plus axées sur la fécondité des jeunes femmes, suggèrent que certaines, en situation d'échec scolaire et d'absence de perspective d'emploi, privilégient la maternité et le rôle traditionnel de mère comme moyen d'accéder à l'autonomie<sup>29</sup>. Les jeunes hommes, quant à eux, peuvent s'orienter vers les petits boulots formels ou informels, dans des parcours marqués par la précarité avant d'espérer accéder à l'emploi stable. Leurs difficultés socio-économiques impactant considérablement leur transition vers l'âge adulte : sortie précoce du système scolaire, accès au premier emploi tardif, décohabitation parentale tardive<sup>30</sup>...

## Conclusion

Au-delà de ces données démographiques, on note que les réactions de la jeunesse sont multiples et qu'il n'existe en aucun cas un modèle de la jeunesse ultramarine, mais bien une multiplicité de parcours comme c'est le cas dans les autres régions françaises. Le rapport à la réussite scolaire et à la mobilité est un premier axe de différenciation entre catégories de jeunes des DROM. L'accès à l'emploi et le type d'emploi occupé constituent une autre source de clivage importante entre les jeunes. Enfin, les situations familiales (union, monoparentalité et célibat) et l'origine sociale constituent un autre facteur de différenciation entre ces jeunes ultramarins. On pourrait ajouter à cela des différences territoriales voire culturelles : la réalité d'un jeune Mahorais qui vit de plein fouet les premiers effets d'une départementalisation en cours peut sembler bien éloignée de celle d'un jeune Antillais ou encore de celle d'un jeune Guyanais. Ces spécificités selon les DROM nécessitent de penser à une adaptation des dispositifs de mobilité à la réalité de chacun de ces départements.

27. TEMPORAL F., VALAT E., 2014, « L'entrée dans la vie adulte des jeunes en Guyane : comment expliquer les différences liées à l'origine ? », présenté au XVIII<sup>e</sup> Colloque international de l'AIDELF, « Trajectoires et âges de la vie », Bari (Italie).

28. ROINSARD N., 2014, « Pauvreté et inégalités de classe à La Réunion. Le poids de l'héritage historique », *Études rurales*, n° 2, vol. 194, p. 173-189 ([www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2014-2-page-173.htm](http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2014-2-page-173.htm)).

29. BRETON D., 2004 « Fécondité et naissances précoces dans un département d'outre-mer. Comparaisons entre l'île de La Réunion et la métropole », in LEFEVRE C., FILHON A., *Histoires de familles, histoires familiales*, INED, Paris.

30. TEMPORAL F., VALAT E., 2014, *op. cit.*



## L'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel

CLOTILDE TALLEU,

docteure en sciences politiques, spécialiste des politiques publiques en matière de mobilité internationale des jeunes

---

### **Les politiques européennes de mobilité des jeunes : évolutions et enjeux**

Si le Conseil de l'Europe est généralement considéré comme l'architecte des politiques européennes de jeunesse – c'est en effet dans les années 1960 qu'il a, pour la première fois, investi ce secteur –, l'Union européenne a donné une nouvelle impulsion à ce champ d'action. La mobilité internationale des jeunes est progressivement devenue un axe central de l'action de l'Union européenne en faveur de la jeunesse. D'une part, la mobilité est intégrée dans le cadre normatif communautaire – l'article 149 du Traité sur l'Union européenne (1992), repris d'ailleurs dans l'article 165 (titre XII) du traité de 2009, prévoit notamment le soutien de l'Union européenne à la mobilité des étudiants (et des enseignants) et indique qu'il vise également à « favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs », en encourageant « la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe » – et d'autre part, en développant depuis 2001 un « droit mou » (*soft law*), ensemble de textes non contraignants pouvant être interprétés relativement librement (recommandations, Livre blanc, stratégies, pactes...)¹.

1. Sur cet aspect, Francine Labadie identifie trois temps forts qui scandent le développement de l'action publique en faveur de la jeunesse au niveau européen :

– Le Livre blanc *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne* (2001) dressant les contours d'une politique européenne de jeunesse comprenant deux volets principaux : le renforcement de la coopération entre États membres et la volonté d'une meilleure prise en compte des besoins de la jeunesse dans les politiques sectorielles.

– Le Pacte européen pour la jeunesse (2005) intégrant les objectifs de la stratégie de Lisbonne (adoptée en 2000 et réactualisée en 2005) de soutien à la compétitivité économique de l'Union européenne.

– La Stratégie de l'Union européenne « Investir dans la jeunesse et la mobiliser » (2009) donnant lieu à un nouveau cadre de coopération (2010-2018) basé sur le développement d'actions spécifiques dans le domaine de la jeunesse, et sur la prise en compte de la jeunesse comme domaine transversal dans toutes les autres politiques. Huit domaines d'action prioritaires sont retenus : l'éducation et la formation ; l'emploi et l'entrepreneuriat ; la santé et le bien-être ; la participation ; le volontariat ; l'inclusion

Les légitimations sur lesquelles l'Union européenne fonde son action dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes ont considérablement évolué depuis les premiers programmes communautaires – le programme Jeunesse (2000-2006) – jusqu'à aujourd'hui<sup>2</sup>. D'une mobilité internationale non formelle, outil favorisant une meilleure connaissance interculturelle et facteur de paix, les attentes des institutions de l'Union européenne se sont progressivement diversifiées et une conception plus utilitariste a émergé, attendant des échanges de jeunes et du service volontaire européen –entre autres– une contribution plus directe à l'insertion sociale et professionnelle. La mobilité devient également progressivement un vecteur d'apprentissage de compétences transversales susceptibles d'améliorer l'employabilité et d'impacter positivement les trajectoires des jeunes, dans un contexte de chômage massif. L'Union européenne ancre ainsi plus explicitement la mobilité dans une perspective d'éducation et de formation –avec le développement de la notion de *learning mobility*–, et les références à la construction d'un espace européen de la connaissance et aux valeurs économiques et de compétitivité se font plus prégnantes.

Cette multiplication des légitimations et leur malléabilité en fonction des contextes<sup>3</sup> s'accompagnent d'un intérêt grandissant pour les jeunes en difficulté, et une mobilité internationale envisagée à des fins d'inclusion sociale. À partir des années 2000, une des priorités formulées par la Commission européenne est en effet de garantir aux jeunes avec moins d'opportunités (voir l'encadré p. 21) un accès aux dispositifs de soutien à la mobilité internationale et d'éducation non formelle proposés dans le cadre de ses programmes. Il s'agit d'accroître la participation de ces publics aux activités de mobilité éducative en Europe comme une étape importante de leur parcours d'insertion. Cette évolution a récemment été confirmée par l'entrée en force en 2014 de la Stratégie d'inclusion et de diversité dans le domaine de la jeunesse (Erasmus +)<sup>4</sup> qui a pour but de garantir une réponse positive du programme à la problématique de la diversité et de renforcer les effets des mesures en faveur des jeunes moins favorisés.

Les études européennes et françaises<sup>5</sup> convergent en effet pour souligner la confidentialité et la sélectivité de la mobilité internationale dans un cadre non formel. Celle-ci reste encore aujourd'hui inégalement accessible du fait de la stratification sociale et, en particulier, de la permanence de certains déterminismes sociaux contre lesquels la capacité d'action des pouvoirs publics s'avère peu efficace. L'appartenance à des catégories sociales favorisées et la détention d'un niveau de diplôme élevé sont particulièrement discriminantes dans l'accès à une expérience de mobilité internationale. La mobilité profite essentiellement aux jeunes des milieux aisés, diplômés, ne revendiquant pas d'appartenance à une minorité culturelle et sans difficulté apparente d'insertion sociale et professionnelle. De son côté, la « compétence migratoire<sup>6</sup> » – héritage immatériel transmis pendant l'enfance suite à des déménagements, des séjours linguistiques, des voyages scolaires, des vacances

sociale; les jeunes et le monde; la créativité et la culture.

Voir LABADIE F., 2012, « L'action publique en faveur de la jeunesse: l'eupéanisation en cours? », *Les Cahiers du développement social urbain*, n° 56.

2. TALLEU C., 2013, L'eupéanisation des politiques de jeunesse. *L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes*, rapport d'étude, INJEP ([www.injep.fr/sites/default/files/documents/Rapport\\_Talleu\\_DEF.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/Rapport_Talleu_DEF.pdf)).

3. Sur ce point, voir notamment les travaux de Søren Kristensen: <http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/1668255/Kristensen.pdf/8e0e838b-51f2-4ebf-b31a-9895c3505e1f>

4. [http://ec.europa.eu/youth/library/reports/inclusion-diversity-strategy\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/youth/library/reports/inclusion-diversity-strategy_en.pdf)

5. Sur la sélectivité des programmes de mobilité internationale dans un cadre non formel, voir les recherches menées par le réseau « Research-based analysis of Youth in Action » (RAY) sur l'impact du programme européen Jeunesse en action: [www.researchyouth.net/wp-content/uploads/2013/07/RAY\\_YiA\\_Findings-and-Implications\\_final.pdf](http://www.researchyouth.net/wp-content/uploads/2013/07/RAY_YiA_Findings-and-Implications_final.pdf). Ainsi que les travaux réalisés en France, LABADIE F., 2016, « Le programme européen Jeunesse en action au défi de l'équité. Le cas des jeunes avec moins d'opportunités », *Jeunes et études et synthèses*, n° 32 ([www.injep.fr/sites/default/files/documents/jes32\\_jamo\\_bd.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/jes32_jamo_bd.pdf)).

6. BALLATORE M., 2010, *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Presses universitaires de France, Paris.

## LES «JEUNES AVEC MOINS D'OPPORTUNITÉS» (JAMO) : UNE CATÉGORIE D'ACTION PUBLIQUE À ENVISAGER AVEC PRÉCAUTION

Notion d'origine et d'usage politico-administratif, la catégorie d'action publique Jeunes avec moins d'opportunités a été introduite par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté des jeunes. Cette dernière définit les jeunes défavorisés comme des jeunes « ayant moins d'opportunités » que leurs pairs en raison de facteurs d'exclusion et d'obstacles qui freinent leur accès à l'emploi, à l'éducation formelle et non formelle, à la mobilité transnationale, au processus démocratique et à l'intégration dans la société. Ces facteurs d'exclusion et obstacles peuvent être de différentes natures : handicap, problème de santé, difficultés éducatives, origine culturelle, obstacles économiques, obstacles sociaux et obstacles géographiques. Ainsi les jeunes résidant dans des zones rurales ou reculées, des régions périphériques ou vivant dans des zones urbaines défavorisées ou sur de petites îles sont généralement considérés comme faisant partie de cette catégorie.

Contrairement à la catégorie « NEET » (*Not in Education, Employment or Training*, c'est-à-dire des jeunes sans emploi et qui ne suivent ni études ni formation) – notion principalement à usage statistique –, la catégorie institutionnelle « Jeunes avec moins d'opportunités » a tendance à être associée à des parcours. Néanmoins, basée principalement sur des attributs statutaires, elle conduit généralement à une approche stigmatisante et statique (la situation présente) qui empêche de considérer la diversité et la complexité des parcours et des constructions individuelles et la spécificité des situations<sup>a</sup>. Sur ce point, les approches biographiques permettant de mettre en évidence la complexité des trajectoires des jeunes, de retracer leur parcours individuel, scolaire, professionnel, familial et institutionnel sont essentielles pour appréhender cette catégorie de l'action publique<sup>b</sup>.

a. Pour une analyse de la notion de jeunes avec moins d'opportunités, voir BIER B., « L'accompagnement des JAMO : clarifier les notions, penser l'action », in LESAUNIER B., GAVARINI L. (dir.), avec la collaboration de LE ROY C., *L'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités. L'exemple du programme Envie d'agir*, INJEP, coll. « Les Cahiers de l'action », n° 33, 2011, p. 11-20.

b. TALLEU C., 2016, *L'accès des Jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité internationale non formelle*, rapport d'étude, INJEP ([www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2016-03-talleu\\_jamo.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2016-03-talleu_jamo.pdf)). Cette démarche renvoie plus généralement à un enjeu scientifique central lié à l'appréhension de la jeunesse qui se définit aujourd'hui moins à partir d'un ensemble d'attributs statutaires qu'à partir d'une dynamique de parcours de construction identitaire.

à l'étranger... – prédispose également fortement les jeunes aux déplacements et facilite leurs projets de mobilité.

Surtout, les jeunes peuvent être confrontés à de nombreux obstacles de statut et de niveau différents liés à leur situation personnelle et leur parcours de vie (éducation, santé, situation au regard de l'emploi...), aux territoires dans lesquels ils vivent (quartiers soumis à une ségrégation, territoires enclavés, isolés...), ou bien en raison de leur situation financière et du soutien que peut leur apporter leur famille. Leur accès à la mobilité internationale peut également être limité par des mécanismes institutionnels (représentations, configurations et logiques d'action) en vigueur chez les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, et les opérateurs de la mobilité internationale<sup>7</sup>.

7. LABADIE F., TALLEU C., 2017, « Le non-recours à la mobilité internationale chez les jeunes avec moins d'opportunités. Un exemple de capacitation empêchée dans le cadre non formel », in *Agora Débats/Jeunesse*, n° 75, p. 37-55 ; TALLEU C., 2016, *L'accès des Jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité internationale non formelle*, rapport d'étude, INJEP ([www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2016-03-talleu\\_jamo.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2016-03-talleu_jamo.pdf)).

Ainsi, l'action publique est aujourd'hui confrontée à des défis pour que la mobilité européenne et internationale des jeunes devienne une pratique usuelle et ouverte à tous. L'enjeu de sa démocratisation demeure central, non seulement au niveau européen, mais également au niveau national.

## **Territorialisation et européanisation des politiques publiques en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel**

Dans un contexte de polarisation croissante de la jeunesse, accentuée par la crise persistante<sup>8</sup>, favoriser, au nom de l'équité, l'accès des jeunes vulnérables à la mobilité internationale dans un cadre non formel est devenu une priorité politique importante en France, au cœur des orientations du plan Priorité Jeunesse. Le comité interministériel de la jeunesse, réuni le 21 février 2013, s'est donné comme objectif d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de mobilité tout en diversifiant leur profil; la lutte contre les inégalités liées à la discontinuité territoriale pour les jeunes ultramarins est également clairement affichée par les pouvoirs publics.

Le traitement des questions de mobilité internationale en France semble aujourd'hui s'inscrire dans le contexte favorable à la territorialisation de l'action publique et les enjeux liés à une meilleure coordination, à une nécessaire continuité et à une plus grande cohérence de l'action publique locale.

Des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB), pendant du comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes, ont été mis en place. Ils regroupent tous les acteurs concernés par le sujet sur un territoire. De manière complémentaire à ces instances politiques, un appel à projets dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a été lancé pour soutenir la mise en place de « plateformes régionales de la mobilité internationale des jeunes », visant à mieux informer les jeunes et les acteurs de la jeunesse, former les encadrants et accompagner les jeunes vers et dans la mobilité. En inscrivant l'action publique dans un rapport de proximité propice à une plus grande lisibilité des dispositifs et une meilleure prise en compte des besoins et attentes des jeunes et des problématiques qu'ils rencontrent, ces coordinations politiques et techniques au niveau local sont considérées comme un instrument essentiel pour favoriser l'accès des jeunes à la mobilité internationale et, principalement, de ceux qui en sont les plus éloignés.

Néanmoins, si l'action coordonnée et transversale des opérateurs locaux –publics et privés– représente une approche pertinente qui a déjà obtenu des résultats significatifs<sup>9</sup>, elle connaît des déclinaisons variables en fonction des territoires et reste sujette, dans la réalité des pratiques et des représentations, à des obstacles, des tensions voire des controverses. En effet, tous les acteurs locaux n'ont pas encore pris la mesure du passage d'actions publiques territorialisées – où le territoire est envisagé comme un espace de remédiation à des problèmes – à des actions publiques territoriales où le territoire devient un espace de sens.

8. LABADIE F., 2012, « L'action publique en faveur de la jeunesse: l'européanisation en cours? », *Les Cahiers du développement social urbain*, n° 56; MARKOVIC J., GARCIA LOPEZ M. A., DZIGURSKI S., 2015, *Finding a Place in Modern Europe. Mapping of Barriers to Social Inclusion of Young People in Vulnerable Situations*, partenariat Jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ([www.goo.gl/Qa1z0i](http://www.goo.gl/Qa1z0i)).

9. DUPUIS C., BRENAC N., ÉTIEMBLE L., 2012, *Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage*, étude transversale dans le cadre du FEJ, Kaléido'Scop, ([www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/RapportFinal-Evaluation-Transversal-APL.pdf](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/RapportFinal-Evaluation-Transversal-APL.pdf)); CAREL S., DÉLOYE F., MAZOUIN A., 2011, « La mobilité internationale des "jeunes avec moins d'opportunités": retour d'expérience », *Bref du CEREQ*, n° 293 ([www.cereq.fr/content/download/3157/33336/file/b293.pdf](http://www.cereq.fr/content/download/3157/33336/file/b293.pdf)).

Dans ces conditions, des efforts semblent devoir encore être consentis pour que ce mode de faire de l'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes soit véritablement un levier pour favoriser l'accès des jeunes les moins favorisés<sup>10</sup>.

D'un processus de territorialisation à l'autre, ce développement montre également l'existence de points de convergence entre les niveaux européen et national des politiques de mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel : enjeu de la démocratisation, accès des jeunes en difficulté, diffusion de la catégorie européenne « JAMO » aux niveaux national et infranational... Ils illustrent d'une certaine manière le processus d'eupéanisation en cours des politiques de jeunesse<sup>11</sup>.

Si en tant que compétence communautaire d'appui, la jeunesse fait partie de ces enjeux de l'intervention publique peu affectés par la production de normes, de directives ou de la mise en œuvre de règles contraignantes, les institutions de l'Union européenne exercent toutefois une influence sur les politiques publiques nationales et infranationales. Cette influence passe par l'intermédiaire de formes plus souples de régulation où les outils et instruments (méthode ouverte de coordination, partage de savoirs, d'expertise et de bonnes pratiques, programmes et dispositifs...) favorisent les convergences cognitives et permettent de progresser vers des objectifs communs. L'Union européenne diffuse en effet des idées, propose des cadres de réflexion, suggère des pistes d'action qui font réfléchir les acteurs sur leurs propres pratiques et conduisent *in fine* à l'évolution des contenus et des modes de faire de l'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes.

Ce pouvoir d'influence (*soft power*) des institutions de l'Union européenne reste toutefois partiel et non exclusif. Au-delà de cette influence « douce » (c'est-à-dire non contraignante) sur les politiques publiques nationales ou infranationales, les institutions européennes agissent également en offrant des ressources stratégiques. Par l'intermédiaire du système d'interactions engendré par le processus d'eupéanisation, les acteurs de la mobilité disposent en effet d'espaces d'échanges et de moyens supplémentaires pour infléchir à leur tour le processus européen. Nombreux sont ceux qui cherchent à prendre part aux affaires européennes, aux décisions prises à Bruxelles, et tentent d'agir sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes communautaires. Ainsi, l'eupéanisation des politiques et pratiques de mobilité pour les jeunes est bien un processus à double sens : descendant (*top-down*) et ascendant (*bottom-up*)<sup>12</sup>.

10. TALLEU C., 2016, *op. cit.*

11. TALLEU C., 2013, *op. cit.*

12. *Ibid.*



## Les volontariats internationaux contribuent-ils à l'autonomie des jeunes Réunionnais ?

FLORENCE IHADDADENE,  
doctorante en sociologie, laboratoire IDHES (UMR 8533),  
université Paris Nanterre

---

### Introduction

Les effets des mobilités à l'international sur les parcours de jeunes constituent une préoccupation croissante des décideurs publics ces dernières années. Il s'agit généralement de mesurer l'adéquation des dispositifs financés en matière de mobilité internationale aux problématiques d'insertion socio-économique que les jeunes rencontrent. Moteur de plusieurs programmes d'engagements volontaires et solidaires à l'international de jeunes Réunionnais, France Volontaires<sup>1</sup> a soutenu en 2016 la réalisation d'une enquête sur les impacts des expériences de volontariats de solidarité internationale, et plus particulièrement leur contribution à l'autonomie des jeunes<sup>2</sup>. En effet, la situation socio-économique de La Réunion contraint fortement les parcours des jeunes : le chômage y est particulièrement important et l'insularité complique leur mobilité. L'étude réalisée en métropole, à La Réunion et à Madagascar, s'appuie sur des entretiens avec dix-neuf anciens volontaires et trois en cours de mission. En retraçant leurs parcours associatif, étudiant et professionnel, et en interrogeant leur sentiment d'indépendance, on cherchera ici à comprendre dans quelle mesure ces dispositifs de volontariat à l'international permettent aux Réunionnais qui s'y engagent, malgré les difficultés socio-économiques vécues sur l'île, d'accéder à l'autonomie. Pour ce faire, il nous faudra d'abord revenir sur l'enjeu de la mobilité dans le contexte réunionnais. Puis, après avoir interrogé les conditions concrètes d'indépendance des volontaires avant et après leur mission, nous verrons que l'émergence du sentiment d'autonomie dépend en partie de l'affiliation identitaire des volontaires.

1. France Volontaires est l'opérateur de référence sur les engagements volontaires et solidaires à l'internationale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. À ce sujet, voir l'entretien avec Thomas Cossé, directeur du pôle Réseau international de France Volontaires, p. 67.

2. L'article reprend les principaux résultats d'une étude réalisée pour France Volontaires : [www.observatoire-volontariat.org/IMG/pdf/les\\_vies\\_la\\_reunion.pdf](http://www.observatoire-volontariat.org/IMG/pdf/les_vies_la_reunion.pdf)

## La crise de l'emploi au cœur des enjeux de mobilité à La Réunion

Le choix de France Volontaires d'interroger l'impact des volontariats sur les jeunes Réunionnais n'est pas neutre. D'une part, le programme réunionnais est particulièrement vigoureux et a permis d'envoyer 181 volontaires de solidarité internationale et sept engagés en service civique. D'autre part, l'insularité et le fort taux de chômage chez les jeunes de moins de 30 ans en font un cas hyperbolique<sup>3</sup>.

La population réunionnaise est particulièrement jeune : en 2010, les moins de 25 ans représentaient 41 % de la population de La Réunion contre 31 % de celle de la France métropolitaine<sup>4</sup>. Les conditions objectives d'indépendance, qui supposent pour Karine Chaland « l'idée d'une absence de dépendance, de repli sur soi et d'autosuffisance<sup>5</sup> », n'y sont pas les mêmes qu'en métropole. La décohabitation parentale y est plus rare : entre 16 et 29 ans, 58,2 % des Réunionnais vivent chez leurs parents (67,8 % des hommes de la tranche d'âge) contre 44,8 % des métropolitains<sup>6</sup>. La maternité (et donc la parentalité) y est plus précoce qu'en métropole : le taux de fécondité chez les femmes âgées de 20 à 24 ans est près de deux fois supérieur à La Réunion à celui de la métropole (113,5‰ versus 60,7‰)<sup>7</sup>. Et le chômage y est particulièrement important : l'INSEE estimait en 2015 que 54,4 % des 15-24 ans actifs étaient chômeurs. La déscolarisation précoce et la pauvreté relative<sup>8</sup> expliquent le bas niveau de qualification des jeunes : en 2012, un Réunionnais sur deux âgé de 15 à 24 ans a terminé sa scolarité sans avoir obtenu de diplôme. Si c'est de moins en moins le cas, puisque l'offre de formation sur l'île s'est élargie et diversifiée, la nécessité pour les générations précédentes de se rendre en métropole pour accéder à des études supérieures explique en partie l'importance de la mobilité pour les jeunes Réunionnais.

Si nous partons de l'hypothèse que le chômage, le faible taux de qualification, la parentalité précoce et l'insularité sont des critères limitant la mobilité, une manière d'y répondre pour les politiques publiques est de soutenir les expériences hors du département, notamment les dispositifs de volontariat à l'international. Il convient donc de déterminer les profils de ceux qui s'engagent dans ces dispositifs.

## Les conditions concrètes d'indépendance

Saisir l'impact du dispositif sur l'indépendance des volontaires nécessite de comparer leurs situations avant et après la mission à l'international. Je m'appuie ici sur trois critères objectifs : leur indépendance résidentielle, leur mobilité et leur indépendance financière qui découlent de leur situation face à l'emploi. Il apparaît que les volontaires étaient déjà en partie « indépendants » avant de partir et que le volontariat influe peu, mais favorablement, sur cette indépendance. Plus encore, le volontariat semble effectuer le « sentiment d'indépendance » que l'on peut nommer « autonomie ».

3. Pour des éléments comparatifs avec les autres DROM, on pourra se référer à l'article de Franck Temporal, p. 7.

4. PLA A., BEAUMEL C., 2011, « Bilan démographique 2010. La population française atteint 65 millions d'habitants », *INSEE Première*, n° 1332 ([www.insee.fr/fr/ifc/ipweb/ip1332.pdf](http://www.insee.fr/fr/ifc/ipweb/ip1332.pdf)).

5. CHALAND K., 1999, *Individualisation et transformations de la sphère privée : l'individu dans le discours sur la famille*, thèse de doctorat en sociologie, université de Strasbourg II.

6. INSEE, 2014, « Portrait de la jeunesse réunionnaise. Les clés de l'autonomie », dossier *Réunion*, n° 2, p. 8 ([www.insee.fr/fr/insee\\_regions/reunion/themes/insee-dossier/re\\_ind\\_02.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/reunion/themes/insee-dossier/re_ind_02.pdf)).

7. OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ LA RÉUNION, 2012, *Indicateurs « autour de la grossesse » à La Réunion*, agence régionale de la santé, novembre ([www.ors-ocean-indien.org/IMG/file/tableaux\\_bord/TDB\\_Perinat\\_2012.pdf](http://www.ors-ocean-indien.org/IMG/file/tableaux_bord/TDB_Perinat_2012.pdf)).

8. PLA A., BEAUMEL C., 2011, *op. cit.*

Les volontaires et anciens volontaires rencontrés semblent avoir accédé, déjà avant leur volontariat, à un niveau d'indépendance légèrement supérieur à la moyenne des Réunionnais, que ce soit en matière d'indépendance résidentielle ou de mobilité. Avant leur mission, ils étaient 12/22 à avoir décohabité tandis que 6/22 vivaient chez leurs parents et quatre en concubinage. Ceux qui s'engagent en volontariat ont déjà cumulé un certain nombre d'expériences de mobilité : seuls deux d'entre eux déclarent n'avoir jamais quitté l'île auparavant ; 6/22 déclarent avoir « beaucoup voyagé dans leur enfance » ; 8/22 des interviewés disent avoir voyagé dans la zone COI<sup>9</sup> avant leur volontariat ; enfin, 11/22 ont effectué leurs études en métropole, et deux autres à l'étranger. Ce départ pour les études est souvent vécu comme facteur d'indépendance. Ainsi l'une des volontaires rencontrées à Antananarivo explique que, pour elle, « le vrai départ, c'est celui en métropole ». Leur situation face à l'emploi, en revanche, ne permet pas d'affirmer qu'ils étaient en meilleure posture que la moyenne des jeunes Réunionnais : 6/22 étaient en recherche d'emploi et 11/22 en fin d'études avant leur volontariat, 4/22 étaient en emploi. On peut cependant noter qu'ils étaient particulièrement diplômés avant leur volontariat puisque 15/22 avaient un niveau d'études équivalent ou supérieur au niveau master.

Pour les dix-neuf individus rencontrés après leur volontariat, la fin de mission correspond souvent à un niveau d'indépendance plus élevé. Le volontariat est perçu comme « un tremplin » vers l'emploi et est associé à une amélioration de la qualification. La décohabitation est également plus fréquente : ils ne sont plus que 5/19 à vivre chez leurs parents et la majorité d'entre eux vit en couple (10/19). Pour la plupart, le volontariat fut d'ailleurs l'occasion de cette mise en couple, et même, pour trois d'entre eux, de la parentalité. Ainsi, le retour correspond à une prise d'indépendance parce qu'elle a souvent été vécue pendant le volontariat. C'est d'ailleurs le but du départ pour certains : un ancien volontaire en mission au Mozambique explique : « J'habitais chez mes parents et je voulais prendre mon envol. Je ne me sentais pas du tout indépendant. » Cependant, pour les 5/19 qui vivent chez leurs parents après le volontariat, le retour au foyer parental est perçu comme d'autant plus disqualifiant que le temps de la mission correspondait à une autonomie résidentielle.

### **Le volontariat à l'international comme facteur d'affiliation sociale**

Pour appréhender le sentiment d'indépendance, nous avons posé la question suivante aux interviewés : « Avez-vous le sentiment d'avoir atteint le niveau d'indépendance que vous cherchiez à obtenir ? » Le sentiment d'indépendance ne correspond effectivement pas toujours à une indépendance objective. Ainsi, Fabrice, ancien engagé en service civique de retour à La Réunion, se sent indépendant alors même qu'il n'a pas de rémunération et vit chez ses parents. Le mode de logement, évoqué ci-dessus, s'il est souvent considéré comme l'élément principal de la vie adulte, n'est pas décrit par les anciens volontaires rencontrés comme un facteur décisif du sentiment d'indépendance. L'un vit chez ses parents, mais se sent autonome parce qu'il gère son propre budget. Une autre, de retour au domicile parental, explique que la maternité l'a rendue autonome et « adulte ». Tous ceux qui sont parents se déclarent par ailleurs « indépendants ».

9. Commission de l'océan Indien (incluant l'Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et La Réunion).

Le sentiment d'indépendance ne correspond donc pas toujours à une indépendance résidentielle ou financière objective. Il convient d'ajouter à ces critères un facteur subjectif que nous nommerons ici « autonomie » définie comme « la capacité d'un individu à se donner lui-même sa propre loi, à se construire une vision du monde, un "monde" au sens de la sociologie constructiviste<sup>10</sup> ». Le volontariat paraît contribuer à cette autonomie, même lorsqu'il ne participe pas d'une indépendance objective. Pour autant, le « retour en arrière », notamment à la cohabitation parentale, peut empêcher ce sentiment de « se donner sa propre loi ».

Nicolas Roinsard, dans ses travaux sur le chômage à La Réunion, montre que les solidarités traditionnelles dans la « société intégrée<sup>11</sup> » réunionnaise évitent la *désaffiliation* de ceux qui ne peuvent pas accéder à l'indépendance financière ou résidentielle<sup>12</sup>. Son enquête sur les *réaffiliations créoles* montre que, dans le cas des jeunes Réunionnais, facteurs objectifs d'indépendance ne vont pas toujours de pair – et surtout, ne sont pas toujours nécessaires – à un sentiment d'autonomie. Ici, l'inscription dans les solidarités traditionnelles, familiales et communautaires, apparaît primer sur l'indépendance matérielle.

Pour ne pas nier l'interdépendance des membres d'une société, Christophe Moreau préfère le concept d'*affiliation sociale* à celui d'autonomie<sup>13</sup>. Celle-ci inclut trois dimensions : l'accès à la liberté, l'accès à la responsabilité, et enfin l'accès à une « identité négociée » qui dépend des interactions avec autrui<sup>14</sup>. Mesurer l'impact du volontariat sur les Réunionnais partis en mission dans la zone océan Indien nécessite ainsi de prendre en compte les critères objectifs d'indépendance, le sentiment d'autonomie, mais également leur « identité négociée ».

Dans le cas de La Réunion, la définition identitaire apparaît centrale parce que l'identité des jeunes Réunionnais correspond à une juxtaposition complexe : ils s'assimilent généralement à une communauté d'appartenance ethnique, puis à celle de leur île. Mais il leur faut également négocier leurs identités nationales et supranationales, puisqu'ils sont également français et européens malgré la distance territoriale. L'une des volontaires en mission à Madagascar explique que le volontariat lui a permis, justement, de se définir et de savoir « quand défendre la France et quand défendre La Réunion ». Surtout, la distance à sa communauté d'origine a renforcé son identité *yab*<sup>15</sup> qui lui semble désormais être son identité principale.

10. SINGLY DE F., 2011, « Jeunesse et pouvoir sur soi », *Agora débats/jeunesses*, n° 56, p. 25-33.

11. ROINSARD N., 2007, *La Réunion face au chômage de masse : sociologie d'une société intégrée*, Presses universitaires de Rennes, Rennes : « Un groupe, ou une société, est dit intégré(e) quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières » (voir DURKHEIM E., 2007, *De la division du travail social*, Presses universitaires de France, Paris).

12. Il s'agit ici d'une référence au travail de Robert Castel évoquant la désaffiliation, conséquence du chômage en France métropolitaine. CASTEL R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, coll. « La couleur des idées ».

13. Contribution de Christophe Moreau à la journée du RT15 « Jeunesses, âges de la vie, générations » de l'AFS sur le *Livre vert sur la jeunesse, un an après*, 28 mai 2010, ressources jeunesse, INJEP, Paris.

14. « L'affiliation sociale est un processus qui permet d'être soi, d'avoir une singularité, une spécificité identitaire, une certaine réflexivité, et de pouvoir négocier cette singularité avec autrui. » Celle-ci inclut deux dimensions : la singularisation (se définir comme spécifique) et la politisation (se définir dans la cité). MOREAU C., SAUVAGE A., 2006, *La fête et les jeunes, espaces publics incertains*, Apogée, Rennes.

15. Les « petits-blancs » ou « yabs » sont les descendants des « petits-colons », petits propriétaires terriens paupérisés. Voir BOURQUIN A., 2005, *Histoire des Petits-Blancs de La Réunion, XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle : aux confins de l'oubli*, Karthala, Paris.

### **Conclusion : le volontariat pour s'autodéfinir**

Le contexte réunionnais explique que la mobilité soit perçue par de nombreux jeunes comme nécessaire à une montée en qualification et qu'ils y soient largement encouragés par les institutions chargées de l'accompagnement des jeunes. L'étude des profils de ceux qui se sont engagés en volontariat dans la zone océan Indien montre qu'il s'agit d'individus déjà mobiles et objectivement plutôt indépendants, en matière de logement et de moyens financiers. Ils décrivent pourtant le volontariat comme une expérience ayant favorisé leur autonomie, au sens d'un sentiment, subjectif donc, d'indépendance. Le volontariat contribue effectivement à leur définition identitaire, dans un contexte où les identités, multiples, se superposent. Il reste à savoir si ces expériences de volontariats à l'international pourraient avoir les mêmes effets pour des volontaires dont la situation, au départ, serait moins favorable.



## La mobilité des jeunes Mahorais en métropole : l'action des missions locales

CÉLINE LEROUX,

docteure en sciences de l'éducation, consultante indépendante et chercheuse associée au CERLIS (UMR8070), université Paris Descartes

---

### Introduction

La mobilité internationale des jeunes est aujourd'hui largement corrélée aux problématiques de formation et d'emploi tant du point de vue des institutions européennes<sup>1</sup> que des politiques publiques nationales<sup>2</sup>. Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), la tradition de mobilité est ancienne, imposée par une offre de formation incomplète et par la saturation du marché du travail local<sup>3</sup>. Pour les jeunes ultramarins, la mobilité vise avant tout la métropole. Les professionnels de jeunesse sont confrontés à un ensemble de problèmes lorsqu'ils accueillent des jeunes ultramarins en métropole. En nous basant sur l'action de la mission locale du pays de Rennes, nous tenterons de mettre en exergue les principales difficultés auxquelles ils font face et les manières dont ils tentent de les résoudre pour accompagner les jeunes vers et dans la mobilité dans un objectif de formation. Pour cela, nous nous appuierons sur la mobilité des jeunes de l'île de Mayotte. Mayotte est caractérisée par son statut institutionnel propre, ses spécificités culturelles et religieuses, et enfin par l'émigration croissante de sa population depuis les vingt dernières années, mais aussi par l'immigration en provenance des îles comoriennes voisines.

1. CICCHELLI V., 2011, « Les politiques de promotion des mobilités juvéniles en Europe », *Informations sociales*, n°s 165-166, p. 38-45 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-3-p-38.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-3-p-38.htm)).

2. On pourra se référer au plan Priorité Jeunesse du gouvernement de Jean-Marc Ayrault. La mobilité européenne et internationale était l'une des treize priorités, fortement associée aux problématiques d'employabilité des jeunes.

3. JANKY E., 2015, « Les défis de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins », *Les avis du Conseil économique, social et environnemental* ([www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015\\_05\\_insertion\\_professionnelle\\_jeunes\\_ultramarins.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015_05_insertion_professionnelle_jeunes_ultramarins.pdf)).

## La mission locale de Mayotte, reflet des inégalités des politiques sociales ?

Les relations de Mayotte avec la métropole sont spécifiques puisqu'elle n'est devenue officiellement un DROM qu'à partir de 2011 à la suite du référendum de 2009. Auparavant, son statut hybride en a fait le territoire le moins bien doté en termes de montants des transferts sociaux<sup>4</sup>. Or, en 2010, le halo du chômage englobe près de 60 % des inactifs de 15 à 64 ans<sup>5</sup>. De plus, avec 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans, le taux de chômage est estimé à 55 %, et le taux d'activité de 29 % chez les jeunes Mahorais de 15 à 29 ans. Pour autant, tout comme les autres politiques sociales, les moyens et dispositifs en leur direction restent proportionnellement inférieurs à ceux existants en métropole<sup>6</sup>. Le taux de chômage et d'inactivité chez les jeunes incarne les tensions entre la pression démographique et les débouchés sur le marché du travail local comme le note Eustase Janky<sup>7</sup> : « M. Maurice Bémou, coordonnateur emploi et formation du conseil général de Mayotte lors de son audition, a estimé qu'à Mayotte chaque année peuvent être créés entre 500 et 1 500 nouveaux emplois alors que le nombre de jeunes sortant du système scolaire et arrivant sur le marché du travail serait de l'ordre de 4 000. Il a souligné la nécessité d'ouvrir Mayotte vers l'extérieur et de faciliter la mobilité des jeunes Mahorais. » Dans le cas de Mayotte, la mobilité des jeunes est donc fortement corrélée à l'emploi, problématique à laquelle doivent faire face les professionnels de jeunesse sans pour autant disposer des mêmes moyens qu'en métropole (voir l'encadré p. 33).

La mobilité des Mahorais vers la métropole et La Réunion constituent les deux destinations privilégiées des natifs de Mayotte. Les tendances sont néanmoins différentes, tout comme les profils des partants, même s'il s'agit principalement des jeunes adultes de 18 à 25 ans<sup>8</sup>. Durant les décennies 1990 et 2000, le nombre de natifs de Mayotte vivant à La Réunion a triplé pour finalement stagner depuis les années 2010. Par contre, le nombre de Mahorais vivant en métropole a été multiplié par huit dans les décennies 1990 et 2000 et ne décroît pas depuis les années 2010<sup>9</sup>. La Réunion et le sud de France sont les principales destinations des Mahorais. Néanmoins, 17 % d'entre eux s'installent dans l'ouest de la France avec 6 % en Bretagne et 5 % dans les Pays de la Loire, enfin 5 % s'installent en Île-de-France. En fonction de la destination, les profils des individus diffèrent. À La Réunion, on retrouve une proportion plus importante de jeunes femmes non diplômées, alors que la métropole attire plutôt des personnes diplômées ou souhaitant faire leurs études<sup>10</sup>. Ce public de jeunes Mahorais étudiants ou en formation représente une des populations cibles de la mission locale du pays de Rennes.

4. ROINSARD N., 2014, « Chômage, pauvreté, inégalités : où en sont les politiques sociales à Mayotte ? », *Informations sociales*, n° 186, p. 82-86 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-82.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-82.htm)).

5. *Ibid.*, p. 84.

6. *Ibid.*

7. JANKY E., 2015, *op. cit.*, p. 196.

8. BRETON D., BEAUGENDRE C., HERMET F., 2014, « Quitter Mayotte pour aller où ? », *Informations sociales*, n° 186, p. 59-66 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-59.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-59.htm)).

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

**ENTRETIEN****LA MOBILITÉ, UN POINT DE PASSAGE OBLIGÉ DES PARCOURS D'INSERTION**

**Philippe Labbé, sociologue, chercheur associé au laboratoire d'analyse du développement des espaces et des changements sociaux (LADEC) à l'université de Haute-Bretagne**

***Y a-t-il des spécificités dans le fonctionnement de la mission locale de Mayotte par rapport aux missions locales de métropole ?***

La mission locale de Mayotte (MLM), créée il y a vingt ans, est sous perfusion, portée à bout de bras par l'État : si l'on agrège les subventions de celui-ci via la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Mayotte (DIRECCTE) à celles de Pôle emploi, ce sont 92,3 % du total des subventions qui proviennent de l'État, les collectivités territoriales étant quasi absentes du financement de la MLM. Chaque année, ce sont près de 9 000 jeunes qui sont accompagnés par 25 conseillers, soit, et compte tenu d'absences, environ 400 jeunes par professionnel. Sur une base raisonnable quoique élevée de 200 jeunes en suivi par équivalent temps plein de conseiller, la MLM devrait doubler le nombre de ses conseillers... Concrètement et malgré une forte implication des professionnels, force est de constater que, faute de moyens et de débouchés, le travail d'accompagnement s'apparente au rocher de Sisyphe...

***En quoi les mesures facilitant la mobilité vers la métropole constituent-elles des atouts pour l'insertion professionnelle des jeunes Mahorais ?***

De toute évidence, face aux limites de débouchés locaux, la mobilité est un point de passage obligé des parcours d'insertion, avec son acteur central l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) qui propose des aides à la mobilité. Étonnamment d'ailleurs, le document stratégique du gouvernement, *Mayotte 2025. Une ambition pour la République*<sup>a</sup>, n'évoque que marginalement la mobilité, sinon infra-départementalement, alors que l'effet de ciseau « primo-arrivants/création nette d'emplois » ne laisse guère d'autres alternatives, car, s'il est nécessaire de former, l'aboutissement de la formation qui est l'emploi ne trouve pas de réponses à l'échelle bien trop contrainte de l'île. Toutefois, deux problèmes majeurs sont posés. D'une part, le niveau de formation mahorais ne correspond pas à celui de l'Hexagone et nombre de jeunes diplômés à Mayotte sont en échec lorsqu'ils arrivent en métropole avec, en particulier, de très importantes difficultés dans la maîtrise de la langue française (orthographe, grammaire). D'autre part, l'arrivée en métropole est un choc culturel, une acculturation très difficile où *grosso modo* il s'agit de passer d'un système communautaire musulman et de « solidarités mécaniques » à un système de la néomodernité (la ville) laïque, de « solidarités organiques » : on se souviendra qu'une condition, nécessaire mais non suffisante d'une acculturation, est le temps sans lequel l'anomie se développe.

***Quelles sont les problématiques spécifiques que les jeunes Mahorais rencontrent lors de leur arrivée en France ?***

Comme je l'ai indiqué, les problèmes sont nombreux : niveaux de formation non conformes aux standards nationaux, écarts culturels, tentation endogamique et communautaire, distance importante d'éloignement, coûts... Ainsi, si la mobilité peut être ajoutée aujourd'hui aux classiques capitaux nécessaires pour s'en sortir (social, culturel, symbolique, économique), force est de constater qu'elle ne constitue certainement pas « la » réponse unique... D'autant plus que parmi les mieux dotés en capitaux, beaucoup choisissent, une fois l'expérience tentée, de rester en métropole, ce qui limite les possibilités de développement endogène. La priorité est le développement économique de l'île. Sans celui-ci, la formation aboutit au déclassement et, pour celles et ceux qui ne se forment pas, à une économie de la débrouille, ils basculent dans une économie de la magouille. Si Mayotte parvient à se développer, elle créera des emplois de production, mais également d'encadrement et

d'ingénierie qui pourront attirer celles et ceux qui auront été mobiles extra-départementalement. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a de nombreux exemples de jeunes Mahorais formés en métropole et revenus à Mayotte qui ne trouvent pas d'emploi à leur retour.

### **Comment la question de la mobilité des jeunes est-elle prise en compte par la mission locale de Mayotte ?**

La MLM fait « ce qu'elle peut » au regard du rapport entre sa faiblesse en ressources humaines et l'importance des besoins. C'est-à-dire qu'elle propose aux jeunes *en capacité de mobilité* une expérience hors Mayotte, La Réunion et la métropole essentiellement. Toutefois, il faut être conscient que la perspective réunionnaise qui est *a priori* la plus accessible (deux heures d'avion) n'est pas sans difficulté tant l'appréciation des Mahorais par les Réunionnais est critique... Pour l'exprimer différemment, les Mahorais ne sont pas bienvenus à La Réunion... comme les Comoriens à Mayotte. En direction de la métropole, la mobilité est un pari qui peut réussir, mais pour une seule catégorie de jeunes, ceux que j'identifie comme disposant d'un projet à long terme et bénéficiant de capitaux minimaux pour s'en sortir (capital social, culturel...). Pour les autres, pour ceux qui ont un projet à court terme (avoir un emploi, un job) et *a fortiori* ceux sans projet (qui ne savent pas quoi faire et où s'orienter), la mobilité est très difficile, semée d'embûches...

Outre une promotion raisonnée de la mobilité, une action de la MLM est à encourager : la logique de réseau, avec ses 450 missions locales, pour accueillir les jeunes Mahorais et maintenir un accompagnement.

a. [www.mayotte.pref.gouv.fr/content/download/5164/43644/file/Mayotte%202025%20Une%20ambition%20pour%20la%20R%C3%A9publique%20-%20document%20strat%C3%A9gique.pdf](http://www.mayotte.pref.gouv.fr/content/download/5164/43644/file/Mayotte%202025%20Une%20ambition%20pour%20la%20R%C3%A9publique%20-%20document%20strat%C3%A9gique.pdf)

## **L'accompagnement de jeunes Mahorais en métropole : le cas de la mission locale du pays de Rennes**

Depuis 1982, les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes. Leur accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion : emploi, formation, orientation, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. L'accompagnement à la mobilité internationale est également un des rôles de la mission locale. Pour cela, un référent à la mobilité a pour tâche d'informer les jeunes sur les dispositifs de mobilité internationale, de faire le lien avec les structures d'envoi, et de mettre en place des projets de mobilités avec des partenaires spécialisés dans la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi.

Concernant plus spécifiquement la mobilité des jeunes ultramarins, les professionnels des missions locales sont confrontés à des problématiques spécifiques. À Rennes, de nombreux jeunes Mahorais arrivent pour suivre un cursus universitaire ou une formation professionnelle *via* les bourses d'études de LADOM. Avec environ 500 jeunes Mahorais accueillis par an à la mission locale, les professionnels font face à un ensemble de problèmes. D'une part, les jeunes Mahorais partent avec certaines espérances, en décalage avec ce qui leur est proposé à leur arrivée. Le plus souvent leur venue en métropole n'a pas été préparée et le choix des filières n'a pas été réfléchi. Il n'y a donc pas vraiment de vérification entre leurs motivations et ce qu'ils peuvent trouver en métropole. D'autre part, avec un réel écart entre le niveau scolaire mahorais et le niveau en métropole, le taux d'échec est important. Les conséquences sont nombreuses : les jeunes Mahorais perdent leurs bourses d'études et doivent quitter la résidence universitaire s'ils y logeaient; ils se heurtent alors à des difficultés administratives et de logement – période durant laquelle ils s'adressent à la mission locale. Il en découle chez ces jeunes une forme de désarroi et un isolement.

Pour les professionnels de la mission locale du pays de Rennes, la priorité identifiée est l'accompagnement à la mobilité qui permettrait de mieux les préparer (sur les questions administratives et pratiques, sur l'environnement en métropole...), de travailler sur leurs motivations à venir en métropole et sur leur projet professionnel. Pour cela, la mission locale souhaite organiser un circuit d'interlocuteurs. Leur première initiative est de contacter LADOM mais la mission principale de l'Agence – octroyer une aide financière à la mobilité (voir l'encadré p. 37) – ne permet pas de mettre en place des échanges formels ou informels.

En septembre 2016, le directeur et le référent à la mobilité de la mission locale sont invités à participer à l'anniversaire des vingt ans de la mission locale de Mayotte. Ce voyage est alors envisagé comme une opportunité pour mieux comprendre les problématiques des jeunes, apporter des réponses adaptées et tenter de mettre en place un *continuum* dans leur accompagnement entre Mayotte et la métropole. Durant leur séjour d'une semaine, ils échangent avec des salariés de la mission locale et des partenaires comme la DIRECCTE de Mayotte, et rencontrent quelques jeunes Mahorais. Ils en reviennent avec plusieurs constats. Tout d'abord, il s'avère impossible de créer le *continuum* souhaité pour l'accompagnement des jeunes en raison des difficultés de fonctionnement de la mission locale de Mayotte en termes de moyens humains et financiers et un *turn-over* relativement important. La mission locale de Mayotte est aussi dans l'impossibilité d'identifier les jeunes venant en métropole en l'absence d'échanges avec LADOM.

Sans pouvoir mettre en place le circuit d'échanges souhaité, la mission leur permet néanmoins d'identifier les freins à l'action et de comprendre la complexité de la situation à Mayotte, que ce soit en termes d'infrastructures, du marché du travail, de sécurité, et le désir des jeunes à venir en métropole. De plus, cela leur permet malgré tout de nouer des relations informelles au sein de la mission locale de Mayotte et d'avoir des interlocuteurs identifiés qu'ils peuvent contacter si besoin. Enfin, cette mobilité est *a posteriori* considérée comme un accélérateur d'action. Ainsi, depuis fin mars 2017, la mission locale du pays de Rennes a mis en place une aide spécifique en direction des jeunes ultramarins *via* un dispositif financé par la région Bretagne. Il s'agit de créer un espace de dialogue et d'échanges avant de les orienter sur des dispositifs de formation, et de répondre aux difficultés administratives qu'ils rencontrent : s'inscrire à Pôle emploi... En un mois, cette aide avait touché quinze jeunes.

## Conclusion

Les problématiques de mobilité des jeunes ultramarins auxquelles doivent faire face les professionnels de jeunesse dans les DROM ne peuvent se comprendre qu'à la lueur d'un ensemble de facteurs. Tout d'abord, chacun de ces territoires dispose d'une histoire singulière, notamment dans sa relation avec la métropole. Ensuite, dans chaque DROM, les situations socio-économiques et culturelles sont spécifiques. Enfin, le type de dispositif public facilite ou non la mobilité et les destinations des jeunes par le biais d'aides financières, en particulier par le biais de LADOM.

L'exemple de la mobilité des jeunes Mahorais vers la métropole permet d'apporter un regard nuancé sur les problématiques de mobilité des jeunes ultramarins. En effet, longtemps peu bénéficiaires des politiques sociales, les habitants de l'île ont durant les décennies 1990 et 2000 davantage privilégié une mobilité économique vers l'île voisine plus riche, La Réunion. La mobilité vers la métropole s'est accélérée et en 2013, Mayotte est le DROM ayant délivré le plus de passeports pour la mobilité des études des primo-demandeurs<sup>11</sup>.

11. BRETON D. *et al.*, 2014, *op. cit.*

Pour les jeunes, cette mobilité peut s'inscrire dans une dynamique de promotion sociale par le biais des études et correspondre à des possibilités d'émancipation et d'expérimentation de nouveaux comportements. Néanmoins, peu préparés à la vie en métropole, subissant des niveaux d'enseignement différents, ils peuvent se retrouver isolés et en situation de précarité économique et sociale.

La mission réalisée par des professionnels de la mission locale du pays de Rennes auprès de leurs homologues à Mayotte leur permet d'identifier les principaux obstacles pour envisager un *continuum* dans l'accompagnement des jeunes Mahorais et trouver des solutions alternatives à leur niveau. Ainsi, aujourd'hui, c'est dans le territoire d'accueil que sont réalisées les principales activités permettant de répondre à leurs problèmes d'insertion sociale et professionnelle.

LA MOBILITÉ DES JEUNES ULTRAMARINS VERS LA MÉTROPOLÉ,  
UNE HISTOIRE ANCIENNE  
LE RÔLE DE L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ (LADOM)

Les questions de mobilité des jeunes à partir des territoires ultramarins sont anciennes, surtout vers la métropole. Jusqu'en 1981, ces mobilités étaient gérées par le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM). À partir de 1982, le BUMIDOM est remplacé par l'Agence nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer (ANT), puis par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité<sup>a</sup> (LADOM) par la loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer. Celle-ci élargit le champ d'action de l'agence en lui confiant la gestion du dispositif de continuité territoriale, un principe de service public qui se donne pour objectif de renforcer la cohésion entre les différents territoires d'un même État, en compensant les handicaps liés à l'éloignement, l'enclavement ou l'accès difficile<sup>b</sup> : « LADOM a pour mission première la qualification, la professionnalisation et l'inclusion dans l'emploi de ces publics au travers de parcours en mobilité. Ce dispositif s'adresse à toute personne âgée de plus de 18 ans désireuse de réaliser son projet professionnel sous réserve de satisfaire aux critères d'éligibilité<sup>c</sup>. »

Trois dispositifs de financements sont gérés par LADOM : la formation professionnelle en mobilité, la prise en charge de billets d'avion et l'aide à la continuité territoriale. Le financement de la formation professionnelle en mobilité est un dispositif de prise en charge financière et d'accompagnement de parcours de formation en métropole qui s'adresse à des demandeurs d'emploi de plus de 18 ans. En 2015, 4 164 mesures de formation professionnelle ont été soutenues, représentant un budget de 35 029 000 euros. Ces formations se déroulent en premier lieu dans les champs de la santé (22,7 %) et de l'action sociale (12,4 %), en direction de publics peu diplômés puisque la moitié des participants a un niveau d'études de niveau V<sup>d</sup>.

Le deuxième type de dispositif porte sur la prise en charge partielle ou totale de billets d'avion entre les territoires ultramarins et la métropole. Cette aide concerne en premier lieu les étudiants de moins de 26 ans. En 2015, 6 249 départs d'étudiants ont été appuyés, 7 631 retours et 5 821 renouvellements. Ce sont en particulier les ressortissants de Mayotte qui ont bénéficié de cette aide (39 %), puis, quasiment à parts égales, les étudiants de La Réunion (19 %), de Martinique (18 %) et de Guadeloupe (17 %). Les étudiants guyanais représentent une faible proportion des bénéficiaires de cette aide avec 7 % du total des effectifs. Cette prise en charge concerne également les personnes réalisant une formation professionnelle avec 4 164 billets d'avion en 2015. Les territoires les plus représentés sont La Réunion (1 436 billets), la Guadeloupe (972) et la Martinique (916).

Enfin, l'aide à la continuité territoriale est une aide au voyage pour la métropole qui s'adresse à tout un chacun pour des raisons familiales ou personnelles, sous conditions de ressources. En 2015, 18 415 aides ont été attribuées par LADOM.

a. [www.ladom.fr](http://www.ladom.fr)

b. Voir par exemple à ce sujet, le projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer ([www.senat.fr/rap/108-232-1/108-232-115.html](http://www.senat.fr/rap/108-232-1/108-232-1-108-232-115.html)).

c. [www.ladom.fr/content/nos-missions](http://www.ladom.fr/content/nos-missions) consulté le 05/05/2017

d. Ces données et les suivantes sont tirées du rapport d'activité de LADOM en 2015 ([www.ladom.fr/sites/default/files/RA%20LADOM%202015.pdf](http://www.ladom.fr/sites/default/files/RA%20LADOM%202015.pdf)).



## Les pratiques des professionnels face aux freins à la mobilité des jeunes ultramarins : l'exemple de La Réunion

FLORENCE IHADDADENE,  
doctorante en sociologie, laboratoire IDHES (UMR 8533),  
université Paris Nanterre

---

### Introduction

Du système scolaire au rendez-vous chez Pôle emploi, en passant par le monde associatif, les institutions invitent constamment les jeunes Réunionnais à préparer une mobilité internationale. Les affiches du Comité national d'accueil et d'actions pour les Réunionnais en mobilité (CNARM), chargé d'accompagner la mobilité sur le département, qui fleurissent dans les rues de Saint-Denis multiplient les propositions en la matière. On y lit des slogans tels que : « Avec le CNARM, l'emploi n'a plus de frontières » ou encore « avec le CNARM, je bouge pour mon emploi en métropole ». L'insularité et le développement économique, contraint entre autres choses par la production sucrière<sup>1</sup>, se répercutent effectivement sur le marché du travail local. La crise de l'emploi réunionnais est au cœur de ces injonctions à la mobilité : en 2014, l'INSEE estimait que 26,8 % de la population active était au chômage sur l'île. Et cette crise frappe d'abord les 15-24 ans, parmi lesquels un actif sur deux est sans emploi.

L'incitation à la mobilité, comme réponse aux difficultés d'insertion professionnelle, ne date pas d'hier. Dès les années 1960, avant notamment l'apparition de l'université de La Réunion en 1967 et la création progressive de cursus variés, l'État a institué un soutien financier, matériel et « institutionnel » à la « migration pour études<sup>2</sup> ». La création du Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM), en

1. Sur la production de la canne à sucre à La Réunion, on peut se référer à Ho H. Q., 2008. *La Réunion (1882-1960), histoire économique: colonage, salariat et sous-développement*, L'Harmattan, Paris.

2. DION M., BELLOT S., 2004, « La migration pour études, atout à La Réunion? », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 1, vol. 20, p. 141-167 (<http://remi.revues.org/307?lang=en>).

1963, sous l'impulsion de Michel Debré, pour accompagner la migration des Réunionnais en métropole, est emblématique des mouvements de main-d'œuvre organisés pour combler les besoins du marché métropolitain. Mais les scandales qui ont découlé de formes de migrations forcées qu'il a permises<sup>3</sup> ont marqué la mémoire réunionnaise, entraînant de nombreuses peurs chez les jeunes et leurs parents.

Le tissu associatif, peu formalisé à La Réunion – ou du moins en cours de formalisation – cherche à promouvoir les dispositifs de mobilité des jeunes afin de résoudre les difficiles situations sociales dans lesquelles se trouvent ceux-ci. La mission locale, les associations internationales et celles qui se revendiquent de l'éducation populaire encouragent leurs publics à se tourner vers les différents programmes de mobilités scolaires, solidaires ou professionnelles. Mais dans un contexte de crise socio-économique, de croissance de la population<sup>4</sup> et de diminution des financements publics aux associations, la tâche qui incombe à ces structures apparaît difficilement réalisable. Comment les professionnels associatifs luttent-ils contre des freins à la mobilité qui semblent quasiment structurels ?

Une enquête réalisée en métropole, à La Réunion et à Madagascar nous a permis de rencontrer les acteurs associatifs des dispositifs de mobilité. En confrontant leurs discours à la base de données de la délégation de France Volontaires à La Réunion<sup>5</sup>, qui compile les informations sociodémographiques des volontaires de solidarité internationale à partir de La Réunion, et aux entretiens menés avec ceux-ci, nous analyserons les freins qu'il reste à lever pour améliorer la mobilité des jeunes Réunionnais. Après avoir abordé les enjeux de la mobilité des jeunes Réunionnais, nous présenterons les modalités selon lesquelles elle se met en place et verrons qu'elle ne concerne pas également tous les individus.

## L'enjeu de la mobilité pour les jeunes Réunionnais

La spécificité insulaire de La Réunion, son fort taux de chômage et la jeunesse de la population expliquent que la mobilité y soit présentée comme une solution à de multiples difficultés. Qu'elle soit scolaire ou professionnelle, la migration des Réunionnais vers la métropole ou l'international n'est pas nouvelle. Or, cette histoire de la migration n'est pas sans conséquences sur les craintes qu'ont les Réunionnais. La peur de « ne pas revenir », si elle ne concerne pas également toutes les populations, est une réalité sans cesse rappelée par les acteurs des politiques de mobilité.

### Une incitation forte à la mobilité

La mobilité des ultramarins constitue un enjeu politique, économique et social depuis la création même du statut de département d'outre-mer. La pression démographique, résultat d'une lente transition démographique et de la « révolution sanitaire » qu'elle a entraînée<sup>6</sup>, pèse sur le développement économique de l'île dès la départementalisation de 1946. Dans les années 1960, la migration est avant tout économique et s'adresse d'abord aux travailleurs peu qualifiés.

3. ASCARIDE G., SPAGNOLI C., VITALE P., 2004, *Tristes tropiques de la Creuse*, K'À, Marseille.

4. Voir INSEE, 2012, *Parité Femmes-Hommes à La Réunion : natalité et fécondité*. Le taux de natalité en 2012 était de 17,4 % contre 10,5 % en métropole.

5. La plateforme France Volontaires, créée en 2010 sur le socle de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP), réunit des associations, des fondations, des ministères et des collectivités, dans le but de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES). Voir à ce sujet la contribution de Thomas Cossé, directeur du pôle réseau international de France Volontaires, p. 67.

6. LOPEZ A., 1996, « Une révolution sanitaire déclenche la transition démographique », *Économie de La Réunion*, n° 82-83, p. 6-11.

Au début des années 1990, alors qu'éclatent d'importants mouvements sociaux à La Réunion, le concept de mobilité vient remplacer celui de migration. Lucette Labache explique: « Confrontés à l'urgence de la situation sociale, les décideurs vont magnifier la mobilité et essayer de promouvoir une culture de la mobilité pour la jeunesse réunionnaise<sup>7</sup> ». Utilisée pour décrire les « nouvelles formes de migration dans le contexte de la mondialisation », comme le rappelle Hélène Pellerin étudiant le cas du Canada, cette mobilité est aussi employée comme outil de « paix sociale », ce qui explique qu'elle concerne d'abord des jeunes peu ou pas qualifiés<sup>8</sup>. Dans un contexte de fort chômage, qui frappe particulièrement les jeunes populations confrontées à une situation de sous-emploi chronique, la mobilité est présentée comme l'unique « chance professionnelle qui s'ouvre à eux »<sup>9</sup>.

Il convient ici, avant de décrire les différents dispositifs dans lesquels s'inscrivent les jeunes Réunionnais, de distinguer les motivations à l'origine de cette migration. Si en 1982, le remplacement du BUMIDOM par l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT) illustre clairement la nécessité de migrations de travailleurs, la rénovation des statuts qui donnera naissance à l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) en 2006 inclut d'autres formes de mobilités, scolaires, d'un côté, et solidaires, de l'autre. C'est aussi l'époque où sont signés des partenariats avec d'autres pays: des dispositifs sont créés pour faciliter la mobilité scolaire au Québec, en Australie, dans d'autres pays de l'Union européenne ou encore dans la zone de l'océan Indien. La création de l'aide à la mobilité vers les pays étrangers (AMPE) entérine l'ouverture de la mobilité des Réunionnais sur d'autres zones que la métropole. En parallèle sont développés depuis 2003 des programmes encourageant une mobilité dite « solidaire » auprès des pays de la zone océan Indien ou de l'Afrique australe. Les associations, selon leurs propres spécialités, se sont saisies de tout ou partie de ces dispositifs.

### Des peurs liées à une histoire de mobilité complexe

Cette histoire de migration, dans un contexte colonial, d'abord, puis postcolonial, ne s'est pas déroulée sans accroc. Quiconque évoque la mobilité des Domiens s'est déjà entendu rapporter des histoires de migration forcée. La plus médiatisée reste celle des « Réunionnais de la Creuse », déportés entre 1963 et 1982 sous l'impulsion de Michel Debré, pour repeupler les territoires métropolitains désertés. Il aura fallu plus de quarante ans pour que cette histoire se raconte<sup>10</sup> et près de dix de plus pour que la France ne reconnaisse sa responsabilité<sup>11</sup>. Mais cette histoire ne saurait occulter les nombreux autres cas de migration forcée. Ainsi, la tristement célèbre ordonnance Debré du 15 octobre 1960 permet l'exil contraint de fonctionnaires « perturbateurs », dans l'opposition politique notamment. De nombreux fonctionnaires détachés dans les associations seront expulsés, ce qui explique en partie la survivance de formes de « traumatismes » de la migration au sein des mêmes associations en charge de la mobilité des jeunes. L'enjeu est d'autant plus crucial que les zones de prédilection de la mobilité des jeunes Réunionnais (comme Madagascar) ont également été des terres de déportation des « marginaux<sup>12</sup> ».

7. LABACHE L., 2008, « La mobilité des jeunes Réunionnais », *Agora débats/jeunesses*, n° 50, p. 22-32.

8. PELLERIN H., 2011, « De la migration à la mobilité: changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 27, p. 6.

9. LABACHE L., 2000, Perspectives d'avenir des jeunes à la Réunion, *Agora débats/jeunesses*, n° 20, p. 21.

10. ASCARIDE G., SPAGNOLI C., VITALE P., 2004, *op. cit.*

11. Adoption par l'Assemblée nationale d'une « résolution mémorielle » de reconnaissance de responsabilité morale de l'État dans l'exil forcé de 1615 enfants de La Réunion vers la métropole, 18 février 2014.

12. PATTIEU S., 2017, « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer: le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, n° 116, p. 81-113.

S'il apparaît particulièrement important de raconter ici cette histoire de la mobilité des jeunes Réunionnais, c'est parce qu'elle influence toujours largement les peurs qui freinent aujourd'hui leurs projets de voyage. Si une grande partie des Réunionnais partis en métropole pour faire leurs études espèrent revenir<sup>13</sup>, ce retour n'est pas toujours possible; nombreux sont ainsi les fonctionnaires qui ayant obtenu leur concours en métropole peinent à réunir le nombre de points nécessaires pour revenir à La Réunion, ce qui justifie, j'y reviendrai, des formes de résistances à la migration.

Il nous reste cependant à noter que le « traumatisme » de la migration forcée ne concerne pas également toutes les catégories sociales. Les jeunes les plus diplômés, parmi lesquels une grande partie a voyagé dans l'enfance, semblent avoir démystifié ce départ<sup>14</sup>. L'une des volontaires interrogée, diplômée d'un master et issue d'un milieu social aisé, explique qu'avant de partir en métropole pour aller à l'université, elle connaissait déjà tous les pays de la zone océan Indien et que, depuis, elle n'envisage pas une année sans voyager.

La crainte de la migration est d'autant moins présente que leur famille est liée à la métropole: les enfants de couples franco-réunionnais ou de couples mixtes ne décrivent pas cette peur du voyage. Un volontaire, dont le père est métropolitain, raconte: « Honnêtement, on était tout le temps en vadrouille avec mes parents, je ne pourrais même pas dire qu'on était plus souvent à La Réunion qu'ailleurs. » Au contraire, nombre d'entre eux décrivent un attrait pour le pays d'origine de leur parent. Ainsi l'une des anciennes volontaires, dont la mère est originaire d'Inde, a décidé d'y réaliser sa mission pour mieux connaître ce pays.

Loin d'être anodine, cette distinction entre des populations plus ou moins diplômées, dans leur relation à la mobilité, influence les pratiques des professionnels associatifs.

## Organisation de la mobilité

Dans les discours des acteurs associatifs qui font la promotion de la mobilité des jeunes revient systématiquement l'idée d'une « peur de la mobilité » qui limiterait les projets de certains. Outre les freins psychiques liés à l'histoire réunionnaise, les freins matériels et pratiques sont nombreux. Pour les prévenir et accompagner la mobilité des jeunes Réunionnais, les acteurs associatifs proposent des formations pendant lesquelles sont travaillées ces peurs. La collaboration associative, illustrée ici par l'exemple de la plateforme Sotlamer, permet de toucher un public plus éloigné du secteur associatif. Mais les difficultés restent nombreuses.

## Les freins à la mobilité

L'histoire de la migration influe sur les peurs des Réunionnais avant de s'installer à l'étranger. La peur que le retour ne devienne impossible est particulièrement transmise par les générations précédentes. Dorine explique ainsi qu'elle a dû mettre ses parents devant le fait accompli, quelques jours avant son départ en volontariat international, parce que sa mère n'aurait pas accepté. Celle-ci lui a notamment répété qu'à Madagascar « on tuait les blancs ». Les tensions entre La Réunion et ses voisins, Madagascar et les Comores surtout, résultent elles aussi de l'histoire coloniale et des migrations réciproques<sup>15</sup> et de l'actuelle crise politique et économique que traversent ces pays. Dans les discours des générations précédentes, ces traumatismes historiques se transforment en mythologies effrayantes

13. MARIE C.-V., TEMPORAL F., 2011, « Les DOM: terres de migrations », *Espace populations sociétés*, p. 475-491 (<https://eps.revues.org/4652>).

14. Voir « Les volontariats internationaux contribuent-ils à l'autonomie des jeunes Réunionnais », p. 25.

15. DE PALMAS J., 2004, *L'émigration réunionnaise à la Sakay ou L'ultime aventure coloniale française: 1952-1977*, thèse de doctorat, La Réunion, Saint-Denis.

s'appuyant sur des clichés généralement racistes. Cependant, les jeunes générations sont moins concernées par ces peurs, ou du moins celles-ci apparaissent rationalisées : ils disent avoir peur « de la misère », « des maladies » et « de la violence ». Parfois encore leurs peurs se focalisent sur des enjeux professionnels (peur de ne pas être à la hauteur, de ne pas se plaire dans la mission) ou pratiques (l'argent, l'hébergement, l'alimentation).

Les craintes qui reposent sur des éléments concrets correspondent aux importants freins matériels à la mobilité que rencontrent les Domiens. Parce que la décohabitation y est plus rare et plus tardive qu'en métropole<sup>16</sup>, ils se trouvent, au moment du départ à l'étranger, dans une situation résidentielle plus complexe que leurs homologues métropolitains. Ainsi 58,2 % des 16 à 29 ans vivent chez leurs parents. L'autonomie résidentielle et financière (dans une économie qui reste très familiale) doit s'acquérir brutalement, dans la mobilité, sans préalables et sans étapes intermédiaires sécurisantes<sup>17</sup>. D'un autre côté, la mise en couple et la parentalité y sont plus précoces qu'en métropole<sup>18</sup> et un certain nombre de Réunionnais qui préparent un départ à l'étranger sont déjà parents. Ces éléments matériels freinent leur mobilité notamment parce que celle-ci les éloigne des réseaux de solidarités traditionnelles qui découlent de la cohabitation. Nicolas Roinsard notait ainsi que les solidarités traditionnelles y dépendaient généralement des modes de logement<sup>19</sup>.

Pour réduire ces freins, psychiques ou matériels, les organismes associatifs proposent des formations, à La Réunion ou en métropole, abordant autant les enjeux pratiques qu'abstraites. Par exemple, le centre régional Information Jeunesse (CRIJ) accompagne les jeunes Réunionnais dans la mobilité en leur présentant étape par étape les difficultés qu'ils rencontreront. La responsable du CRIJ explique ainsi : « Il y a des éléments pratiques qu'il faut leur apporter : où s'acheter un pull ? Comment ne pas avoir mal aux oreilles dans l'avion ? C'est un travail de détail, qu'il faut faire sans tabous. » De la même façon, France Volontaires, qui propose des dispositifs de mobilité solidaire, organise des formations aux échanges interculturels pour ceux qui s'appêtent à partir. Les volontaires qui y ont participé sont unanimes : ces formations permettent de partager, et donc de réduire, les craintes du voyage. Enfin, les formations civiques et citoyennes proposées aux engagés en service civique incluent une présentation de tous les dispositifs de mobilité pour que l'expérience d'engagement à La Réunion puisse préparer, elle aussi, au voyage. Ces mêmes formations sont souvent proposées par les associations d'éducation populaire dans les établissements scolaires afin qu'un maximum de jeunes puisse être informé. La collaboration de ces différentes structures associatives, dans des plateformes spécifiques, permet que soit prise en compte une grande diversité de jeunes.

### Un exemple de collaboration associative : la plateforme Sotlamer

La plateforme interassociative Sotlamer est un bon exemple de la façon dont les associations cherchent à collaborer pour promouvoir la mobilité internationale. L'expression

16. INSEE, 2014, « Portrait de la jeunesse réunionnaise. Les clés de l'autonomie », *INSEE dossier Réunion*, n° 2 ([www.insee.fr/fr/statistiques/1893744](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1893744)). Lire p. 25.

17. RAMOS E. 2011, « Le processus d'autonomisation des jeunes », in BIER B., ENSELLEM C., *Agir pour les parents, agir pour les jeunes. L'expérience des Écoles des parents et des éducateurs*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 31, p. 11-20.

18. La moitié des moins de 20 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Source : INSEE La Réunion/Mayotte, 2013, « Indicateurs sociaux départementaux - Une situation sociale hors norme », *INSEE partenaires*, n° 25, août : ([www.insee.fr/fr/statistiques/1291838](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1291838)). OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ, LA RÉUNION, *Indicateurs « autour de la grossesse » à La Réunion*, Agence régionale de la santé, novembre 2012 ([www.ors-ocean-indien.org/IMG/file/tableaux\\_bord/TDB\\_Perinat\\_2012.pdf](http://www.ors-ocean-indien.org/IMG/file/tableaux_bord/TDB_Perinat_2012.pdf)) : « Le nombre de naissances pour 1000 femmes de 15-19 ans est 4 fois supérieur à celui de la métropole (41,6% versus 10%). Ce taux est près de deux fois supérieur pour les femmes de 20-24 ans (113,5% versus 60,7%). »

19. ROINSARD N., 2007, *La Réunion face au chômage de masse : sociologie d'une société intégrée*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 39.

créole « sot la mer » invite ainsi les Réunionnais à quitter l'île en « sautant la mer » pour s'expatrier. Créée en juillet 2015, cette plateforme est portée par l'association d'éducation populaire les CEMEA, en partenariat avec France Volontaires, l'association régionale des missions locales, le CRIJ et le forum réunionnais de la jeunesse. Celle-ci consiste en une mutualisation des moyens et compétences de chacune des structures pour proposer une offre globale (incluant toutes les formes de mobilité) sur toute l'île et pour tous les jeunes.

Le regroupement de ces structures dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'expérimentation jeunesse ne s'est pas faite sans difficulté, révélatrices d'autres formes de freins, indirects, à la mobilité des jeunes. D'abord, le cadre contraint de l'appel à projets limitait l'expérimentation à deux ans sans que ne puisse être assurée la pérennité des actions. Le versement du financement, tardif, a contribué à ce que la création de la plateforme prenne du retard et qu'une partie des deux ans ne soit pas utilisée. C'est d'autant plus le cas que la collaboration associative n'est pas si fréquente en la matière et qu'il a fallu du temps pour que soient trouvés des projets et des langages communs. La mobilité difficile sur l'île, les coûts de mise à disposition de ces salariés et leur faible temps disponible ont également ralenti la mise en œuvre du dispositif.

Au début de l'année 2016, soit près d'un an après le lancement officiel de la plateforme, des chargés de mission ont été recrutés pour chaque zone de l'île (est, ouest, nord et sud). Ceux-ci coordonnent les différents programmes sur leur zone et s'assurent que la communication est faite de façon à atteindre tous les jeunes. Ils proposent également des formations à destination des chargés de mission associatifs et des professionnels de l'éducation nationale. Sur les réseaux sociaux, la plateforme centralise et diffuse toutes les offres de volontariats européens ou internationaux ainsi que des stages à l'étranger. Le programme, bien que lent au démarrage, apparaît d'autant plus efficace que les chargés de mission ont souvent déjà vécu eux-mêmes une mobilité. Dans l'ouest, la salariée est une ancienne volontaire qui, revenue de Madagascar, tenait à promouvoir la mobilité auprès des jeunes de sa région. Faiblement diplômée (niveau baccalauréat), elle espère pouvoir s'adresser à ceux qui, souvent, sont écartés de ces programmes. Elle raconte : « J'avais tellement peur avant de partir, et en même temps, ça m'a apporté tellement... Maintenant je veux que ceux qui ont peur sachent que ça vaut le coup. »

## Des usages différenciés de la mobilité

Les programmes de mobilité apparaissent utilisés de manière différente par les publics. La mobilité internationale est particulièrement inégalitaire en termes sociaux et scolaires. Mais c'est aussi le cas de la mobilité sur l'île, qui reste compliquée pour beaucoup de jeunes. Ces inégalités sont à l'origine de résistances soit par ceux qui les subissent le plus dans les Hauts soit par ceux qui en ville sont supposés s'y soumettre.

### Une mobilité inégalitaire scolairement

L'accès à la mobilité apparaît effectivement inégalitaire à La Réunion du triple fait de l'importance de la mobilité scolaire, des coûts qu'implique l'expatriation et des dispositions sociales nécessaires. Ainsi, Raoul Lucas et Karin Radojic remarquent : « Les étudiants inscrits en métropole et originaires des DOM dont les parents appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des "cadres et professions intellectuelles supérieures" représentent une part beaucoup plus importante que dans les universités ultramarines, soit presque 10 points

de plus par rapport à ce qui est observé dans le département d'origine<sup>20</sup> » confirmant ainsi l'inégalité sociale de la migration en métropole. De la même façon, Claude-Valentin Marie et Franck Temporal notent que parmi les Réunionnais de 20 à 34 ans, 34,5 % des diplômés de l'enseignement supérieur vivent en métropole, et seulement 11 % des « peu ou pas diplômés<sup>21</sup> ». C'est aussi ce que décrit l'enquête de l'INSEE sur les freins à la mobilité des jeunes Réunionnais : « Les Réunionnais les plus proches du marché du travail sont les plus motivés au départ. Ainsi, les étudiants et les personnes en emploi sont potentiellement les plus mobiles. Corrélativement, les Réunionnais non diplômés et sans-emploi apparaissent les plus sédentaires. Seulement 32 % d'entre eux accepteraient une offre de départ si un emploi ou une formation leur étaient proposés<sup>22</sup>. »

Le service civique peut ici faire office d'exception. Puisqu'il vise désormais en particulier les « Jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO)<sup>23</sup>, il est supposé s'adresser à La Réunion à des jeunes faiblement diplômés. Si les candidatures sont peu nombreuses et que l'accessibilité du dispositif à ceux qui en sont le plus éloignés reste discutable, c'est sans doute le dispositif qui s'adresse le plus à ces jeunes. Sur les six volontaires partis à Madagascar en 2012, un préparait un CAP<sup>24</sup> et deux étaient titulaires uniquement du baccalauréat (dont un professionnel). Les trois autres étaient déjà diplômés à bac + 3.

Les moins diplômés souffrent également d'une faible mobilité au sein du département. Une salariée associative en charge de la promotion de la mobilité scolaire explique :

« Les jeunes des Hauts [c'est-à-dire vivant au-dessus de 600 mètres d'altitude] ne veulent pas descendre à cause des difficultés de transport. Il faut sortir de chez eux, aller jusqu'à la gare routière et attendre. Beaucoup de jeunes du sud doivent aller dans le nord, car c'est là que tout se passe. Les jeunes du nord eux ne descendent pas. »

Ainsi dans les zones les plus reculées de La Réunion, qui subissent particulièrement le déclin de la société rurale<sup>25</sup>, la mobilité locale apparaît déjà particulièrement compliquée. On imagine la difficulté à mobiliser ces jeunes pour une expatriation. Les associations, principalement situées en ville, peinent à les rencontrer et à les informer. Et si cette rencontre entre « jeunes des Hauts » et associations se fait rarement, c'est aussi parce que certaines formes de résistances à la mobilité s'y sont développées, entraînant la faible réceptivité des publics les plus éloignés du milieu associatif.

## Des résistances fortes à la mobilité

Philippe Vitale propose une étude des résistances à la mobilité de ceux qu'il nomme les *ga la kour*, jeunes hommes réunionnais, non diplômés et précaires qui refusent de quitter leur île pour une formation ou pour un emploi<sup>26</sup>. L'expression *ga la kour* désigne ainsi ceux qui, résidant généralement chez leurs parents, revendiquent leur appartenance à un territoire et à ses réseaux sociaux. Ces formes de résistances correspondent pour l'auteur à des formes « d'autodamnation », empruntant l'expression à Paul Willis<sup>27</sup>. Leur refus de la mobilité apparaît lié aux conditions socio-économiques de l'île et correspond à des « contre-affiliations

20. LUCAS R., RADOJICIC K. (dir.), 2006, *L'enseignement supérieur dans les régions ultrapériphériques, RUP: Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Tropiques*, Karthala, Paris, p. 88.

21. MARIE C.-V., TEMPORAL F., 2011, *op. cit.*

22. FABRE E., 2013, cité dans VITALE P., 2015, *Mobilités ultramarines*, Archives contemporaines, Paris, p. 180.

23. Voir à ce sujet l'encadré p. 21.

24. Certificat d'aptitude professionnelle, diplôme de niveau V.

25. ROINSARD N., 2015, « Pauvreté et inégalités de classe à La Réunion. Le poids de l'héritage historique », *Études rurales*, n° 194, p. 173-189 (<https://etudesrurales.revues.org/10180>).

26. VITALE P., 2015, *op. cit.*, p. 177.

27. WILLIS P. E., 2011, *L'école des ouvriers : comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Agone, Marseille.

[...] qui reproduisent des formes de dominations afin de mieux s'en soustraire au sein du *kartié*<sup>28</sup> », résistances notamment au contrôle social et à la précarité. Cette opposition correspond également à une forme de rejet de la France (ou d'une partie au moins) qui, parce qu'elle les stigmatise et produit de la domination, est considérée comme coloniale.

À ces résistances « informelles » s'ajoutent des discours politiques organisés d'opposition à l'injonction de mobilité. Le slogan « Vivre et travailler au pays », qui se développe dans les années 1980 et coïncide avec l'arrivée de la crise sociale à La Réunion<sup>29</sup>, réapparaît au début des années 2000, dans des mouvements protestataires d'enseignants notamment<sup>30</sup>. Cette fois, la volonté de résister à la mobilité correspond à l'« effondrement progressif du mythe du modèle métropolitain », « à l'échec du développement socio-économique pour le département », mais également à des revendications identitaires<sup>31</sup>. Parmi les jeunes rencontrés, impliqués dans des associations locales, et donc peu éloignés des réseaux d'informations, certains revendiquent la volonté de « rester sur [leur] caillou ». Ainsi Elias explique :

« Je veux pas partir en métropole. Déjà, là-bas, ils ont une vie de radin. Ils n'ont pas l'habitude de l'accueil, merci, mais moi, ça ne m'intéresse pas. Et puis, j'ai fait une formation dans l'environnement pour protéger mon île. Pas pour aller chercher du travail ailleurs. C'est ici que je veux être utile. »

## Conclusion

Penser l'accessibilité aux dispositifs de mobilité en termes d'inégalités sociales et scolaires, mais aussi de résistances à ce qui est parfois vécu comme une violence étatique permet de mieux saisir les difficultés rencontrées par les professionnels associatifs qui promeuvent la mobilité. Ceux-ci peinent effectivement à s'adresser aux jeunes les moins mobiles et les plus éloignés des réseaux associatifs. C'est d'autant plus le cas qu'ils sont souvent déjà occupés par une surcharge de travail et ralentis par les nombreuses difficultés que rencontrent les associations dans la mutualisation des moyens, condition essentielle au déploiement de leur réseau et donc à l'accessibilité des dispositifs. Le tissu associatif, peu formalisé, échoue à toucher les jeunes des milieux populaires, faiblement diplômés. Finalement, alors que tous sont conscients des inégalités face à la mobilité (y compris régionale), les dispositifs dont ils font la promotion apparaissent relativement déconnectés des besoins des publics visés. Le service civique pourrait potentiellement être une piste pour s'adresser à ceux qui craignent les formes de mobilité durable. D'autant plus que les réseaux d'informations qui présentent ce dispositif sont implantés dans le milieu scolaire et bénéficient de l'infrastructure de l'éducation nationale. Mais le succès du dispositif comme porte d'entrée dans une mobilité choisie ne saurait se passer d'une compréhension des peurs et résistances. Ces oppositions, formelles ou non, revendiquent, et c'est sans doute l'enjeu principal des inégalités face à la mobilité, une amélioration des conditions socio-économiques sur l'île ainsi qu'une reconnaissance de l'identité réunionnaise. Le succès des dispositifs de mobilité et leur accessibilité semblent dépendre en partie d'une réduction des inégalités sociales sur l'île.

28. VITALE P., 2015, *op. cit.*, p. 193.

29. *Ibid.*, p. 185.

30. LABACHE L., 2008, « La mobilité des jeunes Réunionnais », *Agora débats/jeunesses*, n° 50, p. 22-32.

31. *Ibid.*

## La mobilité des jeunes en Martinique. Les initiatives de l'Espace Sud, plateforme de promotion de la mobilité

CARLINE CHEVALLIER,  
chargée de mission à l'Espace Sud

---

### Introduction

Alors que dans les départements français d'Amérique, le taux de chômage flirte depuis longtemps avec les 20 % de la population active, quelles sont les solutions expérimentées pour que la mobilité internationale soit un levier d'action à l'amélioration de la compétitivité de ces territoires, en particulier pour les jeunes ? L'article présenté ici propose d'explorer cette problématique en se basant sur l'expérience menée par la communauté d'agglomération de l'Espace Sud en Martinique. Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'organisation générale de la gestion de la mobilité internationale en Guadeloupe et en Martinique. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement au territoire sud de la Martinique et nous décrirons des actions menées en matière de mobilité internationale des jeunes. Enfin, à la lumière de ces expériences, nous verrons les enseignements qui peuvent en être faits et nous proposerons des perspectives pour la mobilité internationale sur le territoire de l'Espace Sud Martinique.

### **État des lieux de la mobilité internationale dans les « îles sœurs » : un cadre institutionnel national et des traductions locales différentes**

En Guadeloupe, la région est, depuis de nombreuses années, soucieuse de développer la mobilité internationale, comme en atteste la signature d'une convention de partenariat avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) dès 2007. Cette promotion d'une forme de mobilité professionnelle s'adresse à tous les habitants et est couplée à des conventions favorisant les études au Canada. Cette pension à encourager la mobilité internationale

touche autant les étudiants que les demandeurs d'emploi et les créateurs d'entreprise. La démarche est donc globale et concerne tous les Guadeloupéens.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi par le biais du service spécifique, Pôle emploi international, y est bien installé et reconnu. Des journées consacrées à la mobilité internationale y sont organisées chaque année, notamment avec le concours de la cité des métiers de Guadeloupe<sup>1</sup>. Créée en 2003, la cité des métiers de Guadeloupe est née de la volonté du conseil régional de regrouper en un lieu unique une pluralité de professionnels et de ressources afin de répondre gratuitement au public sur toutes les questions relatives à la vie professionnelle. Véritable plateforme de mutualisation de compétences, de connaissances et de ressources, elle abrite et organise différents forums, colloques, journées d'information. La mobilité internationale est l'un des pôles développés à la cité des métiers de Guadeloupe, à côté de l'orientation, la formation, les études, la recherche d'emploi, la validation des acquis de l'expérience et la création d'entreprises.

Enfin, depuis 2016, une plateforme territoriale de la mobilité internationale des jeunes s'est mise en place en Guadeloupe. Celle-ci rassemble des représentants de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), du conseil régional, du conseil départemental, de Pôle emploi, de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), de l'université, du rectorat, de la mission locale, de la cité des métiers, du centre régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de l'antenne guadeloupéenne de l'association d'éducation populaire des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)<sup>2</sup>.

En Martinique, pendant longtemps il n'y a pas eu de volonté politique affichée par la région de coordonner les actions de mobilité internationale, mais il y avait déjà la promotion des études au Canada. Le changement de statut de l'île, qui est devenue en 2016 non plus une région, mais la collectivité territoriale de Martinique, n'a pas encore permis de dégager une idée claire de la place qui sera attribuée à la mobilité internationale dans les années à venir, la réorganisation institutionnelle étant prioritaire pour l'instant. L'accompagnement de la mobilité internationale est donc pris en charge différemment par les opérateurs habituels, en fonction des publics.

Pôle emploi, en charge des demandeurs d'emploi, assure par le biais de Pôle emploi international, l'accueil et le conseil sur l'international depuis 2002. Il s'agit surtout d'orienter les recherches d'emploi à l'étranger, mais tous les dispositifs de mobilité sont promus, à savoir : la mobilité professionnelle, les volontariats internationaux et européens, les programmes « vacances-travail » et les partenariats avec l'OFQJ, ou encore les programmes européens à destination des étudiants de l'enseignement supérieur Erasmus +<sup>3</sup>.

Le CRIJ qui s'occupait des jeunes (16-25 ans) était agréé pour organiser des missions en service volontaire européen (SVE) dans le cadre du Programme européen Jeunesse en action (PEJA)<sup>4</sup>, et était correspondant de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Néanmoins, il n'existe plus en Martinique. Ce sont aujourd'hui les missions locales qui se font le relais des dispositifs de mobilité. De ce fait, la promotion des dispositifs dépend désormais de l'intérêt des directeurs pour ces questions.

On note une activité associative intense en matière de promotion de la mobilité internationale. Citons par exemple l'antenne martiniquaise de l'association d'éducation populaire

1. [www.citedesmetiers-guadeloupe.org](http://www.citedesmetiers-guadeloupe.org)

2. [www.cemea-antillesguyane.com](http://www.cemea-antillesguyane.com)

3. <https://info.erasmusplus.fr>

4. Le Programme européen Jeunesse en action (PEJA) s'est achevé en 2013. Le programme Erasmus + Jeunesse a succédé à ce dernier. Pour plus d'informations, le site de l'agence française Erasmus + Jeunesse : <http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/qui-sommes-nous.html>.

les Francas<sup>5</sup> à Fort-de-France qui œuvre à l'international de longue date. Cette association a envoyé des jeunes en engagement de service civique au Pérou et contribue au programme Erasmus +. Citons également l'antenne martiniquaise de l'association CEMEA très active en matière de mobilité internationale des jeunes à travers les programmes européens de mobilité. Plus récemment, l'union régionale des structures d'insertion économique des Antilles s'implique, elle aussi, sur les projets européens de mobilité.

Enfin, étudiants et élèves du second degré bénéficient du soutien du rectorat. Cette mobilité est très bien implantée dans plusieurs lycées de l'île qui proposent des immersions à l'étranger, ainsi que l'université des Antilles qui propose des bourses de mobilité pour ses étudiants avec le programme Erasmus +.

## **Focus sur la situation de la Martinique**

### **Un contexte de l'emploi des jeunes en Martinique générateur de fragilité**

Nous ne pouvons pas faire abstraction du contexte tendu de l'emploi en Martinique avant de parler de mobilité internationale. Rappelons ainsi que le taux de chômage en Martinique est d'environ 19 %, particulièrement élevé chez les jeunes (47 % des actifs de 15 à 24 ans), et qu'il est de longue durée (plus de 12 mois) pour un chômeur sur deux. Les jeunes Domiens souffrant d'un chômage structurel, la mobilité internationale leur apparaît souvent comme une façon d'y remédier. C'est le contexte tendu de l'emploi qui génère des envies de mobilité économique, chez des individus parfois fragilisés.

Pour qu'un projet de mobilité se concrétise, la motivation pour l'international doit être profonde. Il s'agit d'aller vers l'autre, d'avoir envie de découvrir autre chose et surtout de ne pas avoir peur de sortir de sa zone de confort. Certains jeunes ont du mal à s'extraire du cocon familial, ils s'attendent à être pris en charge comme chez eux et à être assistés, or ce n'est pas toujours le cas. Quand ils le comprennent, certains abandonnent leur projet de départ. Ils ont également du mal à faire la différence entre leurs attentes et celles des employeurs, car ils connaissent peu le monde de l'entreprise.

Les professionnels de la mobilité doivent les amener à sortir de cette posture « aut centrée » et de cette attente de résultats immédiats ou rapides, les aider à savoir accueillir, à s'ouvrir à l'autre et à être patient. Le travail de préparation avec les jeunes Martiniquais est primordial. Il doit leur permettre d'acquérir la confiance et l'autonomie suffisante pour oser aller vers une expérience de vie à l'étranger.

### **Organisation de la mobilité internationale en Martinique : le cas particulier du territoire sud**

Pour comprendre l'organisation territoriale des services d'accueil de la mobilité internationale, il faut raisonner par territoire. La Martinique se découpe suivant ses établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en territoire nord (communauté d'agglomération de pays [CAP] nord), centre (communauté d'agglomération centre Martinique [CACEM]) et sud (communauté d'agglomération Espace Sud Martinique [CAESM]). Les situations y sont différentes. Au nord, Pôle emploi et la mission locale nord favorisent avant tout la mobilité vers la métropole avec des actions récurrentes médiatisées. Le centre est de longue date le territoire le plus dynamique. Pôle emploi international y est implanté, le public jeune y trouve toutes les informations nécessaires et des actions spécifiques sont organisées. On y trouve une mission locale, et des associations très actives. Au sud, c'est

5. <http://francas-martinique.wixsite.com/asso>

l'intercommunalité qui coordonne les actions de mobilité internationale. En effet, depuis 2014, la communauté d'agglomération de l'Espace Sud a créé un service spécifique dédié à l'accompagnement de la mobilité internationale.

Nous nous attacherons ici plus particulièrement à décrire les actions menées sur le territoire sud de la Martinique. La CAESM réunit 12 communes, et représente environ 122 000 habitants, c'est-à-dire un tiers de la population martiniquaise. Il s'agit principalement de communes rurales. Ce territoire concentre 72 % des infrastructures hôtelières de l'île. Avec trois agences de Pôle emploi, une mission locale et une École de la 2<sup>e</sup> chance, le taux de chômage du territoire sud reste élevé et concerne surtout les jeunes.

Depuis 2010, comme l'y autorise la loi Thiollière<sup>6</sup>, cette communauté d'agglomération a choisi de s'ouvrir à l'international et de développer une compétence de coopération décentralisée. Il s'agit là d'une réelle volonté politique des élus du sud dans la mesure où il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire pour l'EPCI. Au-delà d'une coopération institutionnelle et d'aide au développement, c'est donc vers la promotion de la mobilité internationale que s'est dirigée cette intercommunalité en signant en 2013 un accord de partenariat pour la création d'une plateforme « Accompagnement à la mobilité internationale de l'Espace Sud » (AMIES). Cette plateforme collaborative est composée de huit organismes actifs dans le champ de l'international qui ont chacun leurs spécificités et sont complémentaires : l'Espace Sud, LADOM, la collectivité territoriale de Martinique, la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM), l'association Carib'lang, spécialisée dans la formation linguistique, l'association Juanakaéra, œuvrant dans les échanges internationaux et la mobilité des jeunes, et la DRJSCS. Ce réseau collaboratif AMIES s'est installé en 2014 au sein de la direction de la coopération décentralisée et des relations extérieures de l'Espace Sud et s'appuie sur trois salariés : un directeur et deux chargés de mission. L'un des chargés de mission est responsable de son développement et coordonne ce réseau partenarial communautaire qui propose ses services aux habitants du sud.

### Les freins aux mobilités

Qu'ils soient individuels, collectifs ou institutionnels, et ce malgré la volonté politique, la mobilité internationale fait face à des freins importants et reste un outil délicat à promouvoir. L'histoire collective de l'île est marquée par des déplacements forcés de populations<sup>7</sup> et les organismes qui promeuvent ces nouvelles formes de mobilité doivent clairement s'en démarquer et faire preuve de leur plus-value. Des résistances à la mobilité existent. La Martinique étant un département qui perd sa population<sup>8</sup>, le sud n'y échappe pas et c'est un spectre qui effraie les élus locaux. Ils ne veulent en effet pas favoriser la fuite des forces vives du territoire, mais au contraire l'enrichir en augmentant l'employabilité de ses habitants, notamment par le biais de la mobilité internationale. L'enjeu est de taille : il s'agit d'augmenter la performance collective par des perfectionnements individuels servant le projet de ce territoire dans des secteurs porteurs. Cependant, après une mobilité, les Martiniquais peuvent décider de ne pas « rentrer au pays ». C'est un risque auquel est confronté l'Espace Sud.

6. Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements.

7. Pour en savoir plus, on pourra se référer à GIRAUD M., DUBOST I., CALMONT A., DANIEL J., DESTOUCHES D., MILIA-MARIE-LUCE M., 2009, « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours », *Hommes et migrations*, n° 1278, p. 174-197.

8. Le solde migratoire y est déficitaire depuis le début des années 1990. La Martinique a perdu en moyenne 0,6 % de sa population entre 2008 et 2013 selon l'INSEE. Source : Recensement de la population 2014 (Exploitation principale), État. Voir NAULAY A., 2016, « La baisse de la population martiniquaise se confirme en 2013 », *INSEE Analyses Martinique*, n° 8 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908433>).

Une autre difficulté réside dans la réalité du fonctionnement associatif. En effet, les associations traditionnellement en charge de la mobilité non formelle sont peu professionnalisées, investies surtout par des bénévoles, qui peuvent être peu disponibles pour des actions de formation, par exemple. Par conséquent, il y a peu de porteurs de projet dans le sud pour promouvoir des programmes de mobilité européenne comme Erasmus + Jeunesse.

Une autre difficulté à laquelle se heurte l'Espace Sud est que la mobilité internationale, formelle ou non, s'appuie sur la volonté de personnes plus que sur celle des institutions. Aussi, quand ces personnes quittent la structure, leur compétence disparaît. L'intégration d'une véritable culture de la mobilité internationale n'est pas faite au sein des organisations. De ce fait, la pérennisation des programmes ou des services d'accompagnement à la mobilité peut être remise en question.

Enfin il est à noter une image controversée de la mobilité internationale. Aux yeux des équipes, celui qui travaille sur l'international est celui « qui se balade » et qui parle anglais. En bref, c'est celui qui « coûte cher » et qui « ne rapporte rien »... Porter un projet de mobilité dans ce contexte est un véritable challenge.

### **Des expériences de mobilité menées par une intercommunalité**

Malgré les freins, l'ambivalence des politiques publics en la matière et l'image contrastée que revêt la mobilité à l'international, l'Espace Sud a développé des actions durant les trois dernières années au service des populations et du territoire. La première concerne la mobilité vers le Québec et la seconde s'inscrit dans le programme européen Erasmus +.

#### **S'ouvrir l'horizon et renforcer ses compétences au Québec**

Si l'appartenance institutionnelle de la Martinique à l'Union européenne devait orienter vers la mobilité européenne, l'appartenance géographique de l'île au bassin caribéen la rapproche de l'Amérique. C'est donc vers l'Amérique du Nord et plus particulièrement vers le Québec, par le biais de l'OFQJ, qu'a été dirigée la première action. Il s'agissait de profiter de l'opportunité offerte aux jeunes Français d'effectuer des perfectionnements professionnels au Québec. C'est en effet la demande la plus fréquemment exprimée par les candidats, pour la plupart des demandeurs d'emploi.

En décembre 2014, l'Espace Sud a donc signé une convention de partenariat avec l'OFQJ qui concerne les jeunes Français habitants du sud, âgés de 18 à 35 ans, qui souhaitent effectuer des immersions professionnelles de trois à six mois ou participer à des salons professionnels au Québec. Le soutien de l'Espace Sud inclut un accompagnement individuel au projet de mobilité, et un soutien financier. Au départ, le principal frein à ce dispositif est financier. En effet, peu de jeunes sont indemnisés et la bourse ne couvre que trois mois d'immersion quand six mois seraient nécessaires pour être valorisés dans leur parcours professionnel. Une fois la décision prise, c'est la concurrence des autres candidats qui se révèle redoutable. Il faut sortir du lot et représenter une réelle plus-value pour les employeurs québécois. La sélection pour un stage est comparable à celle d'un emploi.

Depuis 2015, vingt-trois départs en mobilité vers le Québec ont été réalisés dont dix-huit stages et cinq missions professionnelles ou salons. Les bénéficiaires sont pour la majorité des demandeurs d'emploi (ainsi que deux salariés pour des salons). Sur les dix-huit bénéficiaires de stage, la moyenne du nombre d'entretiens passés par les candidats suivis par l'Espace Sud avant d'être retenus est de 1,2. La majorité de ces stages ont duré six mois (deux ont duré trois mois). À la suite de ces stages, il y a eu un renouvellement de stage, soit une durée totale de séjour d'un an; deux embauches; et une résidence permanente obtenue pendant le stage. Le suivi des bénéficiaires à leur retour a permis de constater

une amélioration de leur socialisation, de leur réseau, une amélioration de leur confiance en eux et parfois une envie de repartir. Surtout, on remarque un sentiment positif et de l'optimisme pour leur avenir.

### Les conditions de réussite

Au regard de ces premières expériences, différentes conditions s'avèrent essentielles pour réussir les projets de mobilité. Tout d'abord, un partenariat territorial actif et efficace est nécessaire, dans le cadre du réseau communautaire d'AMIES par exemple, mais également avec les communes, en particulier les centres communaux d'action sociale. Un travail individualisé de préparation est primordial. Il permet de sécuriser toutes les étapes du projet et de lever les inquiétudes des candidats.

Les échanges entre candidats sont importants. Les « ateliers pays Canada » sont une bonne occasion pour les favoriser. Animés en partenariat avec Pôle emploi, ces ateliers permettent aux candidats de mieux connaître les conditions de vie et de travail au Canada, et d'élaborer un plan d'action individualisé pour mener à bien son projet de départ vers ce pays. De plus, cela permet de rencontrer d'autres candidats. Enfin, une campagne de communication et de promotion est incontournable. Par le biais de témoignages filmés, elle permet de valoriser autant l'institution que les candidats.

### Les étapes clés d'une immersion professionnelle au Québec

- Phase préalable: le diagnostic
  - L'Espace Sud informe de façon individuelle ou collective et vérifie l'éligibilité des candidats en faisant le lien avec l'OFQJ.
  - Le candidat décide s'il souhaite ou non une immersion professionnelle au Québec.
- Phase préparatoire
  - Du côté de l'Espace Sud: suivi et guidage individualisés par le biais d'ateliers pays Canada, formalisation du curriculum vitae québécois et de la lettre de motivation, information autour de l'entretien et de la mobilité, réunions, entretiens, veille informative et envoi d'actualités permettent de compléter la connaissance du pays de destination pour le candidat.
  - Le candidat: il procède à des candidatures en ligne et/ou spontanées. Une fois présélectionné par l'OFQJ, il participe à une préparation (simulation d'entretien avec l'Espace Sud). Une fois retenu, il reçoit de l'employeur québécois un courrier d'acceptation et en informe l'Espace Sud.
- Phase administrative et organisationnelle: qui fait quoi?

Candidat	Espace Sud	OFQJ	LADOM	Pôle emploi
– Dépôt du projet sur le site de l'OFQJ. – Demande de permis de travail: en ligne auprès de l'organisme Citoyenneté Immigration Canada. – Formalités à LADOM, à Pôle emploi et à la caisse générale de Sécurité sociale. – Préparation du voyage.	– Lien avec Pôle emploi. – Transmission du dossier à LADOM pour prise en charge du billet d'avion. – Accompagnement individuel et conseils, financements complémentaires, aide au logement et à la prise de contacts sur place, « check-list ».	– Conventionnement du stage. – Paiement de la bourse mensuelle. – Prise en charge d'une nuit d'hôtel à l'arrivée.	– Prise en charge du billet d'avion. – Prime d'installation selon la situation du candidat.	– Instruction du dossier d'inscription en stage de formation. – Maintien de l'indemnisation.

- Déroulement du stage: l'Espace Sud met en place un suivi à distance et l'information des droits et obligations.
- Retour: organisation d'entretiens de suivi, de témoignages et de rencontres avec d'autres jeunes pour partager l'expérience de mobilité.

## LES ACTIONS DE L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE AVEC LES COLLECTIVITÉS GUADELOUPÉENNES ET MARTINICAISES<sup>a</sup>

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) est un organisme bigouvernemental implanté en France et au Québec. L'OFQJ soutient chaque année près de 10 000 jeunes adultes de 18 à 35 ans dans leur projet de mobilité professionnelle outre-Atlantique et en francophonie<sup>b</sup>.

### Les partenariats entre les collectivités d'outre-mer et l'OFQJ

La région Guadeloupe et l'OFQJ ont signé une convention en 2007 visant à faire partir chaque année vingt jeunes demandeurs d'emploi et cinq jeunes professionnels pour des stages en entreprises et pour des missions de formation professionnelle ou de prospection commerciale. Une contribution forfaitaire des participants est demandée, variant de 150 à 380 euros. En Martinique, l'OFQJ a signé une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique en décembre 2014 visant à faire partir chaque année dix-sept jeunes demandeurs d'emploi et jeunes professionnels. Deux types de mobilité sont possibles : des stages de trois à six mois (mais le plus souvent ils durent trois mois) et des missions de jeunes entrepreneurs d'une durée d'une semaine pour participer à des rencontres professionnelles, des salons... En plus de ces missions, l'OFQJ propose également des missions plus courtes et plus encadrées, d'environ quinze jours, pour un public considéré en insertion.

Que ce soit pour l'Espace Sud ou la Guadeloupe, il s'agissait de volontés communes de la part des collectivités et de l'OFQJ. La collectivité finance une indemnité durant le séjour d'un montant d'environ 700 euros par mois et une partie du billet d'avion. L'OFQJ joue surtout un rôle d'accompagnement et de facilitateur, à travers par exemple la mise en réseau ou encore l'obtention de prix préférentiels pour le logement... Selon les territoires, les relations ne sont pas exactement les mêmes. Du côté de l'Espace Sud, les échanges sont fréquents. La chargée de mission travaillant à la mobilité internationale, interlocutrice de l'OFQJ, réalise un travail de terrain et d'orientation auprès des différents acteurs potentiellement intéressés ou déjà investis dans la mobilité internationale. Avec la région Guadeloupe, les liens sont plus institutionnels et il y a moins de relations. Dans les deux cas, à travers les conventions, les collectivités se sont engagées financièrement à soutenir la mobilité internationale des jeunes vers le Québec. Quoi qu'il en soit, la distance complique le déroulement de relations partenariales étroites, pourtant nécessaires, tout comme l'existence de réseaux bien fédérés, ce qui n'est par exemple pas forcément le cas dans la communauté d'agglomération de l'Espace Sud.

Malgré cette volonté réciproque, les objectifs quantitatifs inscrits dans les conventions ne sont pas remplis avec environ dix départs par an pour chaque collectivité. En effet, face à d'autres candidats, les jeunes Antillais ne sont pas forcément retenus. Plusieurs raisons ont été repérées dont la première porte sur la faiblesse du niveau scolaire. Ceux qui obtiennent une mobilité ont le plus souvent fait leurs études en métropole. Il y a également des faiblesses d'expression orale surtout pour les demandeurs d'emploi, mais cela est moins vrai chez les jeunes entrepreneurs. Enfin, le dernier frein identifié est celui des parents qui ne sont pas forcément moteurs pour favoriser la mobilité de leurs enfants. De ce fait, certains stages ne sont pas forcément pourvus. Concernant les jeunes entrepreneurs, les offres sont diversifiées. Par exemple, au mois d'avril 2017, des participations sont possibles pour des événements dans différents secteurs : art numérique, agriculture urbaine, démocratie participative... Le secteur du numérique est l'un des secteurs porteurs actuellement. Lors de la Deuxième semaine du numérique, le plus grand événement francophone de l'économie numérique en Amérique, qui s'est déroulée au Québec du 2 au 7 avril 2017, plus de deux cents jeunes étaient venus avec une belle délégation de jeunes d'outre-mer puisque quatorze jeunes

entrepreneurs guadeloupéens étaient présents grâce au travail de communication en Guadeloupe du cluster GuadeloupTechc ainsi que des jeunes Guyanais.

Pour évaluer l'efficacité de ces actions en termes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, l'OFQJ réalise chaque année une enquête annuelle. Néanmoins, la faible proportion de jeunes ultramarins ne permet pas d'établir de statistiques. À titre de comparaison, pour les participants à un programme de l'OFQJ résidant en métropole, le taux de retour à l'emploi ou à des études est de 80 %. Celui-ci est bien moindre que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique. À titre indicatif, en 2016, quatre stagiaires martiniquais n'ont pas trouvé d'emploi ou de formation à leur retour. Cela est également lié au marché de l'emploi local. Il y a enfin la possibilité de rester au Québec pour certains à qui l'on propose un emploi. Mais ces offres sont généralement en dehors de Montréal et attirent peu par rapport à Montréal où toutes les communautés, notamment afro-caribéennes sont présentes.

a. Ces éléments sont extraits d'un entretien avec Frédérique Bouyx, chargée de projets emploi et insertion professionnelle de l'OFQJ.

b. [www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)

c. [www.guadeloupetech.com/](http://www.guadeloupetech.com/)

### Le programme Erasmus + Jeunesse : une autre mobilité internationale

Le deuxième axe développé par la plateforme AMIES s'appuie sur le programme européen Erasmus + Jeunesse dans le champ de l'éducation non formelle. Ce volet est traditionnellement investi par les associations, mais les établissements publics n'en sont pas exclus. L'Espace Sud s'est saisi du programme pour proposer une mobilité internationale qui ne soit pas uniquement orientée vers l'employabilité, mais qui propose une activité extra-professionnelle culturelle porteuse autant collectivement qu'individuellement. En effet, le patrimoine culturel du département du sud est riche, et peut être un levier d'action pour l'économie du territoire. C'est le pari fait par les élus en engageant un projet valorisant un carnaval organisé annuellement, Kanna'val Nou (« Notre Carnaval » en créole). Profitant de la possibilité d'obtenir une subvention européenne en développant la lusophonie, la plateforme AMIES a proposé un projet d'échanges de jeunes avec le Portugal et envoyé treize jeunes du sud (un par commune) au Portugal pendant huit jours.

Le groupe de Martinique était composé de jeunes demandeurs d'emploi, de salariés et d'étudiants, d'un public mixte donc. Certains n'avaient jamais pris l'avion, et aucun ne connaissait le Portugal. La moitié ne parlait qu'un anglais scolaire et aucun le portugais. Cet échange leur a permis de découvrir le Portugal, Lisbonne, sa population, son histoire et ses lieux d'intérêt; de découvrir la capoeira, ses rythmes, chants et instruments de musique; de se confronter à un quartier socialement défavorisé et de se rendre compte qu'ils sont chanceux, même en étant allocataires du revenu de solidarité active; d'élargir leurs compétences en communication, leurs compétences sociales, leur utilisation des réseaux sociaux, leur esprit d'équipe, leur autonomie et leur sens de l'organisation; de se réapproprier leur culture martiniquaise; enfin, de développer une appétence pour la mobilité. Un jeune au retour disait: « J'ai découvert le carnaval de São Paulo au Brésil en allant à Lisbonne. » Ce verbatim exprime justement ce qu'apporte l'expérience de la mobilité internationale, une ouverture au monde.

Pour l'Espace Sud, l'éducation non formelle reste un champ riche à développer, mais en tant qu'EPCL, le portage de ce type de projet se révèle fastidieux. C'est pourquoi suite à cet échange, l'Espace Sud a décidé d'essayer cette expérimentation et d'accompagner d'autres porteurs de projet, qu'ils soient associatifs ou des établissements publics, particulièrement les communes du sud. Depuis 2016, l'Espace Sud a mis en place un réseau de référents

mobilité internationale dans les communes pour toucher les associations du territoire, et intervient à leur demande pour accompagner les projets. Par exemple, une formation sur le programme Erasmus + Jeunesse a été réalisée en partenariat avec la DRJSCS, dans l'espoir que le nombre de dépôts de projets émanant de porteurs du sud de la Martinique augmente significativement. Cela permettrait, entre autres, de mieux faire connaître la culture du sud de la Martinique et ses spécificités, mais également de partager avec d'autres associations européennes des pratiques enrichissantes pour le territoire.

### **Enseignements et perspectives pour les mobilités internationales du sud de la Martinique**

Dans le travail quotidien d'accueil et d'information des jeunes candidats à la mobilité, les constats sont nombreux. Tout d'abord, ceux qui partent sont les plus motivés. En général, ce sont des diplômés à la recherche d'un ailleurs où ils seront valorisés, et ils sont ouverts à saisir toutes les opportunités. À l'inverse, ceux qui ne partent pas sont ceux qui se découragent au premier refus ou ceux qui ont un problème d'orientation et se cherchent encore professionnellement.

La mobilité vers le Québec est celle qui intéresse le plus les jeunes du Sud pour qui ce sont les « États-Unis en français », parce qu'ils maîtrisent mal l'anglais. De plus, le Canada bénéficie d'une très bonne image d'ouverture et de respect de la différence et les Québécois ont une réputation d'accueil chaleureux des populations issues de l'immigration.

L'Europe est loin, c'est le vieux continent, et le programme Erasmus + Jeunesse est une réponse qui prend trop de temps pour des jeunes motivés par des réponses immédiates. Que ce soit dans le cas du SVE ou les échanges de jeunes, peu d'entre eux s'engagent aujourd'hui.

Il n'est pas rare qu'une fois partis les jeunes souhaitent partir à nouveau, mais ils ont tous en tête de revenir enrichis et de créer quelque chose chez eux. La crainte du non-retour souvent exprimée par différents acteurs (famille, élus) n'est donc pas forcément fondée.

### **Les facteurs de réussite de la mobilité internationale et les perspectives de l'Espace Sud**

Les actions menées par l'Espace Sud en matière de mobilité internationale permettent aujourd'hui de relever au moins deux conditions nécessaires pour favoriser la mobilité des jeunes Martiniquais. Tout d'abord, le partenariat est essentiel. Un véritable maillage territorial efficient est un moteur des dispositifs de mobilité internationale. Il concerne autant les partenaires institutionnels nationaux (Pôle emploi, DRJSCS, LADOM) que les partenaires locaux (communes et associations). Les volontés politiques locales sont à valoriser, les élus peuvent contribuer à la réussite des projets. Chacun à son niveau amène sa pierre à l'édifice de façon à accompagner concrètement toutes les formes de mobilité internationale. Ensuite, la communication est le deuxième élément clé. Il est important de parler de la mobilité internationale, et surtout de faire parler les candidats de leur expérience pour qu'ils la partagent avec d'autres jeunes. Il ne faut pas hésiter à utiliser différents médias : les réseaux sociaux, mais aussi les médias traditionnels comme les radios, les journaux et accepter les éventuelles critiques (car plus large sera l'exposition et plus fréquentes seront les critiques).

Au regard des facteurs de réussite, l'Espace Sud a pour objectif de continuer à développer la collaboration au sein de la plateforme AMIES ; de contribuer à l'envoi de plus de jeunes pour qu'ils développent leurs compétences individuelles et participent, à leur retour, à la compétence collective. En effet, l'enjeu pour le territoire est de gagner en performance et en

compétitivité; de maintenir un partenariat fort avec toutes les composantes du tissu local; enfin, de développer des partenariats forts au niveau européen, international et caribéen.

## Conclusion

Quelle que soit la forme qu'elle prend, la mobilité internationale est une plus-value dans les parcours des jeunes et leur redonne confiance en leur avenir. Elle favorise une meilleure connaissance de soi-même grâce à la rencontre de l'autre. Au niveau collectif local, les retombées sont positives à plusieurs niveaux. Le projet commun facilite la connaissance de ses voisins et le travail en commun : on respecte son implication, on découvre sa complémentarité... Les représentations collectives évoluent sur la ruralité et sur la capacité de l'Espace Sud à favoriser la mobilité de ses habitants issus de la ruralité.

Au niveau international, ces mobilités et les actions de l'Espace Sud permettent de faire connaître la Martinique et de faire bouger les représentations sur les Martiniquais et les Domiens, à différents échelons : la métropole, l'Europe, et le reste du monde. Ces actions favorisent enfin l'intégration de la Martinique au bassin caribéen par une mobilité facilitant l'acquisition de compétences linguistiques chez des jeunes.

Au-delà de la volonté de l'État, c'est aux territoires de se saisir de la mobilité internationale. Que ce soit à l'échelle d'une région ou d'une communauté d'agglomération, en zone rurale ou urbaine, il existe une mobilité qui peut servir chaque situation, population ou territoire. Les élus locaux sont le maillon incontournable au déploiement de services dédiés, et partenariats et communications multimédias sont indispensables à la réussite de ces projets.

Avec le soutien des élus locaux, l'Espace Sud prévoit d'élargir encore ses projets vers la Caraïbe et de favoriser les publics les plus en difficulté par des actions de groupe avec la mission locale et l'École de la 2<sup>e</sup> chance. Plus de destinations pour plus de candidats, c'est plus de mobilité pour plus de richesse pour le territoire.

## Enjeux, freins et mise en œuvre des programmes de mobilité en Guyane

FLORENCE IHADDADENE,

doctorante en sociologie, laboratoire IDHES (UMR 8533), université Paris Nanterre

CÉLINE LEROUX<sup>1</sup>,

docteure en sciences de l'éducation, consultante indépendante et chercheuse associée au CERLIS (UMR8070), université Paris Descartes

---

### Introduction

Le mouvement social récent en Guyane a encore une fois mis sous le feu des projecteurs les difficultés sociales des départements d'outre-mer. Fort chômage, vie chère et insécurité, important taux de pauvreté (44,3 % contre 14 % pour la France entière<sup>2</sup>) entraînent un sentiment d'abandon par la métropole pour un grand nombre de Guyanais. Le positionnement spécifique de ce territoire au statut de département et région d'outre-mer (DROM) sur le continent sud-américain et la faible mobilité des Guyanais, contrainte tant par des enjeux géographiques que sociaux, donnent effectivement à voir une image insulaire de la Guyane, non pas au sens spatial, mais plutôt symbolique. Rares sont les jeunes qui accèdent aux programmes de mobilité internationale, et ce malgré le fort dynamisme associatif constaté par la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

### Bref état des lieux de la situation guyanaise

#### Une situation sociale et géographique complexe

La population guyanaise est jeune: en 2014, 50 % des habitants avaient moins de 26 ans<sup>3</sup>. Le taux de chômage y est plus élevé qu'en métropole (environ 23 % de la population active)

1. Cet article a été rédigé grâce aux contributions de François Dumora (directeur de la stratégie et des relations extérieures de Pôle emploi Guyane), de Frédérique Loumeto (présidente de l'association Perspectives Femmes et Avenir de la Guyane [PerFa-973]), de Raphaël Wintrebert (ex-directeur de la mission locale), de Flora Youan (DJSCS Guyane), et de Xavier, ancien volontaire en SVE.

2. INSEE, 2011.

3. INSEE, 2014, Recensement de la population.

et concerne principalement les femmes et les jeunes : en 2016, 44 % des actifs de moins de 25 ans étaient au chômage. L'activité économique y est faible, en comparaison avec celle de l'Hexagone, et reste concentrée dans trois bassins d'emplois (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni). L'offre de formation y est limitée et les équipements publics sont souvent insuffisants ; trop peu d'établissements scolaires au regard de la croissance démographique ; des hôpitaux regroupés dans les seules grandes communes, des centres administratifs essentiellement concentrés sur l'île de Cayenne... L'insécurité y est également importante avec un taux d'homicides plus fort que dans tous les autres départements français. Pour Flora Youan, de la DJSCS, le département manque de structures d'hébergement et de restauration collectifs. Il en découle un isolement des jeunes, particulièrement dans les communes reculées, et un taux élevé de suicide chez les jeunes Amérindiens.

À cette situation sociale s'ajoute une géographie contraignante. La Guyane s'étale sur 85 000 kilomètres, couverts à 95 % par la forêt équatoriale. Cet immense territoire, inscrit dans le continent sud-américain, partage des frontières fluviales avec le Brésil et le Suriname, ce qui rend les déplacements terrestres et routiers difficiles. Certaines communes ou certains villages ne sont accessibles que par avion et d'autres uniquement par voie fluviale. Hormis dans la communauté d'agglomération du centre-littoral, le réseau de transports publics est peu développé. Ainsi, de Cayenne, chef-lieu, il faut parfois, et selon les conditions météorologiques, jusqu'à quatre jours pour rejoindre certains villages. Les transports publics et collectifs sont peu développés et les routes peuvent être en très mauvais état. De plus, la température souvent très élevée et une saison des pluies parfois diluviennes compliquent la mobilité. Les acteurs des politiques de jeunesse sont nombreux à déplorer l'isolement d'une partie de la jeunesse, notamment dans les communes peu accessibles, qui va de pair avec un manque d'information sur les dispositifs existants, malgré le fort dynamisme associatif.

### Un tissu associatif dynamique, mais peu actif dans le champ de la mobilité

Toutes les communes guyanaises, même les plus isolées géographiquement, comptent des associations, comme en atteste l'annuaire de 2016<sup>4</sup> : entre 3 800 et 4 500 associations sont actives, animées par 37 000 à 43 000 bénévoles. Ce dynamisme est également notable à travers le nombre de créations d'associations annuellement, supérieur à la moyenne nationale avec 14,1 associations créées pour 10 000 habitants (contre 11 pour 10 000 habitants au niveau national)<sup>5</sup>. La culture est un secteur particulièrement investi par les associations (environ 22 % des structures, ce qui correspond à la moyenne nationale) et les créations d'associations sont proportionnellement plus nombreuses qu'ailleurs dans les champs du sport, des loisirs et de l'économie sociale et solidaire. Si les associations assurent souvent des missions de service public (santé, éducation...) notamment dans le domaine social qui représente 40 % des emplois associatifs, elles sont peu dotées financièrement par les collectivités territoriales et subissent la fracture numérique qui complique les démarches administratives.

Sur le territoire guyanais, ce sont ces associations qui organisent la mobilité des jeunes et font la promotion des dispositifs. La Guyane était très impliquée dans le programme européen de mobilité des jeunes jusqu'en 2010-2012, mais le manque de moyens et d'engagement politique a contribué à éteindre cette dynamique. Depuis peu, les services déconcentrés de l'État se sont remobilisés en définissant un plan d'action en la matière de 2017 à 2019. Désormais, il s'agit de réunir les acteurs pour identifier le contexte et le rôle de chacun, et formaliser une mise en réseau dans un comité régional de la mobilité internationale (COREMOB). Comme pour d'autres plateformes de ce type créées en métropole, l'ambition

4. Annuaire des associations guyanaises, créé en septembre 2016 par la DJSCS (<http://guyane.drjcs.gov.fr/spip.php?article603>).

5. Source : *L'essentiel de la vie associative en Guyane*, décembre 2016 ([www.associations.guyane.fr/IMG/pdf/guyane-essentiel.pdf](http://www.associations.guyane.fr/IMG/pdf/guyane-essentiel.pdf)).

est de collecter de l'information sur les besoins des jeunes et sur le fonctionnement des dispositifs, de s'assurer que cette information circule vers les territoires et les jeunes les plus éloignés; d'identifier les demandes et de former les experts de la mobilité, et enfin, d'évaluer et de valoriser les programmes mis en place. En parallèle, la DJSCS prévoit d'organiser des ateliers d'information mutualisés sur les problématiques de jeunesse à destination des associations.

Néanmoins, l'absence de soutien à la mobilité internationale des jeunes pendant plusieurs années se répercute aujourd'hui sur le secteur associatif. Ainsi, seules deux associations sont agréées pour accueillir ou envoyer des volontaires en service volontaire européen (SVE) dans le cadre du programme Erasmus + : l'association Perspectives Femmes et Avenir Guyane (Perfa-973) et Peupl'en harmonie<sup>6</sup>.

## La mobilité des jeunes Guyanais

Comme pour les autres territoires ultramarins, la mobilité des jeunes a principalement lieu vers la métropole, ce que confirme l'enquête Migration Famille Vieillesse<sup>7</sup>. Par ailleurs, ceux qui en reviennent le font souvent par dépit, parce qu'ils ont connu un échec en métropole plutôt que par choix. Néanmoins, les mobilités vers la métropole restent encore faibles tant au regard du nombre de jeunes concernés qu'en comparaison des autres DROM<sup>8</sup>. Et si certains départs ont également lieu vers les États-Unis ou l'Amérique latine, les soutiens financiers sont rares.

Pôle emploi international appuie la mobilité des demandeurs d'emploi guyanais par le biais des bourses européennes Léonardo. Ces derniers sont le plus fréquemment motivés par l'amélioration de leur maîtrise de la langue anglaise ou parce qu'ils préparent un projet d'expatriation en Europe ou en Amérique du Nord (Canada et États-Unis). Les modalités d'accompagnement mis en place écartent cependant les catégories moins favorisées et peu diplômées. En effet, le personnel de Pôle emploi accompagne les candidats à la mobilité internationale uniquement par Skype et à leur domicile, excluant de fait ceux qui ne possèdent ni ordinateur ni connexion internet. De plus, selon la destination souhaitée, un niveau linguistique minimal est requis pour pouvoir prétendre à un accompagnement. Ainsi, la mobilisation de leurs services reste principalement accaparée par des diplômés de l'enseignement supérieur, soit à la sortie de leurs études, soit au moment d'une réorientation professionnelle. Depuis 2014, seules soixante-quinze personnes ont bénéficié d'une bourse Léonardo pour réaliser un stage professionnel à l'étranger. Pourtant, Pôle emploi estime couvrir les demandes.

Enfin, cette mobilité ne bénéficie pas qu'aux Guyanais : seulement la moitié des jeunes qui ont quitté la Guyane pour la France métropolitaine sont nés en Guyane; deux sur cinq étaient nés en France métropolitaine<sup>9</sup>. Ici encore, l'accessibilité de toutes les couches de la population aux dispositifs de mobilité est une problématique de taille.

## Une mobilité internationale réduite en raison du contexte territorial

La position spécifique de la Guyane, sa distance à la métropole – dont on a pourtant vu qu'elle était la destination principale – et la difficile situation sociale et économique du

6. Voir *infra*.

7. INSEE, 2012, « Migrations, famille et vieillissement : défis et enjeux pour la Guyane », *Antianéchos de Guyane*, n° 21 ([www.insee.fr/fr/statistiques/1291181](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1291181)).

8. Voir « Les ultramarins : quelle(s) réalité(s) », p. 7.

9. INSEE, 2011, « Les jeunes en Guyane » ([www.insee.fr/fr/statistiques/1293831](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1293831)).

territoire contribuent à empêcher la mobilité d'une partie de la population. S'ajoutent à ces facteurs structurels des obstacles conjoncturels tels que la difficulté d'accès à l'information, la faible mobilité interne et le manque de moyens financiers des collectivités.

La fracture numérique contribue largement à la faiblesse de l'information sur le territoire guyanais. Nombreuses sont les communes sans connexion internet et les coupures d'électricité restent fréquentes. Cette difficulté d'accès à l'information concerne en premier lieu les territoires éloignés et les quartiers défavorisés des villes. De plus, les difficultés organisationnelles du centre régional Information Jeunesse pèsent sur la répartition des points Information Jeunesse sur le territoire. Un travail collectif des associations et instances étatiques contribue à améliorer peu à peu la diffusion de l'information en cherchant par ailleurs à valoriser les apports de la mobilité (citoyenneté active, inclusion sociale...).

Les difficultés de circulation à l'intérieur du département augmentent l'impression de discontinuité territoriale et contribuent à l'idée que la Guyane se vit comme une île. De la même manière, les vols sont très onéreux vers les autres DROM, d'une part, mais également vers les pays proches comme le Brésil ou les États-Unis. La faiblesse du système bureaucratique complique les déplacements : nombreux sont ceux à qui il manque les pièces administratives obligatoires pour voyager. C'est particulièrement le cas pour les enfants nés en Guyane de parents étrangers.

Enfin, le soutien financier des communes et des collectivités territoriales reste rare et pèse sur l'action associative. Les acteurs se connaissent mal et peinent du même coup à concevoir des projets collectivement. Or les coûts de déplacements, même au sein du territoire, sont incompressibles, notamment lorsqu'il s'agit de déplacer un groupe. Si la caisse d'allocations familiales participe lorsque les moyens du foyer des jeunes sont insuffisants, les collectivités soutiennent peu ces initiatives, qui deviennent par conséquent lourdes pour les bénévoles. À terme, les associations peinent à renouveler leurs militants, tant l'action est contraignante.

### Exemples de mobilité internationale de jeunes Guyanais

Certains exemples apparaissent emblématiques à la fois des difficultés et des bénéfices des mobilités. L'association Peupl'en harmonie<sup>10</sup>, composée de bénévoles et coordonnée par une ancienne volontaire partie en SVE, tente de développer des actions de mobilité internationale des jeunes Guyanais. Il lui faudrait pourtant des moyens plus importants pour pouvoir réellement contribuer à l'autonomie des jeunes partis en mobilité. Ainsi Xavier, 23 ans, est parti six mois en SVE à Bruxelles au sein d'une association belge en 2017. Au moment du départ, Xavier est menuisier, sans emploi stable et déclare qu'il n'a pas le sentiment d'avoir de place au sein de la société. Pendant ce volontariat, Xavier a mené différentes missions : organiser des jeux et des ateliers cuisine avec des enfants en centre d'accueil pour migrants, réparer des clôtures dans une ferme pédagogique, réaliser des meubles en matières recyclées avec un collectif de sans-papiers, ou encore préparer des repas pour des distributions alimentaires à destination de sans-logis. Lorsqu'il raconte cette expérience, Xavier évoque surtout l'opportunité de construire des projets et de les mettre en œuvre sans se sentir limité. Il considère qu'il n'aurait pas pu avoir cette chance en Guyane. En ce qui concerne l'autonomisation, Xavier s'enthousiasme d'avoir réussi à prendre les transports en commun, mais reconnaît avoir eu du mal à gérer son budget seul et avoir eu recours à sa famille. À son retour, il se considère à la fois comme plus enthousiaste et plus mature. Il entame une série de témoignages dans les médias locaux et auprès des associations de son

10. [www.peuplenharmonie.org](http://www.peuplenharmonie.org)

quartier. Il évoque également l'idée de créer une association pour promouvoir la mobilité des jeunes Guyanais. Interrogé sur ce que lui a apporté ce SVE, Xavier hésite : il envisage une reconversion professionnelle, aborde l'idée de suivre une formation pour devenir éducateur spécialisé, mais évoque aussi de nouveaux projets de mobilité en Europe. Si son projet professionnel reste à définir, cette expérience lui a tout au moins permis d'aiguiser sa curiosité et d'ouvrir son champ des possibles.

Les échanges entre jeunes Européens et Guyanais mis en place par l'association Perfa-973 mettent aussi en avant les effets positifs des mobilités tout en soulignant les difficultés à les mettre en œuvre. La première difficulté porte sur les modalités partenariales. En effet, les partenaires européens peinent à saisir la place de ce DROM dans l'Europe, et ne donnent parfois pas suite après la première phase de l'échange. Par exemple, de jeunes Espagnols sont venus en Guyane, mais l'inverse n'a pas été possible.

D'autres difficultés ont lieu pour l'identification et la mobilisation des jeunes Guyanais. Ainsi, le dernier échange de jeunes réalisé par l'association a permis de faire se rencontrer huit jeunes Guyanais et une quinzaine de jeunes Belges. Pour pouvoir réaliser cet échange, l'association a dû en premier lieu cibler les jeunes en capacité de réaliser une mobilité internationale. Pour cela, l'association a choisi des jeunes scolarisés, âgés entre 17 à 20 ans. En second lieu, l'association a dû convaincre leurs parents et calmer leurs craintes d'un voyage à l'international. Cet échange s'est déroulé en deux temps : d'abord les jeunes Belges sont venus en Guyane, ensuite les jeunes de Kourou se sont rendus à Moleenbeck, quartier populaire de Bruxelles. La présidente de l'association raconte : « Quand les jeunes de Moleenbeck sont venus, ils ont adoré, mais on a aussi voulu leur montrer ce qui n'allait pas dans le village, où il y a beaucoup de délinquance. » Grâce à des jeux de rôles, des animations s'appuyant sur le dessin, les jeunes ont pu échanger sur leurs problématiques quotidiennes. De la même façon, les jeunes Guyanais ont pu prendre conscience, en Belgique, de la réalité du chômage et de la précarité, dans un territoire différent du leur et des difficultés communes qu'ils partageaient avec les jeunes Européens. Après cette expérience, certains jeunes Guyanais ont réalisé une autre mobilité internationale, parfois en service volontaire européen. Selon la présidente de l'association Perfa-973, un premier départ de 7 à 15 jours peut faciliter une autre expérience de mobilité en réduisant les craintes des parents, d'une part, et en consolidant les partenariats, d'autre part. Enfin, le retour en Guyane après la mobilité facilite la promotion des dispositifs à travers les témoignages auprès d'autres jeunes.

## Conclusion

La difficile situation guyanaise complique une mobilité déjà en partie empêchée par un isolement géographique et une grande distance avec la métropole. Malgré le fort dynamisme associatif, l'information sur les dispositifs de mobilité peine à atteindre les populations isolées. Si les acteurs publics ont peu favorisé la mobilité internationale des jeunes au début des années 2010, les actions en cours, notamment de création de collectifs institutionnels et associatifs, peuvent favoriser la diffusion de l'information et permettre un accès plus égalitaire aux dispositifs existants. Si les freins restent nombreux, des exemples existent démontrant la pertinence de la mobilité internationale, en particulier dans le champ de l'éducation non formelle. Des périodes courtes d'échanges rassurent tant les jeunes que leurs parents ; des périodes plus longues incitent les anciens volontaires guyanais à s'investir sur leur territoire.



## Mobilités des jeunes et politiques publiques : mythes et réalités

DAVID LOPEZ,

responsable du pôle Europe et international, Ligue de l'enseignement<sup>1</sup>  
et président de Lifelong Learning Platform<sup>2</sup>

---

### **Mobilité des jeunes en Europe. Quid des outre-mer ?**

Il y a cinquante-quatre ans, lors de la création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le mot mobilité n'était pas utilisé. Il ne l'était pas plus dans les premiers programmes d'échanges européens de jeunes et de formation du Conseil de l'Europe, avec le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg, créé en 1972. Il faudra attendre 1987 avec les premiers programmes Erasmus pour que le terme « mobilité des jeunes » apparaisse dans les politiques publiques européennes. Qui sait aujourd'hui qu'Erasmus, outre la référence à Érasme, théologien et humaniste hollandais, est un rétro acronyme signifiant « European Region Action Scheme for the Mobility of University Students » ? La notion de mobilité était incluse dans le programme destiné aux étudiants, alors que le programme d'échanges de jeunesse « Jeunesse pour l'Europe » parlait de rencontres et d'échanges. L'expérience ancienne développée par l'OFAJ, puis par les programmes de rencontres de jeunes Européens mettent l'accent sur l'interculturel, plus que sur la mobilité. La mobilité est pensée en direction des étudiants et des enseignants dans l'article 149 du Traité de l'Union européenne (1992), alors que pour les jeunes, on parle du développement des échanges de jeunes pour « encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe ».

Les programmes Jeunesse (2000-2006) et Jeunesse en action (2007-2013) de l'Union européenne font clairement référence à la mobilité des jeunes pour favoriser leur intégration sociale. En 2005, le Pacte européen pour la jeunesse élargit la mobilité à l'emploi, l'éducation, la formation : « En 2009, dans les politiques européennes, la mobilité constitue un levier opérationnel transversal avec une articulation recherchée entre éducation formelle et non formelle.<sup>3</sup> » Par ailleurs au niveau national, le même type de discours institutionnel est tenu sur l'utilité des mobilités pour une meilleure insertion professionnelle ou sociale. Des

1. [www.laligue.org](http://www.laligue.org)

2. <https://lilplatform.eu>

3. LABADIE F., 2012, « L'action publique en faveur de la jeunesse : l'europeanisation en cours ? », *Les Cahiers du développement social urbain*, n° 56, p. 28.

plateformes régionales de mobilité sont créées. Les régions s'impliquent, utilisant d'ailleurs souvent des fonds structurels européens pour favoriser les déplacements des jeunes.

En direction des jeunes ultramarins, des fonds d'appui supplémentaires sont injectés pour favoriser leur mobilité sans que cela ne devienne non plus une véritable politique pour les outre-mer. Il en est de même dans les autres programmes de mobilité tels que le volontariat de solidarité internationale ou les programmes de solidarité internationale comme Jeunesse solidarité internationale (JSI) ou Ville Vie Vacances/Solidarité internationale (VVV/SI) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères<sup>4</sup>. Cela s'explique par les coûts énormes de déplacements. Mais cela ne se comprend pas dans la mesure où des projets de mobilité par zones géographiques pourraient avoir du sens, par exemple dans la zone Amérique/Caraïbes, ou au sein de l'océan Indien.

## Entre discours et réalité

Depuis une cinquantaine d'années, tous les discours sont positifs sur la mobilité des jeunes. Au niveau européen, pas une journée ne passe sans qu'Erasmus ne soit cité comme le programme phare pour des générations de jeunes. Les bienfaits de la mobilité sont mis en avant pour une expérience de vie, qui serait indispensable à une meilleure insertion dans la société. Il en est de même au niveau français, et ce, pour l'ensemble des dispositifs existants. Mais les discours sont très loin de la réalité.

Les programmes de mobilité sont utiles pour ceux qui les vivent. Mais ceux-ci sont minoritaires. Trois millions de jeunes ont participé au programme Erasmus en trente ans. Rapporté au nombre d'habitants européens, c'est une goutte d'eau. De la même manière, deux mille jeunes Français sont concernés par le volontariat de solidarité internationale en France, et cinq cents jeunes par le service volontaire européen, par an. Loin du discours positif, un fossé se crée entre les jeunes qui bénéficient de ces programmes et ceux qui ne peuvent pas y accéder, faute de place ou, pire, faute de financement. La bourse moyenne Erasmus pour un étudiant est de 275 euros par mois sur une période de six mois en moyenne. Sans aides supplémentaires, qui sont les jeunes qui peuvent financer les surcoûts leur permettant de vivre positivement la mobilité? Certes, des bourses existent, des aides de multiples organismes, mais c'est une « jungle » où il faut en plus pour les jeunes « trouver le chemin, et le bon chemin » pour arriver aux financements. Et ici évidemment, il faudrait montrer la difficulté pour les jeunes ultramarins d'accéder à cette mobilité. Dans le cadre de JSI et VVV/SI sur une centaine de projets par an, un vient d'un département ou région d'outre-mer (DROM) en moyenne. Et certaines années (les dispositifs existent depuis 1982), il n'y en a aucun. Dans la mise en œuvre du programme Erasmus +, il existe une forte demande des lycées et de l'éducation formelle pour des mobilités européennes, mais les demandes émanant des DROM continuent à se compter sur les doigts de deux mains.

J'aimerais m'attarder sur la place des professionnels de jeunesse et des animateurs, ou encore sur les responsables associatifs. Alors que depuis plus de cinquante ans, toutes les études, les recherches, les articles concernant la mobilité des jeunes tant du point de vue national qu'europpéen insistent sur les besoins d'accompagnement des jeunes, force est de constater que le faible nombre de jeunes réellement concernés n'a pas suffi à modifier les pratiques des associations et des professionnels de jeunesse. Il n'existe pas de formation spécifique dans les métiers de l'animation aux questions des mobilités européennes ou internationales. La pratique de l'anglais ou d'autres langues n'est pas devenue une nécessité professionnelle pour les animateurs du secteur. Il n'y a pas eu une croissance exponen-

4. Dispositifs individuels et collectifs de solidarité internationale financés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

tielle de la demande de mobilité hors de la France pour les organismes s'intéressant à la jeunesse. Alors pourquoi ces déséquilibres entre réalité et discours ?

## Les évolutions sociétales explicatives

La question financière est posée. Régulièrement, en tant que président de Lifelong Learning Platform, dans des rencontres au Parlement européen ou à la Commission européenne, j'insiste sur l'incohérence à mettre en avant une politique de la mobilité des jeunes alors que les budgets la concernant ne sont que des budgets de programmes. Si la jeunesse et son inclusion sociale sont de tels enjeux, alors les institutions européennes doivent mettre en pratique leur discours. Les fonds destinés à la jeunesse doivent devenir des fonds structurels au même titre que le Fonds social européen ou le FEDER<sup>5</sup> ou encore la Politique agricole commune. Tant que ces questions seront traitées par la mise en place de programmes limités dans le temps, il ne pourra y avoir de véritable inflexion des freins à la mobilité. Ceci est d'autant plus crucial dès que nous nous adressons aux territoires ultramarins. Sans de véritables leviers financiers, les actions en direction des jeunes ultramarins seront marginales, renforçant encore plus l'idée de « là-bas, ce n'est pas l'Europe ».

Il faut également mentionner que si les mobilités, les rencontres et les échanges interculturels ont été, dans l'après-guerre, réalisés en collectif, les demandes des jeunes et des organismes s'orientent de plus en plus vers une mobilité individuelle. Un élément symptomatique est le dépôt de dossiers Erasmus + *via* le système scolaire. Les mobilités européennes sont décrites en tant que choix individuels avec fréquemment des accompagnements à la personne et non à des groupes. Ceci est souvent justifié par une réponse à des demandes et des parcours spécifiques. La plus-value collective est de moins en moins mise en avant par les professionnels du secteur. Alors que la question interculturelle a besoin du collectif pour nourrir ses pratiques, la mobilité ne peut être une réponse individuelle à une question individuelle ou une performance personnelle.

Une dernière question porte sur la durée des mobilités. Nous savons que plus une mobilité est préparée et qu'elle s'inscrit dans la durée, plus ses bénéfices sont importants pour la personne et son évolution. Pour autant, pour des raisons financières, mais aussi pour des appréhensions individuelles et personnelles, les mobilités sont de plus en plus courtes. Elles deviennent davantage des outils de découverte, d'initiation. Elles s'éloignent de véritables projets de vie différents de la routine de l'apprentissage à la maison, ou dans sa région.

## Utilitarisme de la mobilité

Il me semble que des évolutions fondamentales se font jour dans l'intérêt de la mobilité. Si dans les années 1950 et 1960, l'idée de rencontrer l'autre Européen avait une fonction d'interconnaissance des citoyens afin d'éloigner le spectre de la guerre et des conflits, au fil des années la demande est devenue plus « utilitariste ». Vivre une mobilité est devenu un plus dans son curriculum vitae. Nous avons vu depuis les années 1990 et 2000 des jeunes arriver dans les programmes de solidarité internationale, poussés par leurs enseignants, avec la certitude qu'une expérience de volontariat pourrait être valorisée dans leur parcours de recherche d'emploi : « S'occuper de jeunes en Afrique peut se monnayer comme une pratique sociale positive, te préparant à bien t'intégrer dans l'entreprise<sup>6</sup>. »

5. Fonds européen de développement régional.

6. Entendu dans un jury JSI.

En cause, une demande implicite de performance permanente et un temps limité pour pouvoir s'insérer professionnellement, la mobilité doit alors apparaître utile et « rentable » pour son parcours. Le discours permanent sur les *entrepreneurial skills* ou sur l'adaptation permanente à la demande du marché de l'emploi oblige à limiter le temps d'apprentissage et la durée des chemins de traverse, tels que la mobilité.

Comment combattre cet éloge de la rapidité et de l'utilité? En renforçant la recherche et la création d'un portfolio individuel ET collectif. Celui-ci peut porter sur les compétences issues de la mobilité apprises à travers de multiples expériences en France, en Europe et à l'international. En insistant également sur tous les outils de reconnaissance des compétences de base en éducation non formelle (et formelle). Une recommandation du Conseil européen du 23 avril 2008 demande aux États de mettre en place des outils de reconnaissance de ces compétences avant 2018. Nous sommes loin du compte, même si de nombreuses avancées ont eu lieu dans de nombreux pays. Une des clés consiste dans l'harmonisation européenne en éducation. Pour autant, chaque État ne veut pas abandonner ses prérogatives (ou même une partie des prérogatives) dans le champ de l'éducation formelle et quelquefois sur ses dispositifs d'éducation non formelle.

## Conclusion

Parce que l'éducation s'est invitée au centre de nombreuses questions européennes, telles que l'emploi, la citoyenneté ou encore l'accès au marché, les politiques publiques renforcent dans leur discours et leurs programmes des éléments de mobilité. Elles insistent sur des formes de généralisation de la mobilité et le renforcement des actions en direction de la jeunesse. Pour autant, il existe un déséquilibre entre les discours et la réalité.

Concernant les territoires ultramarins, plusieurs manques devraient être comblés:

- Des moyens adaptés à une politique ambitieuse. Ces moyens portent sur un accompagnement spécifique des structures ultramarines et un travail permettant de montrer que bien que lointains ces territoires ont à voir avec l'Europe;
- Repenser les mobilités non seulement dans le sens territoires ultramarins vers l'Europe, mais aussi au niveau de la zone géographique. Sans doute, de jeunes Réunionnais ont plus de points communs à échanger en mobilité avec des jeunes Malgaches ou Seychellois qu'avec de jeunes Litvaniens ou Grecs.
- La question du lien entre mobilité et emploi ne peut se traiter dans les territoires ultramarins comme dans des territoires ruraux de France ou des lieux en reconversion industrielle. Des mesures d'impact et des propositions concrètes intéressant les jeunes et les politiques ultramarins devraient être mises en place.

## La mobilité internationale, outil de coopération régionale des territoires ultramarins ?

ENTRETIEN AVEC THOMAS COSSÉ,  
directeur du pôle réseau international de France Volontaires

---

### **Quelles sont les spécificités des programmes de mobilité internationale impliquant de jeunes ultramarins ?**

France Volontaires<sup>1</sup> accompagne depuis le début des années 2000 les collectivités territoriales et les institutions des outre-mer dans le développement de programmes de volontariat international. Si les objectifs des collectivités peuvent varier sensiblement, leur engagement est un prérequis fondamental pour permettre l'émergence de ces projets et envisager le passage à l'échelle d'une véritable politique publique territoriale. Ces engagements sont spécifiques selon les territoires ultramarins en raison d'un ensemble de facteurs: la taille des collectivités – qui joue indéniablement sur leurs ressources, leur statut et leurs compétences (la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas du même statut que La Réunion, par exemple) –, le contexte socio-économique, enfin, outre l'éloignement avec la métropole, leur localisation positionne chacun des territoires dans des réalités régionales différentes.

Par exemple, le programme réunionnais de volontariat international a été lancé en 2003 à l'initiative du président du conseil régional, M. Paul Vergès, qui a souhaité faire du volontariat international des jeunes Réunionnais un axe structurant de la politique de coopération de La Réunion. La démarche a été poursuivie à partir de 2010 par le nouvel exécutif dirigé par M. Didier Robert. Les financements de l'Union européenne dédiés à la coopération régionale<sup>2</sup> ont largement participé à la montée en charge du programme. Depuis 2003, près de deux cents volontaires de solidarité internationale réunionnais se sont ainsi engagés dans les projets de coopération dans l'océan Indien et en Afrique australe. La nouvelle programmation des financements européens (2016-2022) prévoit une quarantaine de missions

1. La plateforme France Volontaires est opératrice du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements d'échanges et de volontariats solidaires à l'international. Elle agit dans les différents territoires d'outre-mer en vue de favoriser la mobilité internationale des jeunes ultramarins ([www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)).

2. Programmes FEDER/Interreg.

par an. Il revient au conseil régional de fixer les orientations géographiques et thématiques de ces missions. Aujourd’hui, par exemple, l’accent est mis sur la zone de la commission de l’océan Indien, mais également au-delà (Inde, Australie) avec des missions axées sur le développement économique, la francophonie et la solidarité internationale. Les missions sont identifiées conjointement par la région et France Volontaires qui fournit l’ensemble de l’ingénierie d’accompagnement à travers son antenne à La Réunion. Le programme cible les jeunes diplômés possédant une expertise afin de répondre aux enjeux des missions. L’approche peut être différente. À La Réunion toujours, le conseil départemental a ainsi axé sa stratégie sur des jeunes moins diplômés. Pour cela, des missions plus inclusives ont été développées et permettent à une dizaine de jeunes de réaliser un engagement de service civique à Madagascar.

En Nouvelle-Calédonie, le programme de service volontaire océanien a été lancé en 2012 dans le cadre d’une initiative portée conjointement par le gouvernement, la province nord, la province sud, les Scouts et Guides de France et France Volontaires. La démarche, résolument inscrite dans le cadre des politiques de jeunesse, a pour objectif de favoriser simultanément l’engagement et l’acquisition de compétences dans le cadre d’une expérience de volontariat international. Elle s’inscrit plus largement dans le processus de construction identitaire et citoyenne qui ambitionne la construction d’un destin commun. La priorité a été très largement donnée aux « jeunes avec moins d’opportunités<sup>3</sup> » avec la mobilisation de différents dispositifs de volontariat (chantiers de solidarité internationale, service civique, service volontaire européen, volontariat de solidarité internationale) : 225 missions ont ainsi été proposées entre 2013 et 2016. Une ingénierie adaptée à ce public s’est développée sur le territoire : identification des missions, identification des jeunes, préparation des jeunes au départ, suivi des missions... Si l’objectif initial n’était pas le développement de la coopération régionale, les institutions partenaires ont souhaité recentrer les missions vers les pays du Pacifique sud et d’Océanie et inscrire davantage le programme dans la politique de coopération internationale de la Nouvelle-Calédonie.

### **En quoi ces programmes peuvent-ils enrichir une politique de coopération régionale des collectivités d’outre-mer ?**

Les évolutions législatives, l’internationalisation progressive des territoires, les politiques incitatives notamment en termes de financement sont autant de facteurs suggérant aux outre-mer de s’engager dans une action internationale en fonction de la diversité de leurs statuts et de leurs moyens. Si elle ne résume pas à elle seule cette action internationale, la coopération régionale représente un enjeu majeur pour une meilleure intégration politique, économique, socioculturelle, technique des outre-mer dans leur environnement. L’adhésion récente des outre-mer aux organisations de coopération régionale, politique ou technique illustre ces dynamiques nouvelles et offre d’excellents espaces de développement d’initiatives de coopération ambitieuses.

L’histoire du projet européen nous a appris à quel point agir sur la jeunesse, sa mobilité, son ouverture à l’interculturalité, son engagement constituait un levier aussi puissant qu’indispensable à un processus de coopération régionale. Inscire la jeunesse comme axe structurant des politiques de coopération régionale, c’est répondre à un défi commun, mais c’est aussi rendre concret, palpable, les apports d’une politique de coopération régionale.

3. Voir « L’action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel », p. 19.

Les engagements volontaires et solidaires à l'international<sup>4</sup>, en permettant aux jeunes de s'engager dans un projet à l'international pour des durées variables, offrent une réponse transversale en agissant à la fois en faveur de la jeunesse et en renforçant l'action internationale des territoires. Il s'agit d'abord d'une expérience formative et citoyenne d'ouverture au monde. Les volontaires acquièrent de nouvelles aptitudes et compétences favorables à leur insertion professionnelle. De même, leur participation à un projet d'intérêt général favorise l'expression d'une citoyenneté active en lien avec les grands défis mondiaux.

Pour une collectivité territoriale, les engagements volontaires et solidaires à l'international sont d'excellents outils de renforcement des partenariats de coopération internationale. La mobilisation de volontaires permet de développer le réseau de partenaires de la collectivité, de valoriser son expertise technique, d'accroître son rayonnement par un réseau de jeunes « ambassadeurs » dans le monde et de favoriser l'émergence de futurs cadres de l'action internationale.

Enfin, développer les engagements volontaires et solidaires à l'international facilite le dialogue entre les politiques publiques de jeunesse et d'action internationale, et encourage une approche transversale entre les institutions et au sein de la collectivité territoriale. Les engagements volontaires à l'international permettent en outre de mobiliser les institutions nationales et européennes à travers de nouveaux financements et de s'inscrire dans des dynamiques partenariales innovantes.

### **Quelles actions devraient être mises en œuvre pour améliorer les projets de mobilité internationale des jeunes ultramarins ?**

Le premier enjeu est politique et repose sur la mobilisation des élus des collectivités et des institutions des outre-mer. La mise en réseau, le témoignage par les pairs, le partage de connaissances sont autant de leviers à actionner pour mieux faire connaître les opportunités offertes par les volontariats internationaux. Les conférences de coopération régionale, les associations d'élus sont certainement des espaces privilégiés pour promouvoir ces opportunités.

Toujours sur le plan politique, de telles initiatives doivent être mises en dialogue dans le cadre des instances de coopération régionale, qu'elles soient politiques ou techniques. La pleine association des pays partenaires dans une approche gagnant-gagnant est essentielle. Nous ne pouvons ainsi que recommander d'inscrire ces actions dans les accords de coopération qu'ils soient bi ou multilatéraux. Les dispositifs de volontariats français offrent en outre la possibilité d'une réciprocité des échanges de volontaires. L'accueil de volontaires de la zone de coopération sur le territoire constitue un excellent levier pour cette réciprocité des échanges et l'ouverture au monde des territoires.

Le deuxième enjeu réside dans la reconnaissance de la plus-value d'une expérience de volontariat international dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il est pour cela important d'œuvrer à la reconnaissance du volontariat international comme sortie positive pour les jeunes au même titre que la formation ou l'emploi. La prise en compte de la dimension internationale de l'engagement dans les stratégies de développement du service civique dans les outre-mer est aussi à encourager. Cette plus grande

4. La loi du 10 mars 2010 sur le service civique labellise plusieurs statuts de volontariat à l'international qui permettent aux citoyens de s'engager pour une durée variable dans une action de solidarité internationale : volontariat de solidarité internationale, service civique à l'international, service volontaire européen, chantiers/échanges internationaux de jeunes... La diversité et la complémentarité de ces dispositifs favorisent l'accès aux engagements volontaires à l'international à un large public.

reconnaissance suppose aussi de mieux mesurer les impacts de ces initiatives tant sur les jeunes que sur les partenariats de coopération.

Le troisième enjeu est celui de la territorialisation des initiatives afin de faire émerger des projets sur l'ensemble des territoires, et de faciliter le développement d'une ingénierie locale en matière de soutien au volontariat (identification des missions, identification des volontaires, préparation au départ, suivi pendant la mission, accompagnement au retour). Pour cela, il est indispensable d'encourager les approches multi-acteurs associant les collectivités territoriales, les services de l'État, les acteurs de la jeunesse et de la coopération internationale. Les organisations ou agences nationales ont un rôle à jouer pour appuyer ces dynamiques.

Le quatrième enjeu est celui du financement. Les fonds européens Interreg<sup>5</sup>, les fonds de coopération régionale, les financements de l'Agence de l'outre-mer (LADOM)<sup>6</sup>, le Fonds d'échange à but éducatif, culturel ou sportif, dédié à la mobilité des jeunes ultramarins (FEBECS), les appels à projets du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les financements de l'Agence française de développement constituent autant de leviers potentiels permettant de faciliter l'émergence de projets ou de développer des politiques publiques ambitieuses. Il est important de rendre plus accessibles ces outils en les faisant mieux connaître, en accompagnant les acteurs pour y répondre, et en facilitant l'éligibilité des projets de volontariat international.

5. Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

6. Voir l'encadré p. 37.

## Bibliographie

- BALLATORE M.**, 2010, *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Presses universitaires de France, Paris.
- BIER B.**, 2011, « L'accompagnement des JAMO : clarifier les notions, penser l'action », in Lesaunier B. et al., *L'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités. L'exemple du programme Envie d'agir*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 33, Paris, p. 11-20 ([www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2011-3-page-11.htm](http://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2011-3-page-11.htm)).
- DIVERSITÉ. VILLE-ÉCOLE-INTÉGRATION**, 2014, « Les ultramarins : ici et là-bas », n° 178.
- CICCHELLI V.**, 2011, « Les politiques de promotion des mobilités juvéniles en Europe », *Informations sociales*, nos 165-166, p. 38-45 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-3-page-38.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-3-page-38.htm)).
- DION M., BELLOT S.**, 2004, « La migration pour études, atout à La Réunion ? », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 1, vol. 20, p. 141-167 (<http://remi.revues.org/227>).
- GIRAUD M., DUBOST I., CALMONT A., DANIEL J., DESTOUCHES D., MILIA-MARIE-LUCE M.**, 2009, « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours », *Hommes et migrations*, n° 1278, p. 174-197.
- L'HORTY Y.**, 2014, « La persistance du chômage ultramarin : un problème aux causes multiples », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 114-135.
- LABACHE L.**, 2008, « La mobilité des jeunes Réunionnais », *Agora débats/jeunesses*, n° 50, p. 22-32 ([www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2008-4-page-22.htm](http://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2008-4-page-22.htm)).
- LABADIE F.**, 2012, « L'action publique en faveur de la jeunesse : l'europanisation en cours ? », *Les Cahiers du développement social urbain*, n° 56, p. 28-30.
- LABADIE F.**, 2016, « Le programme européen Jeunesse en action au défi de l'équité. Le cas des jeunes avec moins d'opportunités », *Jeunesses : études et synthèses*, n° 32 ([www.injep.fr/sites/default/files/documents/jes32\\_jamo\\_bd.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/jes32_jamo_bd.pdf)).
- MARIE C.-V., TEMPORAL F.**, 2011, « Les DOM : terres de migrations », *Espace Populations Sociétés*, n° 3, p. 475-491 (<http://eps.revues.org/4652>).
- MOREL S., MAIRE S.**, 2014, « La jeunesse à La Réunion, une mise en prospective », *Informations sociales*, n° 186, p. 118-124 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-118.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-118.htm)).
- PELLERIN H.**, 2011, « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 2, vol. 27, p. 57-75 (<http://remi.revues.org/5435?lang=fr>).
- ROINSARD N.**, 2014, « Chômage, pauvreté, inégalités : où en sont les politiques sociales à Mayotte ? », *Informations sociales*, n° 186, p. 82-86 ([www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-82.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-82.htm)).
- ROINSARD N.**, 2007, *La Réunion face au chômage de masse : sociologie d'une société intégrée*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- ROUEFF O., CASTEL E., COTTIN-MARX S., GUÉNIF-SOUILAMAS N., HEBERT P.**, 2017, « Kanaky Nouvelle-Calédonie : situations décoloniales », *Mouvements*, n° 91.
- TALLEU C.**, 2016, *L'accès des Jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité internationale non formelle*, rapport d'étude, INJEP ([www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2016-03-talleu\\_jamo.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2016-03-talleu_jamo.pdf)).

TEMPORAL F., 2015, « Les régions ultrapériphériques », *L'Europe en formation*, n° 377, p. 61-78 ([www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2015-3-page-61.htm](http://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2015-3-page-61.htm)).

TEMPORAL F., MARIE C.-V., BERNARD S., 2011, « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins: Dom ou métropole? », *Population*, n° 3, vol. 66, p. 555-600 ([www.cairn.info/revue-population-2011-3-page-555.htm](http://www.cairn.info/revue-population-2011-3-page-555.htm)).

VITALE P., 2015, *Mobilités ultramarines*, Archives contemporaines, Paris.

## Sitographie

Agence Erasmus + Jeunesse : <http://site.erasmusplus-jeunesse.fr>

Agence du service civique : [www.service-civique.gouv.fr/](http://www.service-civique.gouv.fr/)

CEMEA : [www.cemea.asso.fr](http://www.cemea.asso.fr)

Fédération nationale des Francas : [www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)

FONJEP : [www.fonjep.org](http://www.fonjep.org)

France Volontaires : [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)

LADOM : [www.ladom.fr](http://www.ladom.fr)

Lifelong Learning platform : <http://lllplatform.eu>

Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Office franco-qubécois pour la jeunesse (OFQJ) : [www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)

# RESSOURCES • RÉPERTOIRE DES SIGLES

<b>AFVP</b>	Association française des volontaires du progrès	<b>DROM</b>	Département et région d'outre-mer
<b>AMIES</b>	Accompagnement à la mobilité internationale de l'Espace Sud	<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>AMPE</b>	Aide à la mobilité vers les pays étrangers	<b>FEBECS</b>	Fonds d'échange à but éducatif, culturel ou sportif
<b>ANT</b>	Agence nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer	<b>FEDER</b>	Fonds européen de développement régional
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>JAMO</b>	Jeune avec moins d'opportunités
<b>BUMIDOM</b>	Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer	<b>JSI</b>	Jeunesse solidarité internationale
<b>CACEM</b>	Communauté d'agglomération centre Martinique	<b>LADEC</b>	Laboratoire d'analyse du développement des espaces et des changements sociaux
<b>CAESM</b>	Communauté d'agglomération Espace Sud Martinique	<b>LADOM</b>	L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau V)	<b>MEAE</b>	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
<b>CAP</b>	Communauté d'agglomération de pays	<b>MFV</b>	Migrations, Famille, Vieillesse
<b>CCIM</b>	Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique	<b>MLM</b>	Mission locale de Mayotte
<b>CEMEA</b>	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	<b>NEET</b>	Not in Education, Employment or Training (Jeunes sans emploi et qui ne suivent ni études ni formation)
<b>CNARM</b>	Comité national d'accueil et d'actions pour les Réunionnais en mobilité	<b>OFAJ</b>	Office franco-allemand pour la jeunesse
<b>COI</b>	Commission de l'océan Indien	<b>OFQJ</b>	Office franco-québécois pour la jeunesse
<b>COREMOB</b>	Comité régional de la mobilité internationale	<b>PEJA</b>	Programme européen Jeunesse en action
<b>CRIJ</b>	Centre régional Information Jeunesse	<b>RAY</b>	Research-based analysis of Youth in Action
<b>D (R)JSCS</b>	Direction (régionale) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	<b>SVE</b>	Service volontaire européen
<b>DAREIC</b>	Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération	<b>VIES</b>	Volontariat international d'échange et de solidarité
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	<b>VSI</b>	Volontariat de solidarité internationale
		<b>VVV/SI</b>	Ville Vie Vacances Solidarité internationale

# Ouvrages parus dans la collection

## Cahiers de l'action : Jeunesses, pratiques et territoires

- 01** – *Des ressources pour l'engagement et la participation des jeunes*  
Gérard Marquié (coord.), 2005
- 02** – *La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe*  
Valérie Becquet (dir.), 2005
- 03** – *Animation et développement social. Des professionnels en recherche de nouvelles compétences*  
Annette Obin-Coulon (dir.), 2005
- 04** – *Les jeunes dans la vie locale : la participation l'action*  
Jean-François Miralles, Julien Joanny, Éva Gaillat, Olivier Andrique, 2006
- 05** – *Espaces populaires de création culturelle. Enjeux d'une recherche-action situationnelle*  
Hugues Bazin, 2006
- 06** – *Projets éducatifs locaux : l'enjeu de la coordination*  
Véronique Laforets, 2006
- 07** – *Vers l'éducation partagée. Des contrats éducatifs locaux aux projets éducatifs locaux*  
Bernard Bier (coord.), 2006
- 08** – *Les conseils généraux, acteurs des politiques de jeunesse*  
Bernard Bier et Jean-Claude Richez (coord.), 2006
- 09** – *Les collectivités territoriales, actrices de l'éducation populaire. Conférence de consensus, Paris, 2006*  
Nathalie Boucher-Petrovic (coord.), 2007
- 10** – *Accueillir les jeunes en milieu rural. Pour des territoires solidaires*  
Mouvement rural de jeunesse chrétienne, 2007
- 11** – *Prévenir les ruptures adolescents-institutions. Réflexion sur la recherche-action*  
Joëlle Bordet (dir.), 2007
- 12** – *Enfants et jeunes nouvellement arrivés. Guide de l'accompagnement éducatif*  
Clotilde Giner et Eunice Mangado (AFEV) (coord.), 2007
- 13** – *L'action sociale et la fonction parentale. Héritage et renouveau*  
Florence Ovaere (dir.), 2007
- 14** – *S'informer pour s'orienter. Pratiques et parcours de jeunes*  
Cécile Delesalle, avec la collaboration de Sophie Govindassamy (Vérès Consultants), 2007
- 15** – *Enfants à la colo. Courcelles, une pédagogie de la liberté*  
Jean-Marie Bataille (dir.), 2007
- 16** – *Éducation et citoyenneté*  
Bernard Bier et Joce Le Breton (coord.), 2007
- 17** – *Villes éducatrices. L'expérience du projet de Barcelone*  
Araceli Vilarrasa, Bernard Bier et Jean-Claude Richez (coord.), 2007
- 18** – *Le sujet écrivant son histoire. Histoire de vie et écriture en atelier*  
Alex Lainé et Marijo Coulon (coord.), 2008
- 19** – *Coexist, une pédagogie contre le racisme et l'antisémitisme. Déconstruire les stéréotypes*  
Joëlle Bordet, Judith Cohen-Solal, 2008
- 20** – *Territoires ruraux et enjeux éducatifs. La plus-value associative*  
Fédération nationale des Foyers ruraux (FNFR), 2008
- 21** – *Structures d'animation en zones urbaines sensibles. L'exemple de la Communauté urbaine de Bordeaux*  
Stéphanie Rubi, 2009
- 22** – *Jeunes, racisme et construction identitaire*  
Bernard Bier, Joëlle Bordet, 2009
- 23** – *Construire une démarche d'évaluation partagée. Une expérimentation dans le Pas-de-Calais. Démarche coopérative du réseau DEMEVA*  
Mathieu Dujardin (coord.), 2009
- 24-25** – *Culture, cultures : quelle(s) pédagogie(s) de l'interculturel ?*  
Bernard Bier et Clélia Fournier (coord.), 2009

- 26** – *Sortir du face-à-face école-familles*  
AFEV, ANLCl, Fnepe, INJEP, 2009
- 27** – *La Réussite éducative. Un dispositif questionné par l'expérience*  
Véronique Laforets (coord.), 2010
- 28** – *Jeunes mineurs en Associations. Quel impact sur leurs parcours ?*  
Stéphanie Rizet, 2010
- 29** – *Politique locale de jeunesse : le choix de l'éducatif. Issy-les-Moulineaux*  
Bruno Jarry (coord.), 2010
- 30** – *Pour une animation enfance-jeunesse de qualité. L'expérience du Calvados*  
Natacha Blanc (coord.), 2010
- 31** – *Agir pour les enfants, agir pour les parents. L'expérience des Écoles des parents et des éducateurs*  
Bernard Bier, Cécile Ensellem, 2011
- 32** – *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse. L'expérience du Grand Ouest*  
Chafik Hbila, 2011
- 33** – *L'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités. L'exemple du programme Envie d'agir*  
Brice Lesaunier, Laurence Gavarini (dir.), avec la collaboration de Caroline Le Roy, 2011
- 34** – *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?*  
Valérie Becquet (dir.), 2011
- 35** – *Jeunes et médias : au-delà des clichés. Déconstruire les stéréotypes*  
Mikaël Garnier-Lavalley et Marie-Pierre Pernette (ANACEJ) (coord.), 2012
- 36** – *L'information des jeunes sur Internet : observer, accompagner. Expérimentation d'outils avec des professionnels de jeunesse*  
Cécile Delesalle et Gérard Marquié (dir.), 2012
- 37** – *Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement*  
Angélica Trindade-Chadeau (dir.), 2012
- 38** – *Les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales*  
Chantal Dahan (dir.), 2013
- 39** – *La jeunesse dans la coopération euro-méditerranéenne : un levier pour la démocratie ?*  
Claire Versini (coord.), 2013
- 40** – *Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre : agir contre les LGBTphobies*  
Cécile Chartrain (dir.), 2013
- 41** – *L'entrepreneuriat des jeunes : insertion professionnelle pour certains, levier d'apprentissage pour tous*  
Isabelle Bapteste et Angélica Trindade-Chadeau (dir.), 2014
- 42** – *Les jeunes et la loi : les enjeux d'une pédagogie de l'éducation à la citoyenneté*  
Marie Dumollard, Jean-Pierre Halter, Gérard Marquié (dir.), 2014
- 43** – *Éducation pour la santé des jeunes : la prévention par les pairs*  
Yvèlle Amsellem-Mainguy, Éric Le Grand (dir.), 2014
- 44** – *Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes*  
Francine Labadie, Clotilde Talleu, 2015
- 45** – *Emplois d'avenir : regards croisés d'acteurs. Enquête auprès des jeunes, des professionnels des missions locales et de leurs partenaires*  
Institut Bertrand Schwartz, 2015
- 46** – *De l'international au local : les enjeux du volontariat de solidarité*  
Céline Leroux (coord.), France Volontaires, 2015
- 47** – *Pratiques écologiques et éducation populaire*  
Lionel Larqué et Emmanuel Porte (coord.), 2016
- 48** – *Médiation numérique : mutations des pratiques, transformation des métiers*  
Emmanuel Porte (coord.), 2017

## CONTACTS

Rédaction  
EMMANUEL PORTE  
(directeur de la collection)  
■ Tél. : 01 70 98 94 27  
■ Courriel : porte@injep.fr

Les numéros 1 à 27 sont téléchargeables gratuitement sur le site de l'INJEP : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)  
À partir du numéro 27, les Cahiers sont en libre accès sur la plateforme Cairn : [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

# À découvrir également...

## des ouvrages de référence sur la jeunesse

**Agora débats/jeunesses** est une revue de recherche en sciences sociales qui traite des questions de jeunesse et de politique de jeunesse.

Animée par un comité de rédaction ouvert à plusieurs disciplines et composé de chercheurs, d'universitaires et d'experts, la revue, au travers d'articles de recherche, entend approfondir la connaissance sur les jeunes, leurs situations, leurs modes de vie, leur environnement, les relations qu'ils entretiennent avec les autres générations.

**INJEP analyses & synthèses** présente les résultats des travaux de l'INJEP : enquêtes, études, évaluations d'actions publiques et d'expérimentations mais aussi données et statistiques publiques sur les pratiques des jeunes et les politiques publiques de jeunesse, sur l'éducation populaire, sur le sport ou sur la vie associative. *INJEP analyses & synthèses* se décline en trois sous-collections : « Études et recherches », « Statistique publique », « Expérimentations ».

### À La Documentation française

S. Landrier, P. Cordazzo, Guégnard C. (coord.), *Études, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, décembre 2016.

Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, janvier 2015.

Olivier Galland, Bernard Roudet (dir.), *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, coll. « Doc' en poche. Regard d'expert », octobre 2014.

Francine Labadie (dir.), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse, 2012*, décembre 2012 (téléchargeable sur <http://goo.gl/NJgjmj>).

### En partenariat avec les éditions Autrement

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France. Les 15-30 ans, une génération en marche*, août 2012.

Contacts ■ Presse/chercheurs

Revue **Agora débats/jeunesses** ■ Yaëlle Amsellem-Mainguy, rédactrice en chef ■ Tél. : 01 70 98 94 19

■ Courriel : [agora@injep.fr](mailto:agora@injep.fr)

**INJEP analyses & synthèses** ■ Roch Sonnet, rédacteur en chef ■ Tél. : 01 70 98 94 40

■ Courriel : [sonnet@injep.fr](mailto:sonnet@injep.fr)

# Consultez tous les titres disponibles sur notre site web

[www.injep.fr/boutique](http://www.injep.fr/boutique)

## Agora débats/jeunesses

- *Les jeunes vulnérables face au système d'aide publique* — n° 62
- *La santé des 15-30 ans. Une lecture du baromètre santé* — n° 63
- *Varia* — n° 64
- *Normes sociales et bifurcations dans les parcours de vie des jeunes* — n° 65
- *Les adolescents face aux dispositifs de médiation culturelle* — n° 66
- *Jeunes Européens : quelles valeurs en partage ?* — n° 67
- *Des sports et des jeunes* — n° 68
- *Jeunes Européens : quelles valeurs en partage ?* — n° 67
- *Des sports et des jeunes* — n° 68
- *Expérimentations sociales : des jeunes et des politiques publiques* — n° 69
- *Les émeutes de 2005, 10 ans après. Rétrospective et perspectives* — n° 70
- *Handicap, passage à l'âge adulte et vulnérabilités* — n° 71
- *Varia* — n° 72
- *Jeunes alteractivistes : d'autres manières de faire de la politique ?* — n° 73
- *Le droit des jeunes* — n° 74
- *La santé des ados aux collèges. Résultats de l'enquête HBSC 2014* — numéro hors-série 2016
- *L'entrepreneuriat et les jeunes* — n° 75
- *Éducation populaire : politisation et pratiques d'émancipation* — n° 76
- *Expériences juvéniles de la pénalité* — n° 77

**Prix : 17 euros à partir du n° 60. Numéros 1 à 46 accessibles gratuitement sur [www.persee.fr](http://www.persee.fr)**  
**Tous les autres numéros sont consultables sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info)**

## INJEP Analyses & synthèses

- « Les difficultés de transport : un frein à l'emploi pour un quart des jeunes », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 6 [Études et recherches], octobre 2017.
- « Intimité, sexualité : la vie privée des jeunes à l'épreuve de la prison », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 5 [Études et recherches], septembre 2017.
- « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation », *INJEP analyses & synthèses*, n° 4 [Statistique publique], juillet 2017.
- « Engagement : quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait ? », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 3 [Expérimentations], juin 2017.
- « Jeunes ruraux et action publique intercommunale : quelle pertinence du "pays" pour une politique de jeunesse intégrée ? », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 2 [Études et recherches], avril 2017.

Téléchargeable gratuitement sur le site de l'INJEP.





L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'Éducation nationale, est un Obser-

vatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Observatoire producteur de connaissances, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Sa mission: contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation. Son ambition: partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.

### **L'INJEP, creuset de nouvelles connaissances et de nouvelles données publiques**

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes...), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et sur le sport. L'INJEP conduit ainsi un vaste programme d'études et de recherches sur ces questions. Il comprend également le service statistique ministériel chargé de la jeunesse et du sport et produit à ce titre des données statistiques sur ces thématiques.

### **L'INJEP, laboratoire d'idées: expérimentations et pratiques innovantes**

À travers l'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, l'INJEP accompagne les initiatives innovantes des acteurs de terrain. L'objectif est d'étudier les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces. Il suit les expérimentations, leur donne de la visibilité et, à partir de leurs évaluations, propose des pistes de capitalisation pour la mutualisation et l'essaimage de bonnes pratiques.

### **L'INJEP, lieu unique à l'interface des différents acteurs**

À la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des élus ou professionnels, l'INJEP est un expert de référence capable de produire des données et des analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain. Grâce à ce positionnement spécifique, il joue un rôle de passerelle entre les différents acteurs à travers de nombreuses publications, des produits documentaires et des événements.

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire  
et de la vie associative  
95, avenue de France – 75650 Paris Cedex 13  
Téléphone: 01 70 98 94 00  
Site: [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

Complexité des territoires, reconfigurations administratives, transformation des pratiques juvéniles, dispositifs multiples, nécessité de compétences renouvelées... Les professionnels et bénévoles des politiques de jeunesse, du développement local et de l'éducation populaire sont de plus en plus contraints à une adaptation permanente, faite de création voire d'expérimentation. Le partage d'idées, de valeurs et d'approches permet alors à chacun de s'enrichir mutuellement et de construire ainsi une intervention adaptée.

C'est dans cette dynamique que la collection des « Cahiers de l'action : jeunesse, pratiques et territoires » se propose d'offrir aux acteurs de la jeunesse des ressources sur des champs thématiques variés, utiles à leur travail, avec la volonté affirmée de faire émerger l'intelligence des pratiques.

## Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'outre-mer

Dans les territoires ultramarins, la mobilité est ancienne, complexe, faite de mouvements d'immigration et d'émigration. Ces mobilités sont subies, refusées, voulues, selon les territoires, les temporalités et les populations qu'elles concernent. Dans ce contexte, comment appréhender les mobilités des jeunes ultramarins et les actions des professionnels de jeunesse dans ce champ ? Quelles en sont les particularités et comment sont-elles vécues ? En s'appuyant sur des cas et des territoires spécifiques (La Réunion, la Guyane, la Martinique, Mayotte), ce numéro propose d'apporter un éclairage sur la mobilisation d'outils et de dispositifs de mobilité internationale tant du point de vue des professionnels que des jeunes. Comment les dispositifs pensés en métropole et en Europe peuvent-ils s'appliquer dans des territoires caractérisés par l'éloignement géographique avec les lieux de décision ? Dans quelle mesure, chacune des situations spécifiques peut-elle être prise en compte pour comprendre ces mobilités ? Ce numéro de la collection « Cahiers de l'action » tente d'apporter des pistes de réflexion à ces questions.

*Florence Ihaddadene est doctorante en sociologie à l'IDHES Nanterre (UMR 8533).*

*Céline Leroux est docteure en sciences de l'éducation, consultante indépendante et chercheuse associée au CERLIS (UMR8070).*



**Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire**  
Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative  
95, avenue de France - 75013 Paris - [www.injep.fr](http://www.injep.fr)



ISBN : 978-2-11-138523-8